

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE
LA NIEVRE**

REUNION DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2017

Présidence de M. Alain LASSUS

Le lundi 27 novembre 2017, à 9 heures 30, M^{mes} et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Alain LASSUS.

OUVERTURE DE LA SEANCE

PAR M. LE PRESIDENT

M. le Président :

Je vous propose de prendre vos places.

Philippe Nolot a donné pouvoir à Catherine Mer.

Corinne Bouchard a donné pouvoir à Marc Gauthier.

Anne Vérin a donné pouvoir à Fabien Bazin.

Vous trouverez sur vos tables le calendrier des sessions jusqu'à la fin du premier semestre 2018, de façon à ce que tout le monde puisse s'organiser.

DISCOURS DU PRESIDENT

M. le Président :

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous nous retrouvons aujourd'hui en session pour deux temps forts de notre institution : le vote sur la Décision modificatif n°1, qui ajuste nos recettes et nos dépenses par rapport au budget primitif adopté précédemment, et dont je tiens à dire qu'elle se trouve particulièrement en adéquation avec nos prévisions, et un premier moment sur notre politique d'attractivité, avec la présentation de la nouvelle plateforme de marque de la Nièvre, qui est un travail inédit et de fond, brillamment animé par notre collègue vice-présidente chargée

du marketing territorial, Vanessa Louis-Sidney, en lien avec les forces vives économiques, touristiques, sportives et culturelles, institutionnelles ou privées, du département.

S'agissant des aspects budgétaires, en fonctionnement, je voudrais me féliciter que nous ayons dépensé moins que prévu. Dans la DM1, des ajustements sont proposés afin de tenir compte de la progression de l'activité constatée depuis quelques mois dans les deux secteurs, premièrement, de l'accueil en établissement et auprès d'assistants familiaux dans le cadre de la politique enfance, et deuxièmement, de l'accueil en établissement dans le cadre de la politique autonomie. Le Département s'engage à maintenir ainsi son niveau d'intervention tout en préservant le niveau de qualité de service auprès des Nivernais qui en ont le plus besoin.

Nous pouvons tous nous réjouir qu'en fonctionnement, les mouvements de crédits proposés, tant en dépenses qu'en recettes, ne représentent que 1,1 % des inscriptions du budget primitif, ce qui souligne l'effort de sincérité et d'exactitude avec lequel la majorité avait construit et préparé ce budget.

Parmi les bonnes nouvelles, nos recettes traduisent un redémarrage des droits de mutation à titre onéreux, qui semble indiquer que le marché immobilier va mieux, ce qui est positif pour notre territoire.

Par ailleurs, en section d'investissement, le décalage dans le temps de quelques opérations, telles que les travaux sur le site d'action sociale de Clamecy, ou les travaux de rénovation du pont de Fourchambault, pour des raisons techniques extérieures à la collectivité, explique la baisse de 4,6 % des dépenses par rapport aux inscriptions du budget primitif. En conséquence de quoi, il vous est proposé de réduire le recours à l'emprunt d'équilibre, afin de l'établir au plus juste du besoin et de préserver les marges de manœuvre futures de la collectivité.

Je voudrais ici particulièrement insister sur le fait que notre collectivité et son administration font preuve d'une très grande responsabilité et d'une tout aussi grande sobriété dans l'usage des fonds publics et le respect des contraintes budgétaires. Si cette maîtrise est à mettre au crédit de l'institution, que dire pour autant de la façon dont le gouvernement traite nos départements, et celui de la Nièvre en particulier ?

L'État voudrait nous imposer un contrat perdant-perdant, qui n'est autre qu'une lettre de cadrage, préparée sans aucune concertation. Quelle idée se fait-il de la démocratie locale ? Baisser arbitrairement les capacités financières des départements, c'est abîmer les territoires et les habitants. C'est ne pas tenir compte des efforts de saine gestion que nous déployons tout au long de l'année, tandis que cela remet en cause nos compétences, pourtant obligatoires, de solidarité humaine et territoriale, qu'il s'agisse de l'Aide Personnalisée d'Autonomie ou qu'il s'agisse du Revenu de Solidarité Active. Et je ne parle même pas de notre volonté commune d'imaginer des investissements

constructifs et productifs pour notre territoire, mise à mal par des contraintes toujours plus coercitives !

Ce contrat n'est pas raisonnable, en ce sens qu'il vient pénaliser des départements comme la Nièvre qui ont cruellement besoin de stratégie de développement local. Je ne peux imaginer que bientôt nos populations les plus reculées doivent s'exiler dans les villes, au motif d'un abandon des services publics, des politiques de développement et d'aménagement et des nécessaires solidarités dans nos territoires ruraux !

La volonté gouvernementale affichée est, à mon sens, un très mauvais signal envoyé aux Français. Outre une recentralisation, qui met à mal le développement rural patiemment bâti par les différentes lois de décentralisation successives (lois Defferre et Raffarin), c'est aussi la marque qu'au plus haut niveau – j'ai eu l'occasion de le dire à la ministre vendredi dernier – il n'y a pas de volonté stratégique pour les territoires, nos territoires qui font pourtant l'identité et la richesse de la France.

C'est remettre en cause notre légitimité démocratique à préparer notre avenir commun tandis que les services du Conseil départemental sont souvent les derniers services publics, le dernier rempart de la République, dans des territoires qui ont déjà souvent perdu qui leurs écoles, qui leurs bureaux de poste ou leurs trésoreries...

Et cette volonté de l'État s'appuie sur un diagnostic erroné qui me semble inacceptable : les territoires ruraux, ce que Patrice Joly appelle les nouvelles ruralités, ne sont pas un handicap, mais bien une chance pour le redressement de notre pays. Il s'agirait juste de ne pas céder à des représentations archaïques et des interprétations erronées qui s'appuient sur des logiques de métropolisation mondialisée et de reconcentration urbaine. Je ne veux pas croire que nos territoires soient condamnés à être relégués à la périphérie des pôles urbains et d'une pseudo-modernité d'élites autorisées !

En tant qu'élus de territoires ruraux – je le dis sans esprit de provocation ni flagornerie – nous devons désormais entrer en résistance. Il y va de l'avenir de nos territoires qui n'aspirent pourtant qu'à participer de l'intérêt général tout en recevant la légitime considération qui leur est due. Ne pas vouloir l'admettre serait un contresens de l'histoire !

Il faudra par exemple à nos départements ruraux obtenir la garantie de l'État d'une péréquation à la fois verticale et horizontale de la part de départements non pas plus riches, mais dont la structure démographique permet de compenser le déséquilibre budgétaire inhérent aux compétences obligatoires. Les réalités de la Seine-Saint-Denis ou du Nord ne sont pas exclusives de celles de la Nièvre, du Lot, de l'Ardèche, du Cantal ou de la Corrèze ! Et dire que le gouvernement veut favoriser les plus riches au détriment des plus pauvres, cela s'entend aussi pour les territoires !

Et puis nous devons entrer en résistance aussi par nos compétences, notre volonté farouche, notre enthousiasme et notre ambition.

Je considère que, quand nos collectivités territoriales sont malmenées par les politiques gouvernementales, ce n'est pas de la faute des élus locaux, qui font preuve d'une grande maturité, d'un fort esprit de responsabilité, d'une réflexion et d'une action vaillantes et bienveillantes, malgré les contraintes qui pèsent sur eux au quotidien... Si la Nièvre, comme d'autres, est malmenée et se trouve confinée dans la France périphérique, j'affirme ici que c'est la faute de la mondialisation, de l'économie libérale et des gouvernements centraux ! Ce serait injuste de faire rejaillir la culpabilité sur des élus locaux volontaristes qui travaillent et cherchent des solutions !

En fin de session, la dernière motion traitera d'une problématique extrêmement importante pour notre département, celle de la situation faite aux bailleurs sociaux, et par contrecoup à l'ensemble des filières du bâtiment par notre gouvernement. Nous aurons alors l'occasion de traiter le fond. Sur la forme, des représentants de toute cette filière nous rejoindront, et je vous demande si possible de manifester notre solidarité en les attendant et en faisant une photo de groupe, puisqu'il me semble difficile de leur donner à tous la parole. Merci d'avance.

Ainsi, parmi d'autres perspectives encourageantes, je voudrais saluer le travail de Vanessa Louis-Sidney, notre collègue, sur la démarche de marketing territorial pour le département. Nous allons débiter cette session par une présentation de la plateforme de marque de la Nièvre, issue de la réflexion engagée il y a dix-huit mois par les structures institutionnelles et privées, économiques, sociales, culturelles, sportives, touristiques qui font, chacune de leur côté, une part de la Nièvre qui réussit.

La présentation de la plateforme de marque, qui reste à affiner, a eu lieu la semaine dernière en comité de pilotage de la démarche d'attractivité, ici même, dans cette salle François Mitterrand.

Cette plateforme de marque constitue une nouvelle phase de notre ambition de changer l'image de marque de notre département. Il faut que nous avancions désormais plus vite, tous ensemble, même si nous savons aussi que notre démarche s'inscrit dans le temps long.

L'enjeu est de taille, car la construction de l'attractivité de la Nièvre concerne tout autant les aspects économiques de notre développement, avec la stimulation des secteurs, des filières et des savoir-faire d'excellence du territoire, que les aspects sociaux, avec le maintien et la création d'emplois ou l'arrivée de nouveaux habitants, ou encore que les aspects culturels, avec le partage de cultures et une plus grande ouverture sur les autres et sur le monde...

Ce travail doit ainsi nous conduire à optimiser le développement économique et touristique du territoire nivernais, à aider les entreprises à mieux promouvoir leur offre dans un contexte

économique plutôt tendu, à attirer de nouvelles entreprises, activités et compétences, par exemple par le recrutement de cadres, mais aussi de nouveaux étudiants. Il s'agit aussi d'améliorer le cadre de vie des citoyens et de renforcer l'image de marque du département en développant le sentiment d'appartenance de nos concitoyens.

Pour tout cela, nous devons veiller à ne pas disperser nos efforts ni à multiplier les messages, mais, au contraire, à coconstruire une articulation entre les démarches sectorielles, afin de décliner les outils dont nous disposerons. Il est important que chacun puisse, d'une façon ou d'une autre, percevoir le bénéfice d'un travail collectif et coopératif !

Notre démarche est à la fois ambitieuse et réaliste : en ce sens, il est indispensable d'intégrer les initiatives passées et les contraintes actuelles, notamment budgétaires. Quand bien même il est avéré que les partenaires économiques manifestent très souvent de l'intérêt pour ce type de démarche d'attractivité, il y a une nécessité de prouver son efficacité et de la mener à terme avec succès.

Je donne donc la parole à Vanessa, après qu'éventuellement vous ayez réagi à mes propos introductifs. Je vous remercie de votre attention. Je vous estime et je vous donne la parole si vous souhaitez la prendre.

M. Morel :

Monsieur le Président, j'ai écouté avec grande attention vos propos et votre volonté d'« entrer en résistance ». Cela étant, il faut tenir compte de la réalité. Le Président de la République est « En marche ». La majorité parlementaire est « En marche ». Ce n'est pas le maigre troupeau famélique des élus socialistes au Parlement qui va nous apporter beaucoup d'appui.

Je souhaiterais, comme l'a fait d'ailleurs votre prédécesseur, que nous ne campions pas dans une guerre de tranchées, et que nous ne brandissions pas des drapeaux d'idéologie qui sont dépassés. M. Filoche n'a pas sa place dans cette enceinte !

Nous sommes des gens qui travaillons dans l'intérêt de nos territoires. Nous l'avons fait en bonne intelligence avec votre prédécesseur, et je souhaite que nous continuions à le faire de la même manière, considérant que tout ce qui est pour la Nièvre sera bon pour nous.

En ce qui concerne les nouvelles ruralités, je me réjouis que vous vous découvriez une vocation de rejoindre cette association. Je me permets quand même de vous dire que nous étions bien peu à rejoindre l'association de Patrice Joly, qu'à Riom il y avait deux conseillers départementaux, Jean-François Dubois et Philippe Morel, et qu'à Valence nous étions également deux, puisque nous étions, Jocelyne Guérin et moi, très attentifs d'ailleurs à ce que, Monsieur le Sénateur, vous faites.

Je rappelle tout de même que les nouvelles ruralités, c'est une volonté de défendre nos territoires ruraux en utilisant une transversalité

partisane, puisque dans le bureau de l'association on retrouve des personnes, comme Dominique Bussereau, qui ne sont pas particulièrement marquées à gauche.

Je considère que c'est comme cela que nous devons travailler, en rassemblant toutes les forces vives de ce département, qu'elles viennent de gauche comme de droite, et que nous ne soyons pas acculés, Monsieur le Président, à travers votre discours, à vous affronter idéologiquement. Ce qui nous intéresse, c'est le développement de la Nièvre et de son territoire.

En ce qui concerne votre refus du contrat de maîtrise des dépenses qui a été proposé à 319 collectivités locales françaises, je regrette que vous ayez fait l'annonce d'un refus de la collectivité au cours de l'assemblée des maires, à laquelle, soit dit en passant, un certain nombre d'entre nous n'avaient pas été conviés. Je le regrette d'autant plus que Jacqueline Gourault, la ministre, était une compagne de route pendant de longues années sur le plan politique, et que nous sommes très proches à ce niveau-là.

Affirmer brutalement que vous refusiez ce contrat de maîtrise des dépenses sans aucune consultation de notre assemblée nous semble totalement antidémocratique et insupportable, et cela rappelle par certains côtés les méthodes qu'avait le Politburo à certaines époques.

Je souhaite qu'en ce qui concerne ce contrat de maîtrise des dépenses, nous puissions avoir un débat. Puisque ce contrat de maîtrise des dépenses publiques associe le Préfet, la Direction générale des dépenses publiques et l'exécutif local, nous souhaitons que le Préfet puisse venir s'exprimer devant cette assemblée, de façon à ce que nous puissions estimer qu'en toute connaissance de cause ce contrat n'est pas bon pour le département.

Je vous rappelle, Monsieur le Président, que nos finances sont dans un état de grande difficulté. Il suffit de tendre l'oreille pour savoir qu'il va nous manquer au moment du budget primitif quelque chose comme 4 millions d'euros. Lors de la précédente partie de la mandature, il avait été sollicité une subvention exceptionnelle de 5 millions d'euros auprès du ministre de l'Intérieur, demande de subvention qui n'a pas abouti, ce qui prouvait déjà à l'époque que nos finances n'étaient pas dans un état optimum.

Monsieur le Président, soyez démocrate, consultez les membres de cette assemblée, même si vous pensez que nous sommes cantonnés dans des idéologies qui vous sont hostiles. Nous, notre seule idéologie autour de cette table, c'est la Nièvre, et le bien-être de ses habitants.

M. le Président :

La parole est à Mme de Muraige.

Mme de Mauraige : Même si notre groupe peut se retrouver dans un certain nombre de propos de M. Morel, pour ma part j'interviendrai sur la DM1 cet après-midi au moment du rapport.

M. le Président : La parole est à M. Joly.

M. Joly : Pour rebondir sur les propos des uns et des autres, tout d'abord il me paraît légitime que le Président du Conseil départemental, au regard de ce qu'il représente, c'est-à-dire un territoire rural qui est celui de notre département, exige de l'État la prise en compte de ce que nous sommes et des caractéristiques de l'espace dont nous avons la responsabilité. Je ne vois pas derrière cela d'enjeux idéologiques particuliers, mais plutôt une approche pragmatique des besoins et des réponses à apporter aux besoins de la population que nous représentons. Je dois dire que, dans le mandat de la présidence que j'ai exercé ici, nous avons su, même quand nous avons des gouvernements de sensibilités correspondant à la majorité départementale, dire, et secouer, lorsque nous ne trouvions pas nos comptes dans les décisions ou la prise en compte de nos territoires. Je repense particulièrement à cette initiative que nous avons prise lorsqu'un certain nombre de dossiers nous paraissaient un peu encarafés, à cette camionnette d'alimentation générale avec laquelle nous avons fait le tour des ministères pour demander, effectivement, que l'examen des dossiers que nous avons en suspens puisse être accéléré.

Je pense aussi à l'association Nouvelles ruralités, que nous avons créée sous un gouvernement de gauche, sous la présidence de François Hollande, parce que, là aussi, nous ne trouvions notre compte dans la manière dont ce gouvernement prenait en compte les espaces non métropolitains, et que la perspective de l'avenir de la France apparaissait organisée autour des métropoles.

Bien évidemment, comme le disait Philippe Morel, cette association est une association transpartisane, dans laquelle se retrouvent des personnes de gauche comme de droite, mais qui considèrent effectivement que nos territoires n'y trouvent pas encore leur compte. Pour discuter avec des membres de l'association qui ne sont pas de gauche, qui ne partagent pas mes options partisanes, je rappelle les paroles de l'un d'entre eux qui était plutôt sensible à la victoire d'Emmanuel Macron, qui m'a dit l'été dernier : « il faut repartir à zéro ». C'est-à-dire que la culture d'un certain nombre de responsables politiques fait qu'ils n'ont pas dans leurs radars, en quelque sorte, les espaces ruraux que nous représentons.

La demande du Président du conseil départemental faite à l'Etat de respecter ses engagements est légitime. Si nous voulons réinstaurer une confiance dans la parole publique, dans la parole politique, il faut que les engagements pris soient respectés. Je pense notamment à cette

exigence sur les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), sur les Contrats de Pays, et à la demande pour que les besoins en matière de santé sur les territoires soient pris en compte. Nous sommes aujourd'hui dans une période d'urgence sanitaire dans ce département. Il faut que l'État prenne ses responsabilités. C'est sa responsabilité. C'est l'application du principe d'égalité, d'égalité des chances dans un domaine fondamental qui est celui de la santé.

S'agissant de l'autonomie des collectivités locales, je pense que l'organisation décentralisée du territoire est la forme moderne d'organisation, une forme de proximité qui permet d'être au plus près des besoins des territoires. Cette décentralisation qui s'est organisée progressivement depuis la révolution, qui a été fortement renforcée à compter de 1982 avec les lois Defferre prises sous la présidence de François Mitterrand, doit au contraire être cultivée. Il ne faut pas revenir en arrière. On s'aperçoit aujourd'hui qu'il y a une forme de recentralisation, de recadrage qui est en œuvre, à la fois à l'échelle régionale et à l'échelle nationale.

C'est vrai que je prends plutôt mal d'avoir ce contrat, dont le président parle : contrat de cadrage de l'action départementale. C'est contraire au sens historique dans lequel évoluaient les institutions locales, avec effectivement plutôt un pacte de confiance avec l'État qu'un pacte de défiance. C'est comme cela que je conçois l'évolution de la démocratie dans sa version démocratie locale.

M. le Président :

Je voudrais réagir aux propos de M. Morel. Et puis peut-être essayer de voir si effectivement on peut partir sur un bon pied pour travailler dans les trois ans qui viennent.

J'ai effectivement des valeurs. Je l'ai dit. J'ai des valeurs qui ont conduit à un engagement politique. Je ne vais pas en parler tous les jours, parce que, pendant 10 ans, j'ai géré ma ville avec mes valeurs, avec mes engagements. Je n'ai pas en permanence parlé aux habitants de Decize de mes appartenances politiques et de mes engagements, parce que c'est mon problème. Mais j'ai mes valeurs. Et je pense que, pour faire de la politique, il faut le faire en fonction d'un certain nombre de valeurs. Je n'ai même pas besoin de vous dire lesquelles, vous les connaissez. C'est la justice sociale. C'est effectivement – je le dis, parce que comme cela ce sera extrêmement clair – penser qu'effectivement l'intérêt collectif passe même avant la liberté d'entreprendre. Et je vous propose de réfléchir à tout cela parce que cela peut être intéressant. Donc, j'ai effectivement des valeurs, qui me permettent d'avoir une réflexion.

Après, je suis profondément républicain. Donc, j'accepte les lois de la République, et je travaille avec ces lois. Par contre, j'ai le droit de les critiquer. Effectivement, si je prends un exemple précis, qui est celui de ce que l'on appelle un « contrat » qui nous est proposé par le gouvernement, premièrement ce n'est pas un contrat, puisque l'on nous dit que cela se passera comme cela. Or, habituellement, un

contrat est discuté entre deux personnes qui le signent. C'est-à-dire qu'un contrat n'est pas imposé. Quand on impose un contrat, cela s'appelle effectivement en termes budgétaires une lettre de cadrage. Aujourd'hui, on n'est pas devant un contrat, on est devant une lettre de cadrage, qui est extrêmement précise. Et d'ailleurs, je demanderai, si vous le souhaitez, que M. Prentout vous fasse un peu une présentation de ce qu'est ce contrat, avec les chiffres, avec les engagements que l'on nous demande, puisqu'effectivement, comme cela, tout le monde pourra comprendre là où l'on veut nous emmener. Je pense que c'est extrêmement intéressant, et je lui demanderai, si vous êtes d'accord, qu'il vous parle de ce qu'ils nous ont proposé. Ce contrat, nous aurons l'occasion d'en parler lors du DOB, qui sera le moment opportun où nous pourrons en parler. C'est une première chose. Un contrat, Monsieur Morel, c'est discuté entre deux personnes, ce n'est pas imposé. Pour le moment, nous avons une lettre de cadrage, avec des chiffres précis, sur lesquels on nous demande de préparer le budget. Donc, ce n'est pas un contrat, c'est une lettre de cadrage. Cela, c'est la première chose.

Aussi, pour que l'on évolue sur la manière de travailler. Vous me reprochez ce que vous voulez, c'est votre problème. Cette semaine, j'ai effectivement expliqué à la ministre ce que je pensais de ce fameux contrat, mais je vous signale aussi que je pense que j'ai été en responsabilité l'organisateur ou le coorganisateur d'une réunion dans laquelle à peu près tous les représentants des professions médicales se sont mis d'accord pour enfin organiser ce que j'appelle de mes vœux depuis longtemps : des États généraux de la santé dans la Nièvre. Je pense que je joue mon rôle, et là je pense qu'il n'y a pas d'idéologie, et que, comme je le fais d'habitude, je travaille avec tout le monde. Ici, il y a des personnes qui peuvent témoigner que je travaille avec elles. Cela se met en marche. J'espère qu'au mois de janvier nous pourrons tenir ces États généraux, que nous allons pouvoir, par-delà le projet régional de santé, faire un projet nivernais pour la santé. Je pense que tout le monde s'y est engagé. J'appelle ici d'ailleurs toutes les personnes qui veulent y apporter leur contribution à le faire.

C'est cela, la façon dont j'ai envie de travailler. Je ne vais pas vous imposer tous les jours mon idéologie. Je vous l'ai expliqué, j'ai des valeurs – j'ai le droit –, j'ai un engagement – j'ai le droit –, et je pense que tout cela est plutôt honorable. Nous en parlons aujourd'hui, et je propose qu'après on cesse d'en parler. Ainsi, cela nous permettra à tous de travailler tranquillement.

Je vous rappellerais une dernière chose. Si vous m'avez vu dans les cinq ans de la présidence Hollande, je pense que j'ai été l'un des premiers à dire, quand cela n'allait pas, que cela n'allait pas. Ici, tout le monde a pu le constater, je n'ai pas hésité. Je pense que, quand quelque chose n'est pas bon, j'ai le droit de le dire. Et il n'y a pas d'idéologie là-dedans.

Le contrat que nous propose le gouvernement pour gérer nos finances l'année prochaine n'est pas un bon contrat. Ce n'est pas un contrat, puisque c'est une lettre de cadrage.

M. Morel :

Monsieur le Président. Je vous remercie d'abord pour ces propos, qui édulcorent tout de même singulièrement vos propos de tout à l'heure, et les propos que vous aviez tenus dans votre discours introductif à la suite de votre élection.

Sur les valeurs, nous sommes entièrement d'accord. Nous n'avons peut-être pas les mêmes valeurs, bien que, vous savez, nous nous rejoignons étroitement sur les valeurs de la République, et sur un certain nombre de notions, comme la laïcité.

Nous n'allons pas faire un combat. Je voulais dire que, chaque fois, nous n'allons pas ramener un ragoût idéologique largement dépassé, et dans lequel on risque de s'engluer, et de perdre de vue l'essentiel.

En ce qui concerne le contrat de maîtrise des dépenses, la seule chose que je vous « reproche », Monsieur le Président, c'est de ne pas nous en avoir parlé préalablement à l'annonce que vous avez faite à l'Union des maires. Il me semble qu'ici nous sommes des pairs autour de la table, et que nous avons le droit à l'information et à la discussion. Je n'ai pas d'idée préconçue. Je ne suis pas le défenseur ni l'avocat de M. Macron et de ses amis. Je suis un centriste totalement indépendant. Par contre, je pense que ceci mérite tout de même discussion. Et comme je vous l'ai dit, ce contrat a trois partenaires : le Préfet, le Département, et la Direction générale des finances, faisons venir ici la Direction générale des finances publiques et le Préfet pour qu'ils nous expliquent en quoi consiste ce contrat. Je ne mets pas en doute les capacités de M. Prentout, mais cessons de prendre l'habitude, chaque fois qu'il y a un problème et une interrogation, de faire venir autour de la table un membre du personnel départemental. Les commissions sont là pour cela, pour nous éclairer, et les membres du personnel sont là pour nous éclairer à ce moment-là. Ils n'ont pas à participer à nos débats. C'est à nous en tant qu'élus d'assumer nos responsabilités et de nous exprimer. Je n'ai jamais vu par exemple dans une mairie ou au Conseil régional, toutes structures auxquelles j'ai appartenu, qu'à chaque fois que j'ai posé une question, on faisait venir autour de la table un membre du personnel. Le personnel est extrêmement compétent. Il fait remarquablement son travail, mais la parole ici est politique, et c'est à nous de nous exprimer avec une parfaite connaissance des dossiers.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Président. Je trouve que vos propos sont plutôt rassurants. Ils ont limé les aspérités de vos premières paroles. Je souhaite qu'il en soit de même pour l'avenir, et en tout cas je vous réitère notre volonté de continuer à collaborer sur l'essentiel.

M. le Président :

Je voudrais simplement corriger quelque chose, pour qu'il n'y ait pas de problèmes. Quand je propose que M. Prentout explique ce qu'est ce contrat, je ne lui demande pas de venir le faire en séance du Conseil. Je lui propose de le faire à l'intérieur de votre groupe, à la limite dans une réunion informelle, mais effectivement, il n'est pas dans mes habitudes – j'ai mené mon Conseil municipal pendant dix ans – de faire intervenir les personnes travaillant dans l'institution. Quand je proposais que soit expliqué ce contrat, je propose qu'il vous le soit dans le cadre d'une réunion, que je vous laisse d'ailleurs libre d'organiser avec lui, pour qu'il vous donne les tenants et les aboutissants de ce contrat. Je souhaite d'ailleurs reprendre le principe de la tenue d'une réunion entre les Présidents de groupe et le Président du Conseil départemental avant chaque session. Je n'ai pas encore eu le temps de le faire, parce qu'il faut que je m'installe, mais j'ai envie que nous puissions en parler avant, et que nous puissions répondre à vos problématiques. Je pense que cela tiendra du bon fonctionnement de notre institution qu'il y ait avant chaque session, le lundi qui la précède, une réunion avec les différents présidents de groupe, pour ne serait-ce qu'évoquer les sujets.

Sur le contrat, si j'en ai parlé vendredi, c'est parce que moi-même je n'étais pas au courant, depuis notre dernière session, de ce contrat. Je l'ai appris entre temps. Ce que j'ai dit à madame la ministre n'engageait que moi, n'engageait pas l'institution puisque nous n'en avons pas parlé. Si l'institution dit que le contrat est une très bonne chose, et trouve que c'est satisfaisant, j'y souscrirai. Par contre, je pense que j'avais le droit ce vendredi d'expliquer que personnellement ce contrat me déplait, puisque je vous le dis, ne serait-ce que sur la forme, ce n'est pas un contrat, c'est une lettre de cadrage. Je crois qu'il faut dire le mot. C'est une expression personnelle, et je pense que c'était le bon moment pour le Président du Conseil départemental, mais en tant qu'individu, sans engager l'institution, de dire ce qu'il pensait de ce contrat, qui ne me paraît vraiment pas améliorer notre vie future.

Je propose, s'il n'y a plus d'intervention, que nous donnions la parole à Vanessa Louis-Sidney.

PRESENTATION DE LA PLATEFORME DE MARQUE TERRITORIALE

Mme Louis-Sydney :

Bonjour à tous, chers collègues, chers amis. J'avais prévu, ce matin, pour présenter cette plateforme de marque, d'intervenir avec l'aide de Stéphane Bénédict, qui est le coordinateur de la démarche. J'ai bien entendu la remarque de notre collègue Philippe Morel tout à l'heure. Si je souhaite faire intervenir Stéphane Bénédict, ce n'est pas pour m'aider et pour qu'il soit ma béquille, mais c'est surtout pour vraiment mettre en valeur le travail qui a été réalisé par l'ensemble des services, que cela soit l'agence de développement touristique, qui a effectivement coordonné la démarche, mais également le service

communication du Département, le service imprimerie pour fournir les documents en temps et en heure, l'ensemble des services, et donc je remercie la Direction générale, du reste, pour l'ouverture des portes, qui a toujours été faite lorsque des informations un peu sectorielles étaient nécessaires pour enrichir le diagnostic et essayer de comprendre les enjeux et les problématiques de notre territoire. Voilà la raison pour laquelle je souhaitais faire cette intervention en binôme avec lui. Donc, sauf opposition de votre part, je souhaiterais que l'on maintienne ce mode de fonctionnement. Si vous n'êtes pas d'accord, dites-le maintenant. Sinon je démarre ; du reste, en lui laissant la parole, puisque j'aimerais qu'en quelques minutes, Stéphane nous rappelle un peu quelles ont été les grandes étapes de la démarche.

Nous avons démarré cette démarche de façon très collective, en installant un comité de pilotage, constitué d'acteurs très divers du territoire, qu'ils soient représentants des milieux socio-économiques, représentants culturels, représentants sportifs, des citoyens, des artisans, des représentants de l'enseignement, bref, l'ensemble des acteurs qui font les forces vives du territoire.

Tout ce travail mené pendant 18 mois, si je prends une métaphore architecturale, c'est vraiment un travail avec une étude de sol, avec l'ensemble des préétudes techniques qui peuvent mener à là où nous arrivons aujourd'hui. C'est-à-dire ce moment où l'on construit les fondations qui nous permettent d'asseoir un positionnement pour notre territoire, ce que nous voulons faire porter à l'extérieur, la façon dont nous voulons que le territoire soit perçu. Cela doit maintenant mener à la phase presque de second œuvre, où l'on va définir la couleur des peintures des murs, l'aménagement paysagé qui sera fait autour de la maison. Et puis vraiment travailler ensemble sur le déploiement de cette marque, qui devrait se faire dans les prochaines semaines, puisque maintenant il nous faut aller vite, dès lors que le comité de pilotage, vendredi dernier, a validé de grandes orientations, que nous allons vous présenter aujourd'hui.

Sans plus attendre, je vous propose d'accueillir Stéphane Bénédit, qui va nous faire cette première introduction.

M. Bénédit :

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous.

Cette démarche a été initiée en juillet 2016, avec la création d'un comité de pilotage assez représentatif de notre territoire, puisqu'il regroupait un certain nombre d'acteurs économiques, les fédérations, les chambres consulaires, le milieu associatif, qu'il soit sportif ou culturel, et bien évidemment aussi nous avons essayé d'avoir la voix des habitants nivernais.

La première chose que nous avons faite est un travail collectif, qui a permis d'avoir une photographie, un diagnostic à l'instant t sur comment la Nièvre est perçue, et l'image qu'elle a à l'instant t, ainsi que sur la notion d'identité, de notoriété, d'image, d'accessibilité, et

avec tout un arsenal de questions portant sur l'attractivité résidentielle, l'attractivité touristique, bien évidemment. Elles sont les premiers prescripteurs et les premiers ambassadeurs d'un territoire, quel qu'il soit. Et bien évidemment son attractivité économique.

En parallèle de cela, il y a eu un travail de *benchmark*, d'évaluation et de veille comparative par rapport à des initiatives portées par des espaces ruraux, bien évidemment, pour pouvoir être comparables, qui nous a permis d'établir l'analyse de nos forces, de nos faiblesses, des opportunités et des menaces que nous pouvions avoir lorsqu'on lance une stratégie d'attractivité comme celle que nous voulions lancer. Cela nous a donc permis d'élaborer les premiers grands enjeux et les problèmes-clés à résoudre, dont notamment les valeurs sur lesquelles nous pourrions nous appuyer ; des valeurs prospectives, réelles, et tangibles, sur lesquelles nous voulions construire cette future plateforme de marque. Je vous le rappelle, la plateforme de marque, pour la marque du territoire, ce n'est pas celle que nous avons aujourd'hui, mais celle que nous voulons voir portée et perçue dans les mois et les années à venir.

Ce travail de diagnostic et ce travail collectif nous ont permis de flécher les deux enjeux majeurs que nous avons à relever sur le sujet de l'attractivité. Il ne s'agissait pas que de traiter la problématique de l'attractivité sous un angle extérieur et endogène à notre territoire, mais bien évidemment de traiter le sujet de l'attractivité à la fois par rapport à l'image, et les actions que nous voulons porter à l'extérieur de notre territoire, tout en travaillant en même temps sur l'hospitalité, c'est-à-dire comment la Nièvre peut porter l'image que nous voulons dynamiquement et collectivement porter. Voilà pourquoi, dans le futur plan d'action, nous allons toujours travailler sur des actions hors du territoire, pour apporter de la visibilité, faire rayonner notre territoire, faire rayonner et promouvoir nos acteurs économiques et l'expertise des différentes filières d'excellence que nous pouvons avoir sur notre département, dans un but, bien évidemment, d'attirer des personnes (chefs d'entreprise, employés). Nous avons besoin de recrutements, et nous avons pu voir dans le sondage réalisé en amont que ce problème existe, et ceci quel que soit le type de commerces, de services, ou de produits de ces entreprises. Bien évidemment aussi, attirer des capitaux. Il faut pouvoir être en capacité de récupérer des investisseurs qui puissent accompagner, comme les banquiers d'ailleurs, le développement de nos territoires ruraux. En parallèle, c'est continuer de renforcer cet attachement que les habitants et les Nivernais peuvent avoir à leur territoire, mais ils le disent d'une façon timide, voire pas du tout. L'objectif donné est de passer d'un attachement à un territoire à une fierté d'appartenance à un territoire. La différence entre les deux est de pouvoir utiliser les paroles d'habitants pour faire clignoter ce territoire à la fois en interne et en externe.

Nous avons une feuille de route. Notre présidente va vous la présenter.

Mme Louis-Sidney :

Merci, Stéphane. De tout ce travail de fouille, d'interrogation des territoires, nous avons tiré une feuille de route précise.

Cela paraît peut-être évident, mais il y avait une nécessité de reprendre en main l'image de la Nièvre, de se dire que l'on refuse d'être soumis, et que de prendre notre destin en main.

Ensuite, de la porter, et de la partager, cette marque, d'en inventer les modèles d'usage. C'est ce que cette plateforme de marque doit nous permettre de faire.

De créer un dispositif média très vite, parce que, évidemment, sans cela, pas de portage, pas de partage.

D'accompagner les besoins prioritaires des partenaires, puisqu'il nous faut absolument prioriser les besoins et les urgences. Il y a beaucoup de choses à faire, mais certaines sont urgentes à faire. Nous parlions tout à l'heure de démographie médicale. Je sais qu'il y a eu la semaine passée cette réunion au cours de laquelle le sujet de l'attractivité a été abordé. Sans doute qu'un groupe de travail devra se constituer autour de cet enjeu-là très vite. Mais dans le cadre de la démarche que nous construisons, l'intérêt est de travailler tous dans le même périmètre et que nous soyons en accord avec les grandes valeurs et le positionnement qui a été dégagé, et que nous puissions ensuite décliner, sous la forme de plans d'action, ces valeurs et ces enjeux-là pour que cela soit efficace.

D'animer le réseau d'ambassadeurs de la Nièvre. Ce sont les habitants, les associations, et ceux qui ont envie de donner de leur temps, de leur énergie, de leur enthousiasme et de leur volonté de faire clignoter leur territoire d'appartenance.

De rechercher et d'accompagner les porteurs de projets, les investisseurs ; ces capitaux que nous devons attirer sur notre département pour son développement économique.

Comme dans toute démarche de marketing, l'identification des cibles est à établir. Elle a été réalisée sur la base du diagnostic réalisé. Nous avons voulu mettre un profil, une identité pour que chacun puisse comprendre ce que représentent ces cibles :

- Les « nouvelles vies » : des parisiens ou des métropolitains, débordés, cadres, qui aspirent à une qualité de vie meilleure pour élever leurs enfants.
- Les touristes à convertir : on a pu constater que les touristes qui avaient déjà consommé la Nièvre avaient un taux de satisfaction qui était très élevé. Ce sont nos meilleurs ambassadeurs aujourd'hui. Ils sont bien plus performants que nous-mêmes dans la promotion de notre territoire. C'est vraiment statistique. Au vu du nombre de questionnaires qui ont pu être déployés, nous avons pu en tirer certaines certitudes mathématiques.

- Les « perles rares » : ce sont des personnes qui ont des capitaux, qui sont arrivées à un stade de leur vie où elles aspirent à du changement, mais elles ont envie éventuellement de créer une nouvelle activité ailleurs.

- Les jeunes à retenir et à faire revenir : on parle ici des jeunes Nivernais. C'est une cible évidemment très importante, quand on connaît la déprise démographique dont nous sommes aujourd'hui les victimes. Les jeunes Nivernais aiment leur territoire. Malheureusement, ils sont très souvent obligés d'en partir. J'ai pu même avoir des témoignages directs. Suite à la parution dans le *Journal du Centre* de l'article sur le dernier comité de pilotage, un jeune homme m'a contactée directement, en me disant qu'il était un jeune Nivernais, électricien, qu'il avait dû partir à Clermont puis à Dijon, et qu'il était aujourd'hui en Vendée. Il aimerait vraiment revenir dans la Nièvre, pour pouvoir y exercer son activité, et aussi parce qu'il est fan de rugby et qu'il aime ce que fait M. Dumange, etc. Il avait tout un tas d'attaches, qui lui faisaient dire qu'il avait envie de participer à la démarche. Il avait envie de contribuer à cette initiative. Cela veut dire vraiment que nous avons cette possibilité de recapter ces jeunes Nivernais qui ont envie de revenir ici.

- Les Nivernais. Il y a une diaspora de Nivernais qui a dû faire ses activités ailleurs. Certains ont brillamment réussi. Ils disent que l'on peut réussir et ils peuvent montrer que l'on peut le faire. Ils peuvent coacher certains et les aider à développer leur activité. Ces personnes demandent à être valorisées dans ce qu'elles ont déjà réalisé ici, et dans ce qu'elles peuvent encore continuer à donner au territoire.

- Les nouveaux habitants, qui, comme les touristes à convertir, sont également nos meilleurs ambassadeurs. Dans les enquêtes que nous avons réalisées, nous avons isolé ces nouveaux habitants. Il y avait là également un taux de satisfaction qui était très important, et plus important que sur des résidents de plus longue date. C'était lié notamment à notre capacité à accueillir, à donner les bonnes informations, à ce fameux lien social que manifestement ici en Nièvre on sait encore maintenir.

Nous avons essayé d'imaginer qui pouvaient être les personnes définies par les cibles. Par exemple, pour la cible « nouvelles vies », nous avons imaginé qu'il s'agissait de la famille Guillaume. Les parents ont 33 et 36 ans, ils sont mariés, ils ont deux enfants de 5 et 9 mois. Ils sont professions intermédiaires : professeur d'histoire-géographie et informaticien. Ils vivent à Paris ou dans une grande métropole. Ils souhaitent avoir plus de temps pour voir leurs amis, et plus de verdure pour leurs enfants. Nous avons identifié quels sont les blocages que ces personnes pouvaient rencontrer si elles envisageaient de choisir la Nièvre comme terre de résidence :

- Peur de ne pas être acceptés dans leur nouvelle vie, que les enfants ne se plaisent pas.

- Peur des démarches administratives, et du déménagement.

- Peur de ne pas trouver d'emploi.

Le blocage qu'ils pourraient avoir vis-à-vis de la Nièvre en particulier :

- Peur de s'ennuyer (peur du manque d'équipements et d'animations). Nous ne savons sans doute pas montrer à l'extérieur à quel point nous sommes sur un territoire qui est dynamique en termes de culture et de sports.
- Vision très floue : « à quoi ressemblera notre vie une fois installés là-bas ? »

Sur la droite de la diapositive, nous avons mis des exemples d'actions qui pourraient permettre de donner des contrarguments à ces blocages. Typiquement pour cette famille, cela serait de :

- Créer un programme d'accueil pour faciliter son installation.
- Imaginer un kit de démarrage pour vivre en famille dans la Nièvre.
- Proposer un accompagnement vers l'emploi.
- Des sessions de « Job Dating ».
- Des portraits de famille fraîchement installées.
- Mettre en valeur des équipements et de la richesse du patrimoine naturel.
- Liste des 5 bonnes raisons de s'installer dans la Nièvre.

Derrière chacune de ces 6 cibles, nous avons réalisé ce travail, que l'on appelle les Persona.

Quel positionnement ?

Du coup, après tout cela, quel positionnement pour la Nièvre ? Comment voulons-nous que la Nièvre soit perçue à l'extérieur ? Comment voulons-nous qu'elle soit promue et comprise ? Nous voulons faire comprendre divers éléments :

- Le territoire le plus nature à moins de 2 heures de Paris
- Le territoire qui a compris que l'attractivité pouvait se construire sur des valeurs plus sociales, à contrecourant de l'anonymat et des solitudes urbaines. Comme je le disais, les trois grandes valeurs que nous avons identifiées comme étant des valeurs essentielles, validées sur le terrain, puisque nous avons réalisé des ateliers pour vraiment les identifier étaient : le temps, que l'on choisit ; l'eau, prédominante (lacs, Loire, Canal...), les grands espaces ; le lien social, comme protection collective face à des difficultés individuelles ou à la solitude.
- Le territoire qui fait du « temps gagné » et du « temps ensemble » son ADN

- Le territoire qui allie réussite économique et cadre de vie nature.

Le cœur de la promesse : avoir du temps, et pouvoir se créer des liens. Ce sont les deux atouts qui sont ressortis des enquêtes. Ralentir pour mieux vivre. Ensemble donnons de la valeur au temps. Cela donne la phrase de positionnement : « La Nièvre, le territoire pour être et devenir ».

Une fois que l'on a établi ce positionnement, on passe à sa déclinaison opérationnelle, c'est-à-dire au cadre opérationnel dans lequel nous pourrions établir les actions. C'est la plateforme de marque.

La définition de la plateforme de marque :

La plateforme de marque est un travail de « fondations ».

C'est un exercice collectif. Pour le coup, je veux insister sur ce point. Dans la Nièvre, c'est vraiment cette notion collective, coopérative qui a été choisie pour définir ce positionnement. Nous nous sommes évidemment fait accompagner par des spécialistes et un cabinet, mais avant tout, la matière, la ressource, c'est vraiment les Nivernais eux-mêmes qui l'ont apportée. C'est un exercice collectif qui permet d'établir, en s'appuyant sur le diagnostic, ce qui définit votre vision, vos valeurs, votre positionnement, votre promesse, votre personnalité, votre style, et votre signature.

La plateforme de marque, c'est la définition en peu de mots des éléments invariants, fondamentaux et structurants de l'identité de la marque.

La plateforme de marque ne définira pas la Nièvre telle qu'elle est, mais telle que nous voulons qu'elle soit, et qu'elle soit perçue

Ici, intégrés dans une pyramide, on trouve comme éléments de fondations de cette pyramide, les attributs et les compétences de la Nièvre, sa personnalité et ses valeurs.

Dans les attributs et les compétences : sa proximité de Paris, le prix du foncier peu élevé, la culture ouvrière, l'espace, la nature à portée de main, l'eau omniprésente.

En termes de personnalité : un tempérament fort, un esprit de résistance, un esprit critique, des termes comme généreux, engagé, entreprenant, solidaire, discret, franc, fiable, ouvert aux autres, humain, goût du travail bien fait.

En termes de valeurs : la solidarité, le partage, l'intérêt général, la sincérité, le lien social, l'idéalisme.

Du coup, une ambition : offrir un nouveau cadre de vie à ceux qui ont compris que le temps était une valeur essentielle. Avec ce fameux positionnement construit autour du temps et du lien social, atouts d'avenir. Je vous rappelle cette phrase de positionnement : « La Nièvre, le plus sûr endroit pour être et devenir ».

À quoi cela sert-il de renforcer la valeur de marque du territoire ? Cette diapositive représente 4 images. Une seule de ces 4 images de territoires représente la Nièvre. La bonne réponse est la quatrième photographie, en bas à droite, qui représente le Val de Loire. Les trois autres sont l'Aube, le Cher, la Saône-et-Loire. Elles ont beaucoup de points communs, et cela montre qu'avec la notion de marque, on peut insister sur ce qui caractérise vraiment la Nièvre par rapport à des territoires qui, à première vue, peuvent se ressembler.

Parmi les valeurs que véhicule la Nièvre, certaines sont considérées comme essentielles : La Nièvre est généreuse. Elle est énergisante. Elle est sereine.

Les valeurs secondaires de la Nièvre sont l'ouverture, la spontanéité, la justice.

Les valeurs jugées un peu plus périphériques et anecdotiques : valeur humaine, stimulation, épanouissement.

Trois éléments majeurs, en termes de qualificatifs, ressortent particulièrement pour qualifier la Nièvre :

Généreuse. Ici, les relations sont apaisées, les liens sont forts, les rapports sociaux sont simples, et l'entraide omniprésente et naturelle. Derrière, on en dégage une sémantique, des mots clés, sur lesquels on peut s'appuyer pour enrichir le discours autour de cela. Et en mots clés, on trouvera : Coopération, échange, ouverture, dialogue, communion, partage, esprit d'équipe, aventure, écoute, slow food. Des notions assez modernes, et en tout cas qui correspondent à des besoins qui sont exprimés par les personnes.

Énergisante. Ici, les paysages et l'eau appellent au dépassement de soi. Ils donnent le courage d'entreprendre et le pouvoir d'être à l'écoute de ses envies, tout le temps. Les mots clés : Mouvement, création, dépaysement, vivre pleinement, dynamisme, lumière, être invincible, innovation...

Sereine. Ici, on prend le temps d'être soi-même, le temps de vivre et de partager. On profite des grands espaces et on vise l'éternel tout en vivant intensément l'instant présent. Les mots clés : *Slow life*, s'écouter, profiter, détente, apaisement, s'accepter, grandir, patience, parenthèse...

Tout cela donne un manifeste, dans lequel chacun peut s'investir, et qu'il peut prendre pour sien.

« Je suis un espace différent, plus vrai, plus doux, plus ouvert. Je suis l'espace des grandes maisons et des petits jardins, des champs et des collines, des fenêtres sans limites, des villes et des villages où l'on se dit toujours bonjour. Je suis l'espace qui permet de vivre, de travailler, d'aller à l'essentiel et de créer des liens durables.

Je suis généreuse. Je suis la Nièvre.

Je suis une terre de caractère. L'eau qui roule dans mes torrents, se jette dans mes lacs, rejoint mon fleuve et remplit mes canaux est source de joie et fierté. Cette source d'énergie, pure et intarissable, je la donne en partage à ceux qui vivent ici ou s'y retrouvent. Elle fait que je suis comme je suis et que je ne ressemble à personne.

Je prends tout mon temps. Je laisse à d'autres le soin d'accumuler les records sans valeur, je me contente d'être fière de mes trésors. Mes arbres poussent à leur rythme, mes habitants vivent paisiblement et cultivent avec conviction leur force tranquille. Je ne gaspille pas mon temps inutilement, j'invite à ralentir, à approfondir et à ressentir.

Je suis sereine. Je suis la Nièvre ».

Quel univers de marque pour la Nièvre ?

Une fois que sont établis ce positionnement, cette promesse et ces valeurs, la nouvelle marque territoriale qui vous est proposée est : « Je suis la Nièvre ».

Les meilleures stratégies d'attractivité sont celles qui révèlent l'attachement et le sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire. Nous savons que les Nivernais sont très attachés à leur territoire. Mais ils n'en sont pas, pour l'instant encore assez fiers. C'est maintenant ce qu'il faut absolument que l'on arrive à transformer, comme sentiment.

Un besoin prioritaire : créer de la fierté.

Pour cela, il est proposé de jouer sur la double signification de « suis » :

« Je suis » = Etre.

Je suis citoyen de la Nièvre, je suis acteur de l'attractivité de mon territoire.

« Je suis » = Suivre.

Je partage, je participe, je m'engage, pour faire une arme puissante face à la concurrence territoriale.

Les trois dimensions de « je suis » :

« Je suis » permet d'accompagner la résilience des Nivernais.

« Je suis » offre une réelle capacité de partage de l'ensemble des acteurs, en commençant par les habitants,

« Je suis » permet de décliner les preuves de performances, et les belles histoires du territoire.

Nous avons été attachés à nous dire qu'il faudra que nous puissions prouver ce que nous disons. Le marketing de la preuve, c'est ce qu'il y a de plus efficace. Vous verrez que dans les propositions

d'illustrations que nous pouvons faire, nous avons vraiment voulu intégrer cette mécanique.

Résilience + Partageabilité + Preuves.

=

Attractivité réussie

Quelle traduction créative de ce positionnement ?

Sur cette image de nature, le logotype **N**, qui figure le N de Nièvre, représente le lien. Le lien entre les gens, entre les choses. Voilà pourquoi il est positionné au milieu de ce visuel. On trouve, en bas de l'image, la signature « Je suis la Nièvre », avec ce bloc marque : « le plus sûr endroit pour être et devenir ». En haut, toujours une preuve. Ici, « 5 000 km de rivières pour se ressourcer ».

Il s'agit d'une illustration de comment on peut intégrer ces éléments de marque sur des visuels. L'image ne porte pas sur la Nièvre. Je vous montre simplement un principe de fonctionnement.

Sur une autre image de partage de convivialité, cette preuve devient : « 10 000 heures de convivialité à partager entre amis ». On y trouve toujours le même principe, avec le bloc marque : « je suis la Nièvre ». « Le plus sûr endroit pour être et devenir ».

Ensuite, tout est possible. On peut appliquer cela au sport, à la culture, à n'importe quelle entreprise qui voudra communiquer sur ses atouts, en s'appuyant sur les atouts de la Nièvre. C'est vraiment une façon de valoriser les activités de chacun. C'est vraiment l'esprit. La Nièvre ne doit pas fagociter l'image et l'identité de chacun. Elle doit agir comme un exhausteur de goût, et une vraie valeur ajoutée.

Sur cette image, on voit comme preuve : « 136 créations de start-up en ZRR en 2017 ». Voilà comment, par exemple, l'Inkub, à Nevers, pourrait se donner une visibilité en s'appuyant sur l'identité de territoire numérique de la Nièvre.

Un nouvel univers déclinable à partager

Au travers cette illustration, nous voyons comment une entreprise (la maison Charlois, ici) pourrait montrer son ancrage territoire, son excellence par la tradition et l'intégration d'innovations dans ses activités, avec un message qui se réfère à « 200 ans de savoir-faire dans le travail du bois ».

De la même façon, sur son site internet, elle pourrait intégrer le fameux **N** en logotype en page d'accueil. Vous voyez en haut à droite un petit bouton qui pourrait mener à un mini-site qui serait partagé par tous, dans lequel figureraient les informations nécessaires à la connaissance du territoire dans lequel se trouve la maison Charlois.

Voilà typiquement le genre d'actions que l'on pourra mettre en place, très vite, maintenant, pour que cette plateforme de marque soit diffusée au plus grand nombre.

Sur une photo de l'USON : « 100 ans d'essais transformés pour la légendaire USON ».

Ici, une référence à la Maison de la Culture de Nevers Agglomération.

« Enzo, désigné meilleur apprenti peintre, formé à Marzy ». Voilà comment mettre en valeur des parcours éducatifs remarquables.

312 marchés de goût dans nos villages.

Du placement sur des produits : sur les nougatines, etc. Voilà une possibilité d'intégration du logo et de la marque sur du packaging.

On voit ensuite diverses déclinaisons du logo : « je suis le Morvan, je suis la Nièvre ». Dans le résultat des enquêtes, on voit que le Morvan a une identité très forte, extra départementale. Il s'agit de s'appuyer sur la notoriété du Morvan, part essentielle de notre territoire nivernais. On retrouve le logotype **n** dans le **n** de Morvan.

Le prochain *Nièvre Magazine* donnera l'exemple d'une bonne intégration de cette identité de marque sur sa couverture.

Vous avez ensuite un exemple de comment le site internet intégrera le **n**. Le logotype sera intégré sur l'ensemble des plateformes qui parlent de la Nièvre.

Travailler un plan d'action

Nous avons défini le cadre, un mode d'emploi, des règles d'utilisation. Maintenant, il faut mettre en face de cela des actions.

Trois axes sont prévus pour ce plan d'action :

- Maîtriser et renforcer la réputation du territoire pour créer de la désirabilité. Le premier objectif de la feuille de route, comme nous l'avons vu, est de reprendre en main l'image de marque de la Nièvre.
- Agir sur le comportement des prescripteurs, et communiquer auprès des 6 cibles identifiées, évoquées plus haut.
- Informer, mobiliser les partenaires locaux et rendre la marque partageable et performable.

Cette démarche nécessite de suivre une feuille de route précise.

Voici un exemple de « fiche projets ». Elle présente les objectifs, le descriptif global de l'action, les modalités de mise en œuvre, un calendrier, un budget, la maîtrise d'ouvrage. Ce n'est pas le Département en tant qu'institution qui prend à son compte toute la responsabilité de cela. Quand on parle de collectif, la responsabilité

sera collective, et c'est à travers la gouvernance qu'il va falloir que nous puissions organiser cela. Nous en parlerons juste après. Et puis, l'évaluation. Dès lors que de l'argent est dépensé, il est logique de savoir si l'opération a conduit à une réussite, dans une optique d'amélioration ou d'évolution vers autre chose.

Ensuite, il faut organiser une action particulière lors du lancement de la démarche. Nous en avons discuté lors du dernier comité de pilotage. Nous avons affiné cela ensuite avec le Président - que je remercie vraiment d'avoir repris très vite la suite de l'engagement très fort également qu'avait pu avoir Patrice Joly sur la démarche. Je tiens à les remercier tous les deux de m'avoir soutenue sur cette action -. Dès janvier 2018, un grand concours va être lancé, porté par l'institution. Cela va être un peu notre contribution à cet engagement. Le lancement se fera à l'occasion des vœux du Président aux forces vives du territoire.

Préalablement à ces vœux, nous créerons l'association préfiguratrice qui va être en charge du portage de cette démarche d'attractivité. Le concours va être grand public. Nous allons demander aux Nivernais de nous dire en photo pourquoi ils sont dans la Nièvre, ce qu'ils ont envie de mettre en valeur. Les gagnants seront désignés par le public. Le concours sera en ligne. Ceux qui auront obtenu un maximum de « j'aime » seront les grands vainqueurs de ce concours. Avec comme dotations des cadeaux qui leur permettront de découvrir et d'user des pépites qui font la Nièvre.

Proposer un cadre de gouvernance

Dès le départ, nous avons l'envie d'offrir à un collectif nivernais la gouvernance et la maîtrise des actions qui allaient être portées. Dans le cadre des différents comités de pilotage, nous avons abordé les différents modes de gouvernance possibles. Notre volonté initiale était, là aussi, d'innover, et d'arriver, à terme en tout cas, à travailler sous la forme d'une structure coopérative. C'est vraiment quelque chose que nous avons en tête, et à quoi nous tenons. Pour des raisons d'efficacité et d'urgence, pour pouvoir démarrer tout de suite, sans doute qu'il nous faut une étape intermédiaire, et c'est pour cela que je vous ai parlé d'association tout à l'heure. Stéphane Bénédit va vous présenter ce que peut être ce cadre de gouvernance, le budget que l'on peut y associer, et le planning final qui peut être proposé maintenant pour aller plus loin dans l'opérationnel.

M. Bénédit :

En parallèle de tout le travail qui a été réalisé pour construire cette plateforme de marque, par anticipation nous avons regardé comment on pouvait transformer le comité de pilotage en un cadre un peu plus opérationnel et factuel. Nous avons envisagé toutes les solutions possibles. Nous avons eu une commande politique, puisque le Président, à l'époque, souhaitait que cette future gouvernance puisse

elle-même être une action d'attractivité dans son innovation organisationnelle et son innovation de fonctionnement. Voilà pourquoi a été retenue l'idée, dans un premier temps, de créer une association de préfiguration, qui nous permettra dans les 18 mois de formaliser ce futur statut, qui serait un statut coopératif, et en l'occurrence une SIC. Dans cette organisation en SIC, les salariés peuvent être actionnaires de la structure. Nous nous différencions totalement des autres expériences, puisqu'actuellement il n'y a aucune stratégie d'attractivité de territoire à l'échelle nationale qui soit portée par ce type de statut juridique. Cela permettra, déjà rien que par sa mise en place, de faire clignoter le territoire, cette capacité à innover dans son organisation.

Budget et calendrier

En termes de budget et de calendrier, voici le cadre de fonctionnement budgétaire qui pourrait être proposé.

Dans le schéma de principe du budget, on retrouve trois parties prenantes :

- la participation des collectivités, parmi lesquels les EPCI, le Conseil départemental, et le Conseil régional. Cette collectivité a elle aussi déclenché une démarche d'attractivité en septembre dernier. Il n'y a pas de raison que nous ne venions pas peser, avec nos singularités territoriales, à la fois pour aider le Conseil régional dans sa démarche, et qu'il ne puisse pas, notamment financièrement et techniquement, nous accompagner pour porter des actions d'attractivité par rapport à la région Bourgogne Franche-Comté, alors que le département fait bien partie de la région.
- La participation d'acteurs privés, du monde économique notamment. Certains d'entre eux nous ont d'ores et déjà dit qu'ils nous accompagneraient.
- Les fonds européens. Le sujet de l'attractivité est un des axes d'intervention des fonds européens. Nous essaierons d'aller mobiliser ces fonds.

À titre d'illustration budgétaire sur trois ans, nous prévoyons annuellement un budget de 150 000 €. C'est la somme minimale pour faire clignoter un territoire en termes de stratégie d'attractivité. Nous essayons de prévoir ce montant de manière constante au moins sur trois ans. Cela ne peut pas être action one shot sur un an, car l'année d'après, on n'existera déjà plus. Le principe est de pouvoir bénéficier de crédits LEADER, et qu'il y ait aussi une répartition associant les collectivités et les acteurs privés. Le principe que M. le Président a voulu acter, c'est que la collectivité, puisqu'elle est à l'initiative de cette démarche, montre l'exemple en matière de participation, et que, dans le temps, cela devienne dégressif. *A contrario*, il s'agit de mobiliser le monde économique et les acteurs privés, et qu'ensuite, par la performabilité de l'action que va porter la collectivité, on puisse

augmenter la part représentée par l'apport des entreprises, non pas par le montant de l'adhésion et de la participation, mais tout simplement par rapport au volume de mobilisation d'acteurs que nous allons arriver à mobiliser dans les trois ans. Si, dans la première année, il nous fallait entre 20 et 30 acteurs privés, l'idée à trois ans est au minimum d'en avoir une centaine. Cela nous permettrait de ne pas bouger les montants des participations, mais le nombre de participations viendrait compenser le delta par rapport au début. Voilà le principe.

En termes de calendrier :

11 janvier 2018 : Lancement du jeu-concours de la marque par le Conseil Départemental. Quelque temps auparavant aura lieu l'assemblée générale constitutive de l'association de préfiguration qui va permettre de porter le premier plan d'actions 2018, et commencer à travailler sur les statuts de la future coopérative.

Entre janvier et mars : préparation du plan d'action et de son financement. Nous avons six cibles prioritaires, des cibles comportementales et de marché. L'idée ensuite est d'associer une thématique à ces cibles. Il faudra que l'on fasse un tour de table et un groupe de travail sur la problématique de la santé et de l'accès aux soins dans la Nièvre, et comment on peut accompagner les différents acteurs dans ce domaine, pour recruter des cadres ou des médecins ou imaginer de nouvelles formes d'organisation.

Il faudra des ressources pour mener cette initiative. L'idée est d'avoir un responsable de marque, qui permette d'aller accompagner les EPCI, les collectivités, et surtout les chefs d'entreprise pour l'intégration de ce nouveau positionnement dans leur propre dispositif de communication.

Il y aura une assemblée générale électorale de l'association de préfiguration.

À partir du 21 mars : présentation du premier plan d'action 2018 et des grandes lignes et des enjeux stratégiques de 2019 et 2020.

Je vous remercie. Je redonne la parole à la Présidente.

Mme Louis-Sidney :

Merci, Stéphane. Je pense que nous avons été très bavards. Nous pouvons maintenant, si vous le souhaitez, échanger sur le sujet. Je serais vraiment très avide de votre retour un peu à chaud sur ce travail. Voir si, de votre côté, vous ressentez des blocages, vous ressentez éventuellement une espèce de hors sujet sur cela. Il est encore temps d'amender. Nous avons vraiment pris soin d'écouter toutes les remarques qui ont pu nous être faites lors des différents comités de pilotage. Je citerais notamment les réactions des acteurs économiques, pour lesquels cette notion de temps n'est pas perçue comme étant d'un grand apport et pourrait dévaloriser la dynamique de leurs activités. Nous avons compris ce point-là. En revanche, tout le monde s'est

entendu sur le fait que cette notion de temps que l'on choisit, de temps gagné pour s'adonner à d'autres activités plus importantes pour l'émancipation et l'épanouissement, d'avoir la possibilité de s'occuper de ses enfants, etc., était malgré tout quelque chose qu'il ne fallait pas gommer, et dont il fallait se servir.

Après, sur les valeurs de marque, il y en a plusieurs. Il y a trois grandes valeurs de marque. Selon les besoins, en termes de communication, de chacun des acteurs et des individus, libres à eux de s'appuyer plus sur l'une que sur l'autre. J'entends très bien par exemple qu'un grand chef d'entreprise me dise qu'il préfère s'axer plus sur la partie énergisante de tout ce que l'on a identifié de la Nièvre que sur son caractère apaisé et serein. Je l'entends très bien. En revanche, il est vrai qu'un acteur touristique, par exemple, lui, trouvera peut-être plus son compte à travailler cette dimension de sérénité, de cadre nature qu'un acteur entreprise. C'est peut-être la petite précision que je souhaitais vous faire.

On est vraiment sur un cadre qui n'est pas rigide, qui permet normalement d'avoir une assez grande liberté sur la façon de se projeter dans cette marque. Nous serons toujours très attentifs à ce que l'ensemble des filières, des secteurs, qui doivent s'emparer de cette marque s'y retrouvent toujours. Dans le marketing, on peut toujours faire évoluer des positionnements en fonction de facteurs exogènes. Des comportements de consommation peuvent aussi changer, d'ici cinq ans, dix ans, etc. Il ne faut pas que l'on s'enferme dans une image qui nous rendrait trop immobilistes.

Je vous remercie, en tous les cas, de votre grande attention. Je suis à votre écoute, si vous avez des questions ou des commentaires.

Mme Bertrand :

Bonjour à tous. Je trouve que c'est une très bonne démarche, une très bonne initiative. Je souhaiterais savoir s'il y a eu une concertation avec l'Agglomération, car il y a déjà un travail réalisé au niveau de l'Agglomération sur l'image de marque.

Mme Louis-Sidney :

L'Agglomération de Nevers a été invitée dès le premier comité de pilotage, en juillet 2016. Force est de constater qu'elle ne s'est pas intégrée aux travaux, et que nous n'avons pas eu de présence officielle d'élus de l'Agglomération de Nevers dans les différents comités de pilotage.

Néanmoins, évidemment, l'Agglomération de Nevers fait partie de la Nièvre. De nombreux acteurs économiques que nous avons sont installés sur le territoire de l'agglomération de Nevers. Tout porte à croire, malgré tout, que les spécificités du territoire ont été prises en compte. En revanche, je vous le dis, nous n'avons pas eu d'engagement très clair de la part des élus de l'Agglomération de Nevers en faveur de cette démarche. On ne peut que le regretter, mais

néanmoins nous ne sommes pas dans une impasse, et il n'est pas trop tard pour venir, et pour venir travailler avec nous. Au contraire.

Mme de Mauraige :

Je crois que l'on peut se féliciter de cette démarche. Je crois que c'est une démarche que, en ce qui concerne notre groupe, nous souhaitons voir arriver déjà depuis un certain nombre d'années. Mais je pense qu'il y a aussi beaucoup de collectivités qui se sont lancées dans cette démarche, et que, du coup, nous devenons moins attractifs. En fait, ce qui nous a été présenté, de façon très bucolique et très poétique, peut s'appliquer à beaucoup de territoires. Après, il faut donc vraiment trouver l'élément qui va faire que l'on peut se démarquer.

En tout cas, nous serons attentifs à l'évolution de ce dossier.

Je suppose que les sommes que vous nous avez présentées, de participation, c'est peut-être en faisant référence, justement, à d'autres territoires qui ont initié ces démarches depuis un certain nombre d'années, et qui sont peut-être à même de pouvoir en présenter les résultats, si les résultats positifs escomptés sont au rendez-vous, ou si cela n'a pas été suffisant pour apporter une certaine attractivité.

Mme Louis-Sidney :

Je vous remercie pour la confiance, et j'espère que vous ne serez pas simplement en position d'observateurs, mais que vous serez en vraie position d'acteurs sur le sujet.

La loi NOTRe a fait que les EPCI notamment ont dû prendre pleine compétence sur le développement économique. J'ai pu constater au quotidien qu'il y avait un vrai travail qui était fait, sur la partie tourisme en particulier. L'attractivité, c'est un élément très important du travail de fond qui doit être réalisé pour le dynamisme économique de chacun des territoires. Tout me laisse à penser que l'ensemble des EPCI à un moment donné devront être acteurs de la gouvernance de cette association, et devront donc également contribuer à la participation financière en ce qui concerne les collectivités. Selon moi, il faut vraiment être attentif à ce que cela ne soit pas simplement le Département qui soit le contributeur financier, et que l'on essaie vraiment d'aligner les différentes démarches qui sont également mises en œuvre dans les territoires. Je regarde Thierry Flandin qui a apporté une démarche sur son territoire à base d'éléments très bucoliques, autour de trèfles. Cette démarche-là peut s'intégrer sans aucun problème dans la démarche plus « ombrelle » que je viens de vous présenter ici.

Quant aux financements, là, nous n'avons pas fait de *benchmark*, mais je ne pense pas que le *benchmark* serait très favorable à ce que l'on vient de vous présenter là. Nous avons voulu vous montrer simplement un schéma de principe, qui était surtout axé sur la volonté que nous avions de voir une vraie montée en puissance des acteurs privés sur le financement de cette démarche.

Si nous pouvons récolter 300 000 € par an, pas de soucis, nous ferons encore mieux. 150 000 €, c'est le minimum du minimum que l'on peut utiliser pour espérer avoir un minimum d'efficacité et de visibilité. Cela appelle aussi à être habile et agile, et à utiliser les ressources qui existent sur les territoires pour travailler. Il me semble que, dans la plupart des entreprises structurées de la Nièvre, il existe des services marketing, il existe des services de communication, et donc il existe des ressources et des moyens que nous pouvons mobiliser sans qu'on y ajoute des coûts supplémentaires. Quand on vous parle de travail coopératif, c'est cela également ; c'est vraiment de mutualiser des ressources qui sont déjà existantes sur le territoire, parce que, forcément, cela sera source d'économies, et cela sera vraiment un vecteur d'efficacité.

Mme Boirin :

Il y a des choses que j'ai bien comprises, et d'autres moins.

J'ai bien compris qu'un constat a été réalisé, que des cibles prioritaires avaient été déterminées, qu'il a été réfléchi à la manière dont on nous voulons que la Nièvre soit perçue, etc.

Par contre, en ce qui concerne la gouvernance, plusieurs schémas nous sont proposés dans le document que vous nous avez remis. Je pense que tout est encore très flou. Cela n'est pas très évolué. En ce qui concerne la gouvernance, par exemple, on ne sait pas très bien où nous allons. Je pensais voir un projet beaucoup plus abouti. Comment fait-on pour faire ce projet ? Quelle est la gouvernance ? Et le budget ? Il a été indiqué que le budget prévisionnel était de 450 000 €, mais pour faire quoi exactement ? Quelles sont les actions ? Sur cela, nous n'avons rien. Ce n'est qu'un constat. Cela fait vingt ans que nous faisons le constat de quoi faire pour faire revenir les gens. Ce constat, nous l'avons encore aujourd'hui, mais, sur la gouvernance et les actions à mener, nous n'avons que le budget, 450 000 €. Point. Pour faire quoi ? On ne sait pas. Vouloir faire, c'est bien. Faire le constat, c'est bien, mais nous l'avons fait depuis vingt ans. Sur le reste, je trouve que rien n'est très abouti. On a des pistes, mais il n'y a rien. Est-ce que les autres collectivités territoriales vont financer ? On a fait un petit truc dans notre coin. Le Département, j'entends. Mais, par exemple, Madame Bertrand a posé une bonne question : savoir s'il y avait une coordination avec l'Agglomération de Nevers. Oui, voilà. Il est quand même un peu difficile d'imaginer la suite, puisque les autres n'ont pas été interlocuteurs. Ils ne l'ont peut-être pas voulu, mais de toute façon ils n'ont pas été interlocuteurs. On a un budget, mais on ne sait pas pour quoi faire. Je trouve que tout est très flou. On a de bonnes volontés, mais pourquoi faire ? On ne sait pas. Je suis très sceptique quant à ce qui nous a été dit aujourd'hui, car je ne vois pas bien sur quoi cela va déboucher, avec quel budget concrètement. C'est encore à l'état de projet.

Mme Louis-Sidney :

Aujourd'hui, comme je vous l'ai dit, je vous présente une plateforme de marque, c'est-à-dire un positionnement qui a été identifié à partir d'un travail de fond, et là, très honnêtement, je ne pense pas pouvoir être prise à défaut sur le travail ouvert, concerté, participatif, de l'ensemble des bonnes volontés. Je vous redis encore une fois que, pour ceux qui ne se sont pas présentés, ce n'est pas faute d'avoir été invités. Ils ont été invités. Là-dessus, je me sens assez tranquille, et je ne suis pas inquiète non plus, parce que je me dis que, ne pas vouloir pas prendre le train au début, cela peut être un choix. À partir du moment où on est convaincu de la pertinence de ce que l'on a fait, de l'accord global qu'il peut y avoir, les sceptiques vont venir. J'en suis absolument convaincue. Je ne suis pas inquiète de cela. Ce que je peux vous dire, c'est que vraiment je ferai en sorte de ne fermer aucune porte à personne. Ce n'est vraiment pas dans mon état d'esprit. Je veux simplement que chacun puisse travailler ensemble pour le développement de notre territoire.

Ensuite, évidemment, nous n'avons pas ce plan d'action. Je ne vais pas vous présenter quelque chose de tout fait tant que je n'ai pas porté à votre connaissance et que je ne vous ai pas proposé cette plateforme de marque. La première chose, c'est qu'il faut que j'arrive à vous convaincre que le positionnement que nous avons imaginé, sur la base du diagnostic qui a été fait, que les grandes valeurs sur lesquelles nous souhaitons travailler, ce sont un positionnement et des valeurs dans lesquels vous vous retrouvez.

À partir de ce moment-là, dès le 11 janvier, nous allons faire une assemblée générale, qui va permettre de constituer une association. Cette association-là va être préfiguratrice d'une SIC. Je pense que nous avons une vision assez claire sur la façon dont nous souhaitons gouverner. Nous l'avons mis en partage auprès du comité de pilotage. Les acteurs privés sont prêts à travailler avec nous. L'association va déjà permettre de faire travailler à la fois des partenaires publics et des partenaires privés. C'est sous l'égide de cette association, qui va être constituée dès le mois de janvier, que va être réalisé le plan d'action auquel vous aspirez. Nous allons faire ce travail-là entre janvier et mars, ainsi que c'est indiqué ici. Reconnaissez que nous allons quand même assez vite.

Nous avons voulu vraiment prendre le temps de ne pas nous tromper sur le diagnostic, sur la perception qui existait aujourd'hui du territoire, et de se projeter vers l'avenir en se disant comment il fallait qu'il soit perçu maintenant pour qu'il soit performant. Je pense que là nous sommes vraiment sur des fondations solides. Je les porte à votre connaissance. Maintenant, je vais faire continuer le travail, pour que, dès début janvier, une association soit créée, qui soit représentée. Je n'en briguerai pas la présidence. Très sincèrement. Je souhaite notamment que cela soit plutôt un privé qui s'en empare, de façon à montrer que nous n'avons pas fait cela dans notre coin. C'est vraiment quelque chose que je n'ai pas envie d'entendre, ou cela voudra dire que je n'ai pas réussi à faire comprendre la nature du travail que nous avons voulu engager. Cela aurait été beaucoup plus simple, de le faire

dans notre coin. Trois mois effectivement. On payait un cabinet d'étude 80 000 à 100 000 €, et il nous pondait un diagnostic copié-collé de tous les territoires. En effet, il est assez difficile de se distinguer. Il faut que nous arrivions à identifier notre personnalité, et à vraiment revendiquer cette nouvelle personnalité. On aurait pu faire cela. On mettait 100 000 €, et on avait un diagnostic, des valeurs, un logo bidule, et hop on y allait ! Et après, c'était fini ! Parce que l'on n'aurait pas réussi à créer une dynamique autour de cela. Là, ce sont vraiment tous les gens, et il y en a beaucoup. À chaque fois que nous faisons un comité de pilotage, il y a au minimum 40 ou 50 personnes, représentants du territoire. Ce n'est pas quelque chose qui a été fait dans un coin par le Département. Pas du tout. Sinon, franchement, nous serions allés beaucoup plus vite, et moi, en six mois, je vous donnais un logo, il n'y a pas de souci. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous voulons pouvoir projeter une image qui permette enfin à chaque Nivernais d'être fier de l'endroit où il habite, à chaque entrepreneur de pouvoir se projeter dans le développement de son entreprise. À chaque association de pouvoir porter un événement culturel qui pourra rayonner bien au-delà de nos frontières. À chaque grande association sportive de pouvoir faire son travail d'éducation populaire, ou bien de contribuer très fortement à l'attractivité de notre territoire, parce qu'on voit ces joueurs passer à la télé le samedi soir. Voilà ce que nous voulons. Vraiment, il n'y a pas d'autre volonté ou ambition derrière cela, mais elle est très grande. Je peux vous affirmer que nous avons besoin que ce travail soit réalisé de façon endogène avec l'ensemble des Nivernais pour qu'il y ait une seule chance de réussir un tant soit peu. Voilà ce que je peux vous dire.

M. le Président :

La parole est à Mme Guérin.

Mme Guérin :

Je suis à fond sur cette démarche. Je n'ai pas pu assister à la dernière réunion vendredi, mais je suis avec beaucoup d'attention et d'enthousiasme ce que le Département et l'ADT ont fait. Je trouve que cela va tomber à pic avec la dynamique des territoires. Ils se sont installés en 2017, et ils écrivent leur projet pour les années qui viennent. Le Département va être très acteur, pour aider à constituer des projets qui vont faire la richesse de ces dits territoires, plus l'agglomération. C'est dans ces territoires que vont naître des projets, et qui vont avoir besoin, bien sûr, dans une deuxième étape peut-être, ou en même temps, d'éléments de communication. Ces territoires font la richesse de la Nièvre. Lorsque nous irons au-devant des EPCI, la présentation de la démarche sur l'attractivité fera partie des sujets que nous allons aborder, et dont ils auront besoin. Ils ont aussi une politique d'attractivité. Tous nous en avons une. Je participe sur mon territoire à cette dynamique, et je pense que, justement, il faut que l'on s'appuie sur cette image de la Nièvre, qui va contribuer à la dynamique que nous allons constituer dans chacun de nos territoires. Je trouve que le calendrier va plutôt très bien. Je vois bien comment on peut dérouler cela sur ce premier trimestre avec ces 10 EPCI, tous

volontaires, j'imagine, avec des projets qui vont reposer sur des atouts, et qui vont être personnalisés. On peut faire 10 territoires vivants, dynamiques, attractifs, et qui vont s'appuyer sur cette image de la Nièvre au travers de cette démarche. C'est une manière aussi, je pense, de valoriser la Nièvre tous ensemble, d'être acteurs tous ensemble. En tout cas, j'y vois un élément fort, très fédérateur, et les premiers acteurs, cela doit être nos territoires. Donc, à nous de nous emparer, chacun dans nos territoires. Nous sommes conseillers départementaux sur ces territoires, et je pense que là nous pouvons avoir une parole et un engagement qui vont faire que cela va aussi doper cette image.

M. le Président : La parole est à Maryse Augendre.

Mme Augendre : Je voulais saluer l'excellent travail qui a été réalisé. J'ai fait partie du comité de pilotage avec un grand plaisir. Cela met en mots ce que je ressens profondément pour notre territoire. Cela a eu l'effet de me dynamiser, comme dit Jocelyne. J'ai vraiment envie d'y participer à ma petite échelle. Je vais mettre tout en œuvre pour essayer de rentrer dans le programme qui est proposé.

Ce que je voulais vous dire, pour compléter le propos sur la participation de l'agglomération, c'est que les trois Pays participent, il me semble, puisque j'ai vu des représentants des Pays au travail d'élaboration qui est fait. Les trois Pays représentent la totalité du territoire. Ils ont des conseils de développement qu'il semble tout à fait possible de mobiliser, et qui vont exactement dans le sens de ce qui est proposé. Je dois dire qu'au niveau de Nevers Agglomération, je me permets de dire qu'il y a un Conseil de développement qui est en cours de constitution, qui va essayer de représenter, me semble-t-il, d'après les propositions, l'ensemble des communes qui composent le Pays et qui composent l'Agglomération.

Pour corriger un peu ce qu'a dit Mme Boirin, il me semble que ce travail-là est en cours de constitution. C'est le départ. Mais il faut bien qu'il y ait un départ à un moment. Nous allons continuer, et je ne doute pas de la réussite de cette démarche.

M. le Président : La parole est à Daniel Rostein.

M. Rostein : Merci. Félicitations, effectivement, pour ce travail. C'est un sujet très important, l'attractivité du territoire, l'attractivité de la Nièvre, et nous, conseillers départementaux, nous avons une très forte responsabilité pour améliorer cette attractivité, car on nous reproche souvent ce peu d'attractivité du département, que cela soit au niveau médical ou autre. Nous avons deux handicaps, mes chers collègues, je ne sais pas si vous en êtes bien conscients. Nous n'avons ni la mer ni la montagne, ou très peu. C'est un sujet très important, et je ne voudrais pas que l'on se trompe de diagnostic. Car présenter la Nièvre

sous cet aspect bucolique, poétique, humaniste, on l'a déjà fait, avec le « Vert pays des eaux vives ». On voit ce que cela a donné.

Nous avons raté une occasion lorsque nous avons le Grand Prix de formule 1. Nous n'avons pas su alors exploiter à fond l'image projetée par ce Grand Prix de formule 1, non seulement en France, mais à travers le monde. C'est le passé. N'y revenons pas.

Je pense que ce que les gens attendent d'un département pour le ressentir comme attractif, c'est son dynamisme, c'est sa réussite sur le plan économique, culturel, sportif, etc. C'est cela qui rend un département très attractif, car, n'en doutons pas, les autres territoires font comme nous la même démarche pour essayer d'être attractifs, et si possible plus attractifs que le voisin. Il y a une surenchère à ce niveau-là. Les grands événements rendent attractifs. Je pense au festival de Bourges, au Puy du Fou. Qui connaîtrait le Puy du Fou s'il n'y avait pas ce fameux spectacle ? Voilà des choses qui projettent une image attractive. On parlait de plateforme de marque. Il faut réussir à se démarquer, justement, des territoires voisins.

Je ne voudrais pas, sur ce sujet très important, que l'on se trompe, que l'on fasse fausse route, et que l'on donne cette image encore, effectivement, d'un territoire où il fait bon vivre, où l'on aime à se rencontrer, à discuter, etc. Je crois que c'est dépassé. Même si, lorsque les gens viennent dans la Nièvre, et ils en sont très satisfaits.

Nous avons dialogué avec les internes en médecine quand nous les avons rencontrés. Effectivement, ils ne connaissaient pas la Nièvre, et ils avaient des arrière-pensées très négatives sur le territoire, mais une fois que l'on est dans la Nièvre, on trouve que c'est un territoire très agréable, où, à la limite, pourquoi pas, on pourrait venir s'installer et travailler et fonder une famille.

Il y a tout cela à prendre en compte. Je regrette un peu cet aspect statique du projet, et je voudrais quelque chose de beaucoup plus fort, de plus dynamique, qui représente aux yeux des éventuels futurs Nivernais l'image qu'ils attendent d'un département au centre de la France. Nous avons effectivement le handicap d'être encore relativement enclavés. Il faut travailler sur la question, c'est important. C'est comme pour le numérique, le très haut débit. Cela fait partie des éléments forts qui peuvent donner à la Nièvre une image de marque particulière qui la distingue des autres départements.

Je suis tout à fait prêt à travailler avec vous sur le sujet. C'est un sujet fondamental pour le département.

M. le Président :

La parole est à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte :

Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste revenir sur le slogan « je suis la Nièvre ». La Nièvre a trop souvent tendance à s'excuser. S'excuser d'être trop petite, trop rurale, trop âgée, trop peu peuplée. Alors que le déroulé de la présentation faite par Vanessa Louis-Sidney

montre que la Nièvre est multiple, diverse, différente, et qu'elle accueille avec le même bonheur aussi bien celui qui fait l'éloge de la lenteur que celui qui veut mettre trois journées en une. Finalement, « je suis la Nièvre », et je ne m'excuserai plus d'être ce que je suis, et je trouve cela particulièrement rafraichissant.

M. le Président :

La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin :

Quant à moi, je n'ai jamais eu l'occasion de m'excuser parce que j'étais Nivernais. J'en ai toujours été très fier, et je continuerai d'en être très fier.

Je voulais dire en premier lieu que l'attractivité ne se décrète pas. L'attractivité, il faut la travailler. Le marketing, c'est quoi ? C'est la capacité à mettre en valeur l'existant, à mettre en valeur des projets, et à faire en sorte de pouvoir les susciter ultérieurement, et de les accompagner.

Pour autant, chaque territoire, aujourd'hui, après la redéfinition de la loi NOTRe, a obligatoirement, pour certains en tout cas, une politique de marketing et de stratégie de communication. Aujourd'hui, il est trop tôt pour savoir si leur politique va venir totalement s'inscrire dans le schéma départemental. Aujourd'hui, je ne peux pas le dire, et la communauté de communes que je représente est aujourd'hui dans l'expectative déjà de sa propre communication. Elle est en train d'y travailler. Elle sait que vraisemblablement cela se traduira par un budget. Aujourd'hui quand on nous dit que les collectivités vont venir participer, je veux simplement dire qu'elles pourront peut-être participer, mais, cela, elles le décideront en temps et en heure, en fonction de ce qu'elles pourront ressentir par rapport à leur politique.

Deuxième chose. Nous avons parlé des Pays. Toute la Nièvre, chère collègue, Maryse, n'est pas couverte par les Pays. Il n'en restera plus que deux. Il suffit d'attendre le mois de janvier. Mais il reste encore le « petit hameau des irréductibles » que constitue la Puisaye, qui, elle, n'est pas concernée à proprement parler, mais on ne doute pas que l'on saura la raccrocher.

Je ne nie pas le travail qui est fait. Tant s'en faut. Je comprends la démarche, et je la partage. Je dis simplement que méfions-nous, après, des télescopages, parce que, quand les politiques de communication se télescopent, quelquefois elles nous renvoient à des images qui sont contraires à ce que l'on voudrait faire passer. On coordonnera, on fera en sorte. Mais j'affirme que les communautés de communes auront une stratégie de communication. En tout cas, celle que je représente aura une stratégie de communication, vraisemblablement en s'appuyant sur l'expérience qui a pu se passer sur le Donziais. Il nous reste un symbole, et il nous reste un slogan, que nous essaierons de développer. Et lorsque je dis que notre slogan, c'est « une chance en plus », je souhaite qu'il soit pour la Nièvre et pour vos initiatives une chance en plus. Ce sera notre contribution. Elle est déjà énorme, et elle vaut mieux qu'une contribution financière.

M. le Président : La parole est à Philippe Morel.

M. Morel : Je suis un peu étonné par certaines interventions.

J'ai participé à l'ensemble des comités de pilotage qui se sont réunis. Autour de la table et dans la salle, il y avait des représentants du monde culturel, du monde associatif, et du monde économique, et chacun s'est exprimé et a émis ses idées. Lors du dernier comité de pilotage, en particulier l'ensemble des chambres consulaires étaient présentes, les représentants aussi d'un certain nombre de grandes fédérations comme la fédération du bâtiment. M. Dumange était présent. Ils se sont exprimés judicieusement, en présentant un apport à ce qui est, à mon sens, dans sa première étape, un cadre d'évolution qui essaie de donner une image transversale et consensuelle de la Nièvre. Le message qui est porté, c'est, dans le fond, être acteurs tous ensemble. C'est la première étape. Je trouve que le travail qui a été fait est remarquable. Ce n'est pas un travail qui a été fait dans un cabinet isolé, mais au contraire qui a demandé une contribution à l'ensemble des acteurs nivernais.

Comme Vanessa l'a fort bien exprimé, la deuxième étape va être la constitution d'une association. Je pense que, dans le cadre qui nous est proposé, le Conseil départemental veut être à la fois l'animateur, le coordinateur entre les différents territoires, à partir d'une image qui doit être générale pour l'ensemble du département. C'est vrai que nous allons vendre chacun nos territoires, mais nous vendons aussi l'image globale de la Nièvre. La Nièvre, c'est le Morvan, c'est le circuit de Magny-Cours, c'est la Loire. C'est un certain nombre de territoires.

Et puis, une petite correction, les représentants de l'Agglomération étaient présents au premier comité de pilotage, puisque Xavier Morel était présent au titre de la Ville de Nevers, et il est intervenu à plusieurs reprises. Remettons un peu les pendules à l'heure.

Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a une véritable volonté de donner une image « vendable », je dirais, de notre territoire. En tout cas, notre groupe est tout à fait d'accord, et bravo, Vanessa, et vos collaborateurs, pour le travail qui a été effectué.

M. le Président : La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin : Je partage ce qu'évoquait Thierry Flandin, sur le fait qu'effectivement l'attractivité, cela ne se décrète pas. Par contre, il faut peut-être rappeler, même si les chiffres sont toujours les mêmes, qu'il y a plus de personnes qui rentrent dans la Nièvre que de personnes qui n'en partent. Premier élément qui n'est pas inintéressant à garder présent à l'esprit. Ce que nous voulons, c'est non pas être attractifs, mais c'est être plus attractifs encore que nous ne le sommes. Le problème de la démographie nivernaise, c'est effectivement celui-là : il y a encore

plus de gens qui meurent que de gens qui naissent, même si cela va se ralentir avec le rallongement de la durée de la vie.

Sans feuille de route, sans prise de conscience de la nécessité d'une politique publique d'attractivité, par définition nous n'avancerons pas. C'est le premier mérite que je vois à cet excellent travail. Il fallait se donner un cap, une stratégie ; c'est fait. Et puis, après, ce que l'on en fera, on le verra bien.

Par ailleurs, encore une fois, nous ne sommes pas maîtres de notre destin, parce que nous sommes quand même dans un cadre national et mondial, qui est extrêmement bouleversé. Fin de l'exode rural. Début de l'exode urbain. C'est quelque chose auquel on n'est pas habitué depuis 150 ans. Absence de connaissance de plus de la moitié des métiers qui vont exister dans dix ans. Dix ans, c'est demain sur des politiques de cette nature-là. Allongement de la durée de la vie dans des proportions absolument considérables. L'internet, pour le coup, dont partout en France, et dans les territoires ruraux, dans la Nièvre comme ailleurs, dès 2018, on va commencer à sentir la différence vraiment. On en a beaucoup parlé parce que c'était des budgets importants et qu'il fallait récupérer des moyens. Cela a pris quelques années évidemment, mais le déploiement, la réalité concrète, c'est maintenant. On y arrive, là.

C'est dans ce contexte-là que nous évoluons. Et évidemment, de ce point de vue là, la Nièvre a une carte à jouer. Parce que, dans un monde qui est de plus en plus compliqué, de plus en plus incertain, les valeurs qui ont été rappelées, le socle que l'on nous demande de partager, c'est effectivement une sorte de réassurance, pour les citadins et les métropolitains.

Il est fondamental d'associer les communes ; c'est quelque chose que nous avons dans nos gènes. Il faut que chacun mette cela en musique et se dise que l'on va construire ensemble, que l'on va être chacun les ambassadeurs de la Nièvre. Ou de nos territoires, car c'est pareil : il faut parler du Morvan, il faut parler de la Puisaye, il faut parler du Nivernais Morvan. La Nièvre, c'est une constellation de territoires dont chacun a une part, et dont chacun peut provoquer une part de la réussite de l'équipe au complet. Au vu de ces éléments de contexte, c'est le bon moment pour enclencher cette démarche. Il faut se dire aussi qu'il n'y a pas de décret. Nous n'allons pas d'un seul coup être plus attractifs que nous ne le sommes aujourd'hui. En revanche, nous avons le contexte qui va bien, et, je pense, vraiment, les énergies, et beaucoup celles des élus locaux – Vanessa parle beaucoup du privé, parce que c'est sa culture –, car je pense que les élus locaux dans ce département sont une vraie force, que d'autres départements, et notamment ruraux, n'ont pas. Nous avons cette force-là sur laquelle nous pouvons nous appuyer. On peut se prendre à rêver d'une Nièvre plus attractive à la fin de l'histoire.

M. le Président :

Avant de passer la parole à Vanessa Louis-Sidney, quelques mots.

Je disais que j'avais assisté à une réunion où il y avait beaucoup de professionnels de santé, et j'ai moi-même été surpris que, parmi les problématiques à traiter, alors que je venais pour que l'on traite des problématiques de l'hôpital, de la médecine de ville, des formations, de l'enseignement supérieur, eux ont dit : « il faut que l'on parle de l'attractivité, car, si l'on ne parle pas de l'attractivité, on n'arrivera pas à résoudre complètement le problème de la démographie des professionnels de santé et des paramédicaux ». Ce sont eux qui ont expliqué qu'il fallait qu'il y ait une commission qui, dans le projet nivernais de santé, parle de l'attractivité. Ce qui va être d'ailleurs extrêmement original, parce que, si on arrive à ce que l'ARS ajoute à son projet régional de santé un programme nivernais pour la santé, et que dedans il y ait un chapitre sur l'attractivité, ce sera du jamais vu dans un projet régional de santé. Et ce sera assez original. Donc, peut-être que nous allons y arriver, et que cela permettra de voir les problématiques sous un autre angle.

Après, je voulais dire que nous sommes la collectivité qui peut permettre de rassembler un maximum de gens autour du remarquable travail de Vanessa Louis-Sidney. Nous avons des partenaires. Nous avons de nombreux partenaires. Ce que je veux, c'est être pragmatique, et je vous propose de faire deux ou trois choses :

Expliquer notre démarche à la totalité de nos partenaires. Quasiment toutes les associations de la Nièvre sont nos partenaires. Tous les territoires de la Nièvre sont nos partenaires. Donc, je suis pour que nous leur adressions une lettre qui va expliquer la démarche entreprise et va leur demander d'y participer, s'ils le souhaitent, mais leur expliquer ce que nous faisons.

Par ailleurs, tout à l'heure, nous avons parlé du 11 janvier. J'aimerais que l'on en fasse un évènement important. Cela s'appelle les vœux aux forces vives. En annexe, nous pourrions mettre « présentation de la démarche d'attractivité ». Je vous propose quelque chose. Nous sommes 34 autour de la table. Inviter les forces vives, ce n'est pas forcément toujours facile. Je propose que chaque conseiller départemental fasse une liste des personnes représentant les forces vives de son territoire, pour que nous puissions les inviter, en tant que tels, les ajouter à notre liste d'invités. Que nous les réunissions. Le Président peut adresser ses vœux à tout le monde. Dans un deuxième temps, nous pourrions essayer d'expliquer à tout le monde l'intérêt de cette démarche d'attractivité, la présentation du concours, leur demander d'y participer. Soyons tout de suite pragmatiques.

La dernière chose que je voudrais dire, c'est que la démarche est nécessaire, mais qu'elle n'est pas suffisante. Il va falloir d'autres choses, et il y a d'autres idées qu'il va falloir mettre en place pour que nous puissions travailler sur l'attractivité.

Par rapport à ce que vient d'indiquer Thierry Flandin, personnellement, cela ne me gêne pas que, sur tous les territoires, il y ait un travail sur l'attractivité, à partir du moment où l'on travaille aussi sur l'attractivité de la Nièvre. Cela ne peut être que

complémentaire. Que l'Agglomération, que Cosne, que Luzy, que Clamecy travaillent sur leur attractivité, cela ne pose aucun problème. Tout cela est complémentaire. Plus il y a de gens qui vont travailler sur l'attractivité, et sur tous ses modes dans la Nièvre, plus nous serons attractifs, cela me paraît évident. Le problème jusqu'à maintenant, cela a été le manque de travail sur cette attractivité. Nous allons tous nous y mettre. Soyons pragmatiques. Donc, je vous donne deux ou trois recettes, mais les recettes que je vous donne, je voudrais qu'elles soient appliquées. Je vous le dis, comme cela je ne le répèterai pas : j'attends que chaque conseiller départemental m'envoie une liste de personnes qui sont sur son territoire, qui représentent les forces vives, à qui il souhaiterait que l'on explique cette démarche d'attractivité, et essayer de les amener à participer à cette soirée. Je vais par ailleurs souhaiter que chaque partenaire du Conseil départemental – nous en avons de multiples – reçoive un courrier qui lui expliquera notre démarche, et leur demandera d'y participer. Pas forcément financièrement. Je n'irai pas jusque-là. La parole est à Vanessa Louis-Sidney.

Mme Louis-Sidney :

Merci, Monsieur le Président. Simplement, pour rebondir sur les propos de notre collègue Daniel Rostein, et ensuite de Thierry Flandin. J'entends très bien ce doute sur l'aspect trop « bucolique », mais je n'ai pas le sentiment que cela soit si bucolique que cela – en tout cas, peut-être calme –, de ce qui est présenté aujourd'hui. Encore une fois, et je l'ai dit, c'est aux acteurs, et selon ce qu'ils veulent communiquer, et à qui ils peuvent le communiquer, qu'il reviendra d'adapter et de mettre soit du « peps », soit plutôt un peu plus de retenue. Je n'imagine pas effectivement Serge Saulnier communiquer sur le circuit en montrant des photos d'abeilles. Je me dis simplement que, si on voit une photo d'une monoplace, ou d'une moto pendant le Superbike en train de fendre le vent d'air pur de la Nièvre, on se rendra compte tout de suite – et en plus ce sera indiqué, car il y aura cette fameuse preuve – que le circuit de Magny-Cours est évidemment une terre de performances. C'est un endroit qui accueille plus de 300 000 visiteurs chaque année. Donc, c'est un événement majeur d'attractivité touristique.

Tout est possible dans la communication et l'interprétation de ce que l'on donne. Si le territoire de Thierry Flandin a une stratégie d'attractivité qui lui est personnelle, pourquoi pas ? J'alerte juste sur l'affaiblissement possible à faire des stratégies sur des micro-territoires, surtout sur notre capacité à les aligner. Ce qui est important, selon moi, c'est vraiment de se mettre d'accord sur l'ombrelle, et d'arriver à évoluer et à mettre son propre twist sur les caractéristiques, les attributs particuliers de tel ou tel territoire. Je pense très sincèrement que le modèle qui vous est présenté ici permet cela, permet à chacun de se projeter selon ses propres enjeux et ses propres objectifs.

Encore une fois, si à un moment on se rend compte que cela coince, franchement je ne serais vraiment pas la dernière à ce que l'on

empêche les lignes de bouger. Il faut que cela puisse être évolutif. L'important, selon moi, c'est que l'on ait quand même toujours cet esprit de groupe, d'y aller ensemble et d'y croire ensemble.

J'entends la proposition de Jocelyne de faire le tour des territoires très rapidement pour aller expliquer et voir comment on peut aider les territoires, et comment, eux, peuvent nous aider aussi à enrichir. C'est vraiment un dialogue qu'il nous faut avoir, à faire cela dès les premières semaines de janvier, pour que nous puissions travailler à aligner les constellations.

M. le Président :

La parole est à Thierry Flandin.

M. Flandin :

Juste deux mots et très brièvement. Ma chère collègue, ce n'est pas le « territoire de Thierry Flandin ». J'y tiens énormément. Ce n'est pas la même chose.

Deuxièmement, effectivement, ce n'est pas de notre faute si nous avons démarré plus tôt, et que nous avons eu de l'expérience. C'est tout. Cela ne nous exonère de rien. Je n'en disconviens pas.

La troisième chose, ne stigmatisons pas les abeilles, même avec Magny-Cours ! Les abeilles sont des insectes de performance, tout comme le circuit !

M. le Président :

Nous serons toujours bienveillants avec les abeilles, Monsieur Flandin, pas de problèmes.

Souhaitez-vous encore poser des questions à Vanessa ? Nous la remercions encore une fois. Cela fait un mois et demi que le sujet est travaillé. Cela ne sort pas de nulle part. Des centaines de personnes ont été associées. Le résultat est là. Tout à l'heure, j'ai dit que cela s'inscrivait dans le temps long. Je le crois. Cela va se faire progressivement.

Le prochain épisode est le 11 janvier. Je vous invite tous à essayer de procéder comme je vous l'ai proposé.

Désignation du secrétaire de séance

Je vous propose que nous reprenions tout de suite le format habituel de nos sessions.

Comme M. Venin me l'a signalé, nous devons normalement désigner un secrétaire de séance. C'est obligatoire. Nous ne le faisons pas. Nous allons le faire, et commencer aujourd'hui. Le Président, les vice-présidents, les présidents délégués sont dispensés du secrétariat. Nous allons commencer par le plus jeune. Laurent Venin vient de me dire que c'est Mme Mer qui va être désignée comme secrétaire de séance.

Elle est la plus jeune. Il s'agira pour elle de relire le compte rendu réalisé par les services pour y apporter l'œil des élus et voir si elle souhaite y apporter des modifications. Tous ceux qui ont la pratique des conseils municipaux le savent, c'est une obligation, que nous ne respectons pas, et que M. Venin souhaite que de nouveau nous respections.

Monsieur Rostein, vous avez la parole.

M. Rostein : Pourrions-nous avoir systématiquement un compte rendu des séances ?

M. le Président : Je pense que c'est tout à fait normal que vous l'ayez, et j'espère que vous l'avez. Normalement, vous devez recevoir le compte rendu de nos sessions assez régulièrement. Je pense que nous le recevons. Par contre, nous avons supprimé le format papier, car le document est très volumineux. Par ailleurs, on le trouve sur internet. Je propose que nous en adressions un sous format papier à chaque groupe.

M. Rostein : De la même façon que nous recevons sur nos boîtes l'ordre du jour, nous pourrions recevoir le compte rendu de la même façon ?

M. le Président : On le reçoit. Mais toujours en décalage, puisqu'il est établi par les services, qu'il est ensuite relu par le secrétaire de séance, qui représente les élus. Nous allons nous assurer qu'il vous soit envoyé au plus vite.

Je dois aussi vous informer que nous avons rajouté un rapport supplémentaire, n° 21, qui concerne la cession d'actions de la SEM BATIFRANC. Personne ne s'y oppose ?

Je voulais aussi vous informer que j'ai sept motions présentées par le groupe « Vivre la Nièvre ». Si vous en avez d'autres, je vous remercie de nous en prévenir.

Mme de Mauraige : Pouvons-nous les avoir ?

M. le Président : Nous les transmettrons en fin de matinée aux groupes, pour que vous puissiez les voir.

EXAMEN DES RAPPORTS

AXE 1 - CONSTRUIRE L'AVENIR ECONOMIQUE DE LA NIEVRE, CREATEUR D'EMPLOI

SOUTIEN AUX PROJETS DE L'AGROPOLE DU MARAULT

Rapport de M. le Président :

Numéro 1.

Rapport de Mme Guérin :

M. le Président : Le premier point concerne le soutien aux projets de l'agropole du Marault. C'est la commission Attractivité. Il est présenté par Jocelyne Guérin.

Mme Guérin : Merci, Monsieur le Président. L'axe 1 s'intitule « Construire l'avenir économique de la Nièvre, créateur d'emploi ». Le site du Marault entre complètement dans cet axe. Je ne vais pas revenir sur l'histoire. Il a été acheté par le Département pour garantir la pérennité de ce site, et en assurer un développement, en faire un futur site d'excellence.

Par rapport au sujet que nous venons d'évoquer sur l'image de la Nièvre, je pense que ce site fera partie, je l'espère, bientôt de cette image qui pourra illustrer « Je suis la Nièvre », et entrera complètement dans cette démarche contribuant à l'attractivité de la Nièvre. Ce projet est en train de s'installer. Raphaël Souty a réalisé un travail précieux avec tous les acteurs, avec le Conseil départemental, bien sûr, les personnes qui ont travaillé sur ce site, qui ont un précieux apport pour contribuer au travail sur le projet, un travail avec tous les acteurs du monde agricole, et aujourd'hui le projet est pratiquement écrit. Nous allons le mettre en place. Je voudrais saluer encore le travail de Raphaël Souty, qui est vraiment un animateur, un développeur, et qui sait s'entourer d'équipes pour faire avancer le projet. Cela n'a pas été une mince affaire ; il y a une histoire sur ce site. Aujourd'hui, il n'y a pas de raison, ce projet va sortir, et mettre à l'honneur le site, avec des événements. Il faudra donc des aménagements. Par rapport aux projets autour d'un futur site Agritech, tous les acteurs sont aujourd'hui volontaires. Une vraie avancée.

En attendant, bien sûr, il y a un budget de fonctionnement énorme sur ce site, avant que tous les travaux ne soient faits, avant que le projet n'apporte ses résultats. Il y a un fonctionnement qui coûte aujourd'hui au Département 100 000 € pour l'année 2017, que nous avons prévu.

Aujourd'hui, il convient de valider ce soutien, avec une convention jusqu'au 31 décembre. Nous validons aujourd'hui les 20 000 € qu'il manque, en lien avec les 80 000 € que nous avons passés en septembre, pour assurer la trésorerie de ce site.

M. le Président :

Y a-t-il des questions ?

Je vais mettre aux voix le rapport. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CO-FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE LIDAR MORVAN PAR LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME

Rapport de M. le Président :

Numéro 2.

Rapport de Mme Guérin :

M. le Président :

La parole reste à Jocelyne Guérin. Nous passons à la commission Moyens généraux et attractivité. Nous allons parler du co-financement de l'acquisition de LiDAR Morvan par la Maison des Sciences de l'Homme.

Mme Guérin :

C'est un projet à l'initiative du Conseil Scientifique du Parc Naturel Régional du Morvan. Il s'agit, pour la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon, d'assurer des relevés topographiques au laser, de très haut niveau, qui permettent d'apprécier la qualité des sols, et d'ouvrir des champs d'application en archéologie, en environnement, en foresterie, en hydrologie. Le budget pour ce projet représente 538 315 €. Le Département est sollicité pour 10 000 €, à verser à la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon.

M. le Président :

Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

ADAPTATION DU DISPOSITIF « POUR UN SOUTIEN AUX PROJETS DE TERRITOIRE DURABLES ET INNOVANTS » - PROLONGATION DE LA DUREE DE VALIDITE D'AIDES TERRITORIALES

Rapport de M. le Président :

Numéro 3.

Rapport de Mme Guérin :

M. le Président : La parole est à Jocelyne Guérin à nouveau, au sujet de l'adaptation du dispositif « pour un soutien aux projets de territoire durables et innovants ». Il s'agit de la prolongation de la durée de validité des aides territoriales.

Mme Guérin : Nous avons encore des contrats « Cap 58 + » sur huit territoires. Nous avons validé le principe de tout arrêter cette année au 31 décembre. Nous avons été animés de bon sens, car, sur ces contrats, il y a des projets en cours, qui sont commencés, qui ne seront pas terminés au 31 décembre. Le bon sens veut qu'on les laisse se terminer financièrement. Nous proposons à titre exceptionnel une prolongation de la durée du contrat pour terminer les neuf opérations en cours dans les huit territoires qui bénéficiaient de « Cap 58 + », depuis 2015. Vous avez le détail de ces points dans les annexes sur les différentes communautés de communes concernées et les projets concernés.

M. le Président : J'ajouterais, pour compléter, que le dispositif est terminé. Nous n'accepterons plus de projets après. Si des territoires n'ont pas consommé la totalité de leur financement, c'est perdu.

Personne n'est contre ? Ni s'abstient ?

DEMANDE DE SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) 2018-2020

Rapport de M. le Président :

Numéro 4.

Rapport de M. Bazin :

M. le Président : Je vais passer maintenant la parole à Fabien Bazin, dans le cadre de la commission Solidarité, pour nous parler de la demande de subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour 2018-2020.

M. Bazin :

Deux rapports techniques, qui n'ont pas posé de problème en commission, car ils ont été validés à l'unanimité, sur des sujets importants.

Vous le savez maintenant, le Département est gestionnaire du Fonds social européen. Cela obéit à des logiques complexes. Il faut que nous apprenions les uns et les autres à décrypter ces dossiers, car nous parlons de plusieurs millions d'euros qui viennent en accompagnement des politiques d'insertion du Département, dont je rappelle que nous sommes le chef de file.

Il s'agit donc sur le premier rapport des solliciter les crédits pour la période 2018-2020.

La masse des crédits se répartit sur des crédits d'intervention, pour la plus grande part, et des crédits d'animation, pour un peu moins de 100 000 €, de mémoire. Voilà ce que je peux vous dire. Vous avez dans le rapport les éléments de bilan de première partie de la programmation.

En commission, le débat que nous avons eu, notamment avec le collègue Philippe Morel, était le sujet de consommation de ces crédits. C'est un point sur lequel il faut que nous soyons attentifs. La France, parmi les pays européens, a des difficultés dans son ensemble à consommer lesdits crédits. C'est probablement parce qu'il y a plusieurs autorités de gestion, et parce que les procédures et françaises et européennes sont complexes. L'organisme de contrôle des crédits européens, qui est une instance nationale, nous a quand même indiqué – ce qui est plutôt bon signe – que sur la précédente programmation, la Bourgogne était plutôt bien placée parmi les régions françaises. C'était avant les fusions, bien entendu. Et que nous avons aujourd'hui nécessité d'être attentifs à la suite des événements. Car le système, qui n'est pas forcément très pertinent d'ailleurs, est un système de bonus-malus : si vous ne consommez pas vos crédits, on vous les reprend, et il faut donc de la performance. Je tiens à remercier les équipes techniques du Département, qui ont bien compris, je crois, la mécanique de ces crédits, et la manière de les consommer. On en a la preuve dans l'appel à projets qui est l'objet du second rapport sur le Fonds social européen.

M. le Président :

Je sou mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

APPEL À PROJETS FSE 2018-2020

Rapport de M. le Président :

Numéro 5.

Rapport de M. Bazin :

M. Bazin :

Nous avons la preuve de ce que j'évoquais précédemment, avec ce dossier sur l'appel à projets pour le Fonds social européen. La stratégie politique a été d'essayer le plus possible de favoriser l'ensemble des acteurs, y compris ceux qui sont peu équipés pour répondre à ce type de demandes, du fait de la technicité des dossiers. Il s'agit d'assurer ainsi une meilleure répartition sur le territoire, entre une agglomération et des communes qui ont un fort potentiel technique leur permettant de s'inscrire dans ce type de projets et le reste du territoire, qui, évidemment, a lui aussi besoin de ces crédits sur les questions de l'insertion.

M. le Président :

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Dans le cadre des commissions, nous n'« approuvons » pas ce qui nous est proposé. Nous posons des questions, mais nous réservons bien entendu notre vote dans le cadre de la session du Conseil départemental. C'est important, parce que l'on pourrait croire que, parce que l'on est allé en commission et que l'on n'a pas émis de remarques, on est systématiquement d'accord.

Je suis tout à fait d'accord sur les dossiers qui sont présentés.

M. Bazin :

Cher Philippe, il y a un vote, en commission 1. Il y a eu un avis conforme de la commission.

M. Morel :

Avis. À ce moment-là, à quoi sert la session ?

En ce qui concerne le FSE, je joins mes félicitations à celles de Fabien Bazin pour la petite équipe qui s'occupe de la gestion du FSE, qui le fait avec beaucoup de conscience, et qui nous permettra sans doute de bénéficier de la réserve de performance. Cette réserve de performance représente un volume tout de même relativement important, qui pourra abonder l'enveloppe qui nous est donnée primitivement.

C'est vrai que les fonds européens ne sont pas très bien consommés. Ce n'est pas tout à fait vrai pour le FSE, mais il faut être vigilant en ce qui concerne l'enveloppe qui est attribuée au Département, et dont la répartition se fait au niveau régional. C'est vrai que l'on a une situation qui est relativement dramatique en ce qui concerne les fonds FEDER, et même pour les fonds LEADER, qui jusqu'à maintenant étaient régulièrement consommés. On s'aperçoit qu'il y a une sous-consommation en Bourgogne. Cette sous-consommation est pratiquement de 50 % de l'enveloppe FEDER. Là, on a sans doute intérêt à faire des appels à projets plus incitatifs.

En ce qui concerne les appels à projets, je réitère qu'il faut que nous ayons des structures porteuses qui soient à même de bien gérer, de façon à mener les projets au bout. Cela veut dire qu'il faudra éviter sans doute le saupoudrage sur un certain nombre de petites structures. Et puis, il faut des structures qui aient les reins solides, puisque le FSE est souvent attribué au bout d'une année, voire de deux années, ce qui demande aux structures porteuses du projet soit d'avoir recours à une ligne de crédits de leur banque, soit d'avoir une trésorerie – ce qui est plus rare – suffisante.

Cela étant, je suis d'accord sur ces deux rapports, et mon groupe s'associe à ce rapport.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Bazin :

Évitons peut-être de mélanger, si je puis dire, la programmation et la consommation régionales de la consommation départementale. Singulièrement celle portant sur le programme LEADER est plutôt dynamique au niveau du département, mais elle souffre d'un dispositif, pour le coup, géré par la Région un peu lourd en termes de règlement. Vous savez que les fonds LEADER sont gérés par des groupes d'action locaux, les fameux GAL, avec à la fois des prescriptions européennes sur le fonctionnement de ces outils de programmation et de gestion et un regard régional qui est aussi parfois un peu abstrait. On a vu dans des groupes d'action locaux les fonctionnaires de la Région compter pendant la séance le nombre de personnes assises autour de la table. Si vous étiez allés, comme nous le faisons tous ici, prendre un café ou faire quelques escales techniques, la délibération était considérée comme caduque. On voit bien que l'on marche un peu sur la tête. Il y a un vrai travail, qui n'est pas simple d'ailleurs, et qui est national, de meilleure gestion des règlements d'intervention sur la gestion de ces fonds, qui sont d'une complexité absolue.

M. le Président :

J'aimerais, juste avant de passer au vote, moi aussi m'associer aux remerciements, puisque j'ai travaillé deux ans avec la petite équipe. Deux personnes travaillent sur ces dossiers. Et, du coup, d'ailleurs, je peux remercier aussi ceux qui en amont, dans nos collectivités ou dans nos associations, travaillent sur le Fonds social européen, parce que c'est extrêmement compliqué pour eux aussi. C'est compliqué chez nous, et c'est très compliqué chez ceux qui suivent le dossier localement.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PREVENTION SPECIALISEE

Rapport de M. le Président :

Numéro 6.

Rapport de Mme Fleury :

M. le Président : La parole est maintenant à Delphine Fleury dans le cadre de la commission Solidarité.

Mme Fleury : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Il s'agit de valider les modalités de poursuite de la réflexion sur la prévention spécialisée, sur la base du diagnostic réalisé par notre collègue, M. Philippe Morel.

Vous savez que la prévention spécialisée est une compétence obligatoire pour le Département. Elle se définit comme une intervention éducative et sociale visant à permettre à des jeunes en voie de marginalisation de rompre l'isolement et de restaurer le lien social. Le public est situé en général entre 12 ans et 18 ans, mais des jeunes au-delà de 20 ans sans insertion professionnelle peuvent solliciter des conseils.

À ce jour, le Conseil départemental subventionne une association qui intervient avec des éducateurs spécialisés sur trois quartiers de Nevers : les quartiers Est de la Ville. L'association s'appelle Interstice. Elle avait été mise en place à l'époque, sur la volonté de la Ville de Nevers et du Conseil général de l'époque, pour intervenir sur les quartiers Politique de la Ville de l'est de Nevers, c'est-à-dire Courlis, Baratte, Bords de Loire.

Le diagnostic réalisé par notre collègue a fait apparaître la nécessité de renforcer la prévention spécialisée à l'échelle du territoire, et en priorité sur la ville de Nevers, et de s'assurer de la mise en œuvre de réponses conformément à la volonté départementale d'agir préventivement auprès des jeunes en risque de marginalisation et de leurs familles.

Nous vous proposons non seulement de valider cette démarche, mais aussi de positionner un ou une chargé(e) de mission sur une période de six mois pour conduire ces travaux et produire des propositions qui seront débattues par notre assemblée.

M. le Président : Y a-t-il des interventions ? Monsieur Morel.

M. Morel : Monsieur le Président, je ne peux que saluer la proposition faite aujourd'hui et qui intervient après de longs mois après la rédaction de ce rapport, pour lequel je rappelle tout de même que 128 personnalités

neversoises concernées par ces problèmes de prévention spécialisée et de difficultés dans les quartiers Politique de la Ville ont été auditionnées, depuis Mme la Procureure de la République en passant par les principaux de collège, les proviseurs, les travailleurs sociaux, et bien sûr les collègues intéressés par le territoire. Ces problèmes de groupes de jeunes marginalisés, souvent déscolarisés, se retrouvent dans tous les quartiers, non seulement dans les quartiers Politique de la Ville, mais également dans, par exemple, le centre-ville de Nevers, mais aussi dans des villes comme Clamecy et en territoire rural.

Je souhaite que l'on arrive à créer une structure sans doute interne au Conseil départemental qui pilotera ce que l'on appelle les éducateurs de rue, mais qui le fasse bien entendu en liaison avec les différents EPCI qui rencontrent eux-mêmes le problème. J'ai rencontré en particulier la maire de Clamecy, qui avait déjà fait une expérience d'éducateurs de rue avant, et qui est tout à fait partie prenante d'une contractualisation sur son territoire.

Je souhaite que ce chargé ou cette chargée de mission travaille en étroite liaison bien sûr avec les rédacteurs – Véronique Rosseel et Christine Gorget m'ont beaucoup aidé dans ce travail –, en liaison aussi avec Delphine Fleury, et que nous puissions vous proposer un schéma opérationnel relativement rapidement.

J'attire par ailleurs l'attention sur le fait qu'à Interstice la directrice est partie, et que la présidente est partie. C'est une structure qui ne fonctionne pas très bien, et que nous subventionnons à concurrence de 50 000 €. Je souhaite que cette chargée de mission puisse se traduire par des propositions concrètes, sachant qu'il y aura bien évidemment des incidences financières.

J'ai assisté il y a quelques jours au Conseil départemental de l'Education nationale. Il est incontestable que les directeurs d'établissement en particulier rencontrent de plus en plus de problèmes à ce niveau. Il ne s'agit pas d'ailleurs de faire de la répression, mais de la prévention en amenant ces jeunes à se réinsérer dans le milieu normal.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres interventions ? La parole est à Alain Herteloup.

M. Herteloup :

Merci, Monsieur le Président. Je souscris en partie aux propos qui viennent d'être tenus. Il me semble que, lors d'une réunion qui a dû avoir lieu il y a un an à peu près, qui regroupait l'ensemble des acteurs sur la prévention spécialisée, il avait été évoqué, me semble-t-il, la façon dont le Département pouvait retrouver une place active dans la prévention spécialisée. C'est bien aussi sur cet aspect-là que je réinsisterais, à savoir que, si effectivement le Département fait le choix de se réinvestir dans cette démarche, le fait-il sur des pratiques qui sont encore des pratiques anciennes, usuelles, sur lesquelles, du reste, s'est appuyé le travail important d'évaluation que vous avez mené, mon cher collègue ? Ou bien est-ce qu'effectivement à travers

le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission, nous nous autoriserons à faire en sorte d'investiguer un peu davantage des pratiques professionnelles nouvelles, des fonctionnements nouveaux, des collaborations nouvelles, qui vont faire en sorte que la prestation proposée nouvellement s'adaptera à des évolutions de carences sociales et de caractéristiques sociales des usagers qui elles aussi sont nouvelles en fonction de l'évolution du monde social ? Il me paraîtrait extrêmement dommage que nous répétions l'erreur de faire en sorte de financer un projet global sans savoir comment la participation nouvelle du Conseil départemental constituera une plus-value par rapport à des dispositifs préexistants.

M. Morel :

Je suis tout à fait d'accord sur cette remarque. C'est vrai que les conditions dans lesquelles évoluaient par exemple les éducateurs de rue ont considérablement changé. Mais je me suis accroché à la fois à l'audition de 128 personnalités. Je me suis également accroché au rapport de Mme Bouziane sur la prévention spécialisée, qui fait autorité actuellement en matière d'orientations sur la prévention spécialisée. Donc, il ne s'agit pas de dupliquer des modèles qui ont été mis, ou pas mis en place d'ailleurs, dans ce département, mais de tenir compte de la réalité du problème que posent ces jeunes marginalisés.

Nous ne ferons pas seuls ; nous ferons, bien entendu, en partenariat avec un certain nombre d'acteurs : la Ville de Nevers, la Ville de Cosne, et puis un certain nombre d'autres territoires.

M. le Président :

La parole est à Mme Delphine Fleury.

Mme Fleury :

Pour compléter, et peut-être rassurer aussi notre collègue Alain Herteloup, le Département s'attachera, sur cette mission, et sur ces préconisations, à faire dans ce domaine comme il le fait dans beaucoup d'autres domaines, et notamment sur tout ce qui relève de nos politiques rattachées au médico-social, preuve d'initiatives et d'oser l'expérimentation. Je crois que c'est très important. Nous nous sommes toujours attachés à faire du cousu main, à prendre en compte la réalité effective des territoires sur lesquels nous œuvrons, et dans les dispositifs que nous mettons en place. Bien évidemment, ce ne sera pas du copié-collé de ce qui se fait ailleurs, ou de ce qui s'est fait jusqu'à maintenant, et que nous aurions repéré comme étant de bonnes pratiques, ou des choses qui sont de nature à pouvoir être dupliquées comme cela *in extenso* sur ces territoires-là. D'ailleurs, la démarche qui a été celle de M. Morel sur son diagnostic a été une démarche, au-delà de la simple écoute et de la retranscription de ce que les acteurs sur ce champ ont pu dire ou traduire, de mise en perspective de tout cela. Comme M. Morel l'a dit, cela a reposé également sur le travail d'une mission parlementaire qui avait été mise en œuvre par l'ancien gouvernement sur ce champ-là, et qui a donné quelques pistes et

préconisations. Tout cela va être, bien entendu, pris en compte, avec une adaptation effective à la réalité des territoires sur lesquels nous allons pouvoir mettre tout cela en place. Nous nous attacherons à faire du cousu main, c'est-à-dire à ne pas du tout reproduire des choses préexistantes.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres interventions ?

Je voudrais simplement dire que tout cela se passe dans le cadre des politiques que nous devons mener au niveau de l'enfance. Cet après-midi, vous pourrez constater que nous aurons d'une année sur l'autre augmenté de 1,5 million les dépenses que nous avons faites dans le domaine de l'enfance. Cela traduit malheureusement l'état non pas de la Nièvre, car il y a des endroits où c'est pire, mais l'état de notre société. Il y a maintenant la question des mineurs non accompagnés. Pour vous citer un exemple. Au congrès de l'association des régions de France, les Hautes-Alpes ont signalé avoir vu leurs dépenses sur ce sujet-là passer de 100 000 € à 2 M€ en une seule année. Nous ne sommes pas dans ces chiffres-là, mais malheureusement vous constaterez cet après-midi, lorsque nous allons parler de budget, qu'effectivement nous sommes en train de dépenser beaucoup plus que prévu sur cette politique-là. Et malheureusement, ce n'est pas nous qui organisons les chiffrages des enfants que nous devons prendre en charge. Cela s'impose à nous, je le rappelle.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE – RAPPORT 2016 DES ADMINISTRATEURS DESIGNES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapport de M. le Président :

Numéro 7.

Rapport de M. Bourgeois :

M. le Président :

Je vous propose une dernière délibération, portant sur les rapports de nos sociétés d'économie mixte, dans la commission des moyens généraux. La parole est à Daniel Bourgeois. Nous avons quatre sociétés d'économie mixte.

M. Bourgeois :

Les quatre sociétés d'économie mixte sont la SEM de Nevers Magny-Cours, Nièvre Aménagement, BATIFRANC, et la SEM patrimoniale.

Ce rapport a pour objet, conformément à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales d'examiner et de valider le rapport portant sur la gestion des SEM.

Je vous proposerai d'écouter Jean-Louis Balleret tout à l'heure pour la SEM de Magny-Cours. Pour la SEM BATIFRANC nous reporterons peut-être le débat plus tard, au moment du rapport supplémentaire n° 21, qui correspond à la vente de toutes les actions à la Région.

Pour la SEM Nièvre Aménagement, hors opérations propres, le produit d'exploitation pour l'année 2016 s'élève à 1 087 000 €, égal à celui de 2015. Les produits d'exploitation proviennent pour 55 % des concessions d'aménagement, pour 20 % des mandats et conduites d'opération, et pour 23 % d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les produits d'exploitation proviennent :

sur 4 % d'opérations confiées par le Conseil départemental,

sur 49 % d'opérations confiées par la Ville de Nevers,

sur 40 % d'opérations confiées par Nevers Agglomération,

sur 10 % par la SEM patrimoniale,

sur 21 % par des maîtres d'ouvrage publics et privés non-actionnaires de la SEM,

pour 2 % des opérations réalisées sur les fonds propres de la SEM.

Les opérations propres sont Isocentre, Vertpré, Pôle Emploi, Pittié, Pôle Emploi Decize, campus tertiaire Cosne. La SEM dégage pour l'année 2016 un résultat de 496 636 €.

Je vais développer maintenant le bilan d'activité de la SEM patrimoniale.

L'activité de la SEM continue à se développer. En 2016, le résultat de la SEM émane essentiellement de la gestion locative de l'opération de réhabilitation du bâtiment 22, réalisée par l'entreprise Faurecia, de Gitec, à Cosne-sur-Loire (début des travaux le 1^{er} juillet 2013), de l'entreprise électrique à la ZAC du Four à Chaud à Decize (1^{er} décembre 2013), Socotec, sur le parc du Bengy, à Varennes-Vauzelles (1^{er} juillet 2014), Sorec (1^{er} juin 2016).

Sur les huit nouvelles entreprises qui avaient saisi la SEM en 2015 pour un accompagnement dans le développement de leur activité, cinq études ont été réalisées en 2016, mais n'ont pas donné suite : Bourgogne Bois Energie, Entreprise X, Selni, Post Immo, Atelier parc technologique.

Le dossier Sorec à La Charité sur Loire a été validé, et sa réalisation par indivision.

Le dossier Guinot TP à Decize a été validé, mais la signature du contrat était attendue pour mai 2017. Il n'est toujours pas là.

Le dossier des bureaux de la ZAC du Bengy n'était pas lancé en 2016. Ce qui est pratiquement fait aujourd'hui.

Parmi les faits marquants de 2016, le bâtiment de la société Gitec a été vendu le 19 octobre 2016 à un investisseur qui poursuit l'exploitation du bail en cours.

La loi NOTRe aura des impacts sur le capital social de la SEM patrimoniale.

Je vais donner la parole à notre confrère Jean-Louis Balleret sur la SEM Magny-Cours.

M. Balleret :

Chers collègues, la société anonyme d'économie mixte Magny Cours, est une société anonyme, je le rappelle, fondée en 1997, qui fonctionne comme toutes les sociétés anonymes, c'est-à-dire avec un Directoire, en l'occurrence qui est composé de deux personnes : le président du Directeur, Serge Saulnier, et d'un membre, Katia Favoretto.

Elle est donc composée d'un Directoire, et d'un conseil d'orientation et de surveillance, lequel est composé de tous les actionnaires de la SEM, c'est-à-dire le Conseil départemental, actionnaire majoritaire, et ensuite, par ordre décroissant de nombre d'actions, la Ville de Nevers, la société Invest Grand-Duché, c'est-à-dire les héritiers de Guy Ligier, et différents petits actionnaires, tels que l'Union amicale des Maires, l'ASA de Nevers Magny-Cours, etc.

Notre collectivité est représentée dans ce Conseil d'orientation et de surveillance par quatre collègues : Delphine Fleury, Vanessa Louis-Sidney, Daniel Rostein, et moi-même. Je suis le président du Conseil d'orientation et de surveillance.

L'effectif de la SEM est de 37 personnes. Nous avons deux contrats avec cette SEM. Un contrat d'occupation du domaine public, qui a été signé en 2013, et un contrat de partenariat pour des actions de communication et de promotion économique que nous signons chaque année.

En ce qui concerne l'année 2016, les produits d'exploitation se sont élevés à 6 943 406 €. Le résultat d'exploitation a été négatif de 359 989 €. Le résultat net est négatif de 146 910 €. Notre participation financière en pourcentage est restée au montant des années précédentes, et il en est de même pour les autres collectivités.

Un mot sur cette année 2016, qui n'a pas été une bonne année par rapport aux autres qui dégageaient des résultats positifs. Cette situation est due à des raisons conjoncturelles, et non pas structurelles.

J'en veux pour preuve que les charges d'exploitation n'ont pas augmenté. C'est souvent le problème des sociétés qui font de mauvais résultats ; c'est parce que les charges augmentent. Là, elles ont diminué de 1%, mais c'est en raison d'une diminution des produits d'exploitation, qui, eux, ont connu une baisse de 6 %.

Quelles en sont les causes ? Rapidement.

Il faut toujours se rappeler que cette société d'économie mixte a un rôle qui dépasse le rôle purement commercial, et que, si ce circuit était un circuit privé, évidemment il n'organiserait pas 20 épreuves par an, dont certaines sont des épreuves qui ne sont pas, sur le plan commercial, les plus intéressantes. Mais il a aussi une vocation qui est une vocation de service public, déjà par le lieu où il est exercé, et par le fait que les actionnaires majoritaires sont des collectivités locales, et qu'il sert au rayonnement du territoire. Les données ne sont donc pas les mêmes qu'un circuit purement commercial, qui va organiser moins d'épreuves que celles qui sont rentables sans s'occuper si elles ont des impacts sur le territoire. Première observation : il a aussi une vocation de service public

Il a une activité qui est très dépendante de la météo, il faut le rappeler, car tout se pratique en extérieur, et on est aussi spectateur à l'extérieur. Une épreuve qui se passe durant deux jours sous la pluie battante, cela ne donne pas le même résultat que quand elle se passe sous un soleil éclatant. Cela a été le cas pour le karting en 2016. Il a vu une baisse de sa fréquentation, alors que cela fonctionne d'habitude bien, mais le karting a eu une baisse de son chiffre d'affaires de 13,9 % par rapport à 2015, parce la météo était très défavorable sur l'ensemble des activités de cette année.

L'épreuve phare de 2016 était une épreuve de championnat du monde. Il y en a toujours. Elle est moins connue que la formule 1, mais les championnats du monde, c'est le Superbike, pour la moto. Il y a eu une baisse de fréquentation liée à une conjoncture particulière : pas de pilotes français dans ce final de championnat du monde. Donc, les spectateurs français ont été moins intéressés. On connaît ce phénomène quand on suit les sports mécaniques.

Et puis, la suppression d'une subvention, qui a été versée par le Conseil régional au motoclub, qui l'organise sur le plan sportif, de 150 000 €. La Société du Circuit a dû se débrouiller pour compenser ce non-versement de cette subvention au motoclub, qui s'occupe de tous les officiels, des commissaires. Sans eux, un circuit ne peut pas fonctionner.

Un autre élément n'a pas facilité le fonctionnement, mais c'était indispensable : ce sont les importants travaux qui ont été réalisés. Ils sont maintenant terminés.

Voilà une année qui n'était pas une bonne année. Heureusement, nous avons une gestion qui est une bonne gestion, puisqu'en 2015, nous avons proposé de ne pas faire de répartition de bénéfices, et de conserver en fonds de réserve le résultat positif. Cela avait fait l'objet de discussions lors du conseil d'orientation et de surveillance. Cela a été ma position. C'était celle de la majorité des membres de ce Conseil d'orientation et de surveillance, et on m'a donné raison, on nous a donné raison l'année suivante, 2016, puisque c'est une année qui est moins bonne pour toutes raisons que je vous ai expliquées. C'est une gestion qui n'est pas facile. Elle se fait de façon tout à fait remarquable par Serge Saulnier et son équipe, mais il y a des choses

qui leur échappent, et nous le voyons bien, nous qui suivons tout cela pratiquement au jour le jour.

Voilà le rapport que je voulais vous faire. Tous les détails figurent dans les documents qui vous ont été remis. Je vous signale que, si vous souhaitez suivre de plus près les travaux de ce Conseil d'orientation et de surveillance, les groupes non représentés, il suffit de me le dire, car je pourrai alors vous passer les documents qui nous sont remis. Nous nous réunissons tous les trimestres. Un rapport d'activités est transmis tous les trimestres, ainsi que les projets. Voilà ce que je voulais dire à ceux qui ne sont pas représentés institutionnellement dans ce conseil d'orientation et de surveillance.

M. Bourgeois :

Y a-t-il des questions ? Sinon, je vous propose, mes chers collègues, d'adopter l'ensemble de ces documents, et de donner quitus aux représentants du Département dans les instances de ces quatre SEM.

M. Mulot :

C'est juste une précision concernant la SEM patrimoniale. LE dossier Guinot est validé. Le contrat est signé, et les travaux vont débuter en début 2018.

M. Bourgeois :

Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter l'ensemble de ces documents, et de donner quitus aux représentants du Département dans les instances de ces quatre SEM pour leur gestion.

M. le Président :

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Suspendue à 12 h 38, la session reprend à 14 h 30)

M. le Président :

J'ai quelques pouvoirs supplémentaires. Daniel Barbier a donné pouvoir à Joëlle Julien. Patrice Joly a donné pouvoir à Michèle Dardand. Guy Hourcabié a donné pouvoir à Vanessa Louis-Sidney.

AXE 2. CONSTRUIRE L'AVENIR ET LE BIEN-VIVRE DES NIVERNAIS

DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES – TARIFS DES SERVICES D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Rapport de M. le Président :

Numéro 8.

Rapport de M. Mulot :

M. le Président :

Je vous propose de passer au point 8 de notre ordre du jour, qui est la dotation de fonctionnement des collèges. Tarifs des services d'hébergement et de restauration. Ce sont les commissions Moyens généraux et Emancipation. C'est Michel Mulot qui va nous parler du sujet.

M. Mulot :

Ce rapport n°8 concerne la dotation de fonctionnement des collèges. Elle se présente de la façon suivante. Premièrement, autour de la dotation globale de fonctionnement attribuée à chaque collègue. Deuxièmement, autour des réserves de dotation indifférenciée, notamment le montant du fonds départemental de soutien aux établissements, passant de 17 000 € en 2017 à 30 000 € en 2018. Comme nous l'avons vu en commission, il y a eu des piratages, et diverses raisons, qui font que l'on passe de 17 000 € à 30 000 €. Troisièmement, autour de la tarification de la restauration scolaire, où il n'y a pas d'augmentation, ou très peu, par rapport à l'année 2017. En majorité, les barèmes sont reconduits.

Sur le premier point, concernant la DGF, la dotation théorique 2018 augmente de 2 % par rapport à 2017 – vous avez tous un tableau. Je ne vais pas le reprendre –, en lien avec l'augmentation du prix de l'énergie de 9,9 %. On peut constater que nous avons une baisse d'effectifs globale de 190 élèves au niveau départemental. Les effectifs, vous le savez, sont un des critères de calcul de la dotation.

Sur l'année 2017, un dialogue de gestion avec des établissements scolaires a été mis en place notamment sur la reprise des contrats de chauffage en régie au niveau de la collectivité, cela pour neuf collèges (Corbigny, Cosne, Fourchambault, La Charité, Luzy, Nevers Adam Billaut et Victor Hugo, Saint-Amand-en-Puisaye, Varennes-Vauzelles), pour un montant de 269 730 €.

Malgré cette concertation, les collèges de Saint-Amand et de Varennes-Vauzelles ne comprennent pas le montant de cette rétrocession chauffage. Comme je l'ai indiqué à Mme de Mauraige, concernant le collège de Saint-Amand, nous allons nous rendre jeudi à Saint-Amand. Si vraiment il y a problème, il n'y a pas de souci, nous regarderons. Nous allons faire une réponse aussi au collège de Varennes-Vauzelles. Les montants estimés peuvent être réajustés au cours de l'année avec ces deux collèges.

Le Conseil départemental a par ailleurs voulu travailler sur une mise au clair concernant ces fameux fonds de réserve. Certains collèges

étaient à plus de 160 %, soit trois fois leur dotation annuelle. On ne peut pas dire, à l'extrême, que cela soit normal que ce fonds soit thésaurisé. Nous avons appliqué un critère nouveau, en considérant que, lorsqu'un établissement est à moins de 25 % en fonds de réserve/fonds de roulement, il est en situation de danger. C'est dans ce sens que nous avons appliqué la règle que vous trouvez exposée dans le tableau. Cette mesure a permis au Département de réduire globalement la dotation à hauteur de 86 100 €. Ce système de péréquation solidaire a permis d'augmenter les dotations aux collèges, entre autres, de Corbigny et de Cercy-la-Tour.

Concernant les fonds de réserve, il n'y a pas de bons gestionnaires ou de moins bons gestionnaires. Nous avons appliqué cette règle des 25 %. Les réductions pour les établissements qui étaient au-dessus de 25 % ne se font pas brutalement, mais elles s'opèrent par paliers.

Voilà ce que je pouvais vous dire concernant ces tarifications et fonds de réserve.

M. le Président : Y a-t-il des interventions ? La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : Notre groupe s'abstiendra sur ce rapport, compte tenu des informations qui ont été données par notre collègue, Monsieur Mulot. Nous attendons de voir ce que vont donner les négociations.

M. le Président : La parole est à M. Dubois.

M. Dubois : J'allais faire la même intervention, pour le collègue Henri Wallon de Varennes-Vauzelles. J'ai été saisi du problème. Les personnes ne comprennent pas.

Je sollicite aussi d'être présent à la réunion pour clarifier tout cela. En attendant, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport.

M. Mulot : Je voudrais juste ajouter que, pour ces deux visites, les deux conseillers départementaux concernés sont invités.

Je tiens à le dire ici, je veux que tout soit mis sur la table, afin que l'on ne reparte pas dans des méandres...

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. 13 abstentions.

DEVELOPPEMENT DE L'ACTION CULTURELLE - SUBVENTIONS

Rapport de M. le Président :

Numéro 9.

Rapport de M. Balleret :

M. le Président : Le point suivant concerne le développement de l'action culturelle, avec des subventions. Jean-Louis Balleret va nous en parler. Nous sommes dans la commission Emancipation.

M. Balleret : Chers collègues. Le rapport porte sur une série de subventions culturelles que nous attribuons en cette fin d'année.

La première concerne le territoire de Nevers Agglomération. C'est la CIMADE pour son festival « Migrants de scène ». Il est proposé 500 €.

La CAMOSINE, comme chaque année, pour une subvention qui vient en compensation de la mise à disposition d'un directeur et d'une secrétaire à temps partiel par le Conseil départemental, comme cela a toujours été le cas. Dans la mesure où leur salarié doit être remboursé, maintenant – depuis quelques années, la réglementation a changé –, le Conseil départemental en verse l'équivalent à l'association, sinon elle ne pourrait pas faire face.

Pour la commune de Varennes-Vauzelles, c'est le festival « les P'tits Mots Z'arts », pour lequel il est proposé 3 000 €.

Pour la communauté de communes Loire et Nohain, c'est le programme théâtral 2017 du Grenier du Nohain, pour 2 000 €.

Mme Guérin, Présidente de séance : Y a-t-il des questions ?

M. Gauthier : Sur le détail des financements, on a une ligne « budget prévisionnel 2017 ». Pourrait-on avoir le détail de ces dépenses ?

M. Balleret : On a un décalage dans le temps. Ce sont des documents qui sont engrangés au moment où les associations déposent leur demande de subvention, c'est-à-dire fin de l'année précédente, ou tout premier trimestre de l'année en cours. Donc, effectivement, on n'a que des budgets prévisionnels. On a les budgets définitifs quand l'exercice est terminé. On l'a en général l'année suivante. On les montre l'année suivante, les budgets réalisés. La preuve, là, pour la CIMADE, on a le budget réalisé 2016, et puis nous avons la mention « budget prévisionnel 2017 ». Mais la plupart n'ont pas, forcément, quand ils

présentent début 2017, le budget qu'ils vont réaliser en 2017. C'est l'année suivante qu'on le sait. Là, je ne peux pas le savoir. Même si on arrive à la fin de l'année. Il me paraît difficile de leur demander.

M. Gauthier : Je ne parle pas de la réalisation. On doit vous présenter un budget prévisionnel en dépenses et en recettes. Je vois celui des « P'tits Mots Z'arts » à Varennes-Vauzelles : 101 260 €. Ce budget a doublé d'une année sur l'autre. Vous devez quand même, je pense, avoir un détail de ces dépenses prévisionnelles.

M. Balleret : Ah oui, sur cela, il y a tout un dossier effectivement, qui a dû être montré à la commission, si la question s'est posée. Effectivement, chacun n'a pas le fond du dossier que nous recevons, nous, et dans lequel nous avons effectivement les détails. Par contre, nous pouvons en discuter, tout au moins lors de la commission en question. Je peux le photocopier et vous le donner.

M. Gauthier : Je pense que ce serait bien que cela figure dans les annexes.

M. Balleret : Cela ferait beaucoup. Même pour de petites structures, nous avons déjà des dossiers épais. Je crois que c'est plutôt au niveau des commissions que l'on peut discuter des chiffres en détail. Mais, là, cela ferait beaucoup de papiers à mettre dans chaque dossier. Pas trop pour une petite association comme cela, mais pour les autres ont des budgets qui sont quand même très importants.

M. Gauthier : Juste pour terminer avec cela. Ma question, sur le fond, c'est : on a un budget qui est passé de 2016 à 2017 de 56 000 € à 101 000 €. Il y a certainement un bien fondé par rapport à cela. Je pense que l'on pourrait aussi être en droit d'avoir le détail de cette variation.

M. Balleret : C'est tout simplement l'augmentation d'activité. Une association qui commence va avoir dix spectacles, puis elle va en avoir vingt. Elle développe son activité. C'est tout simplement cela. Les dépenses sont liées à l'importance des activités. C'est le cas de Varennes-Vauzelles. On était sur une première édition en 2016. Ils sont prudents la première année. Ils ont bien raison. Mais quand cela marche, pour la deuxième année, on peut développer un peu les activités, et donc avoir un budget plus important. C'est cela l'explication. En général, les budgets de croisière sont toujours à peu près équivalents, et le démarrage est toujours plus bas quand on est prudent. Il vaut mieux être prudent.

M. le Président : Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**POLITIQUE CULTURELLE AVEC LES ACTEURS
CULTURELS STRUCTURANTS – MODIFICATION DES
STATUTS DE RESO : ADHESION DES COMMUNES
D'IMPHY ET DE LA FERMETE**

Rapport de M. le Président :

Numéro 10.

Rapport de M. Balleret :

M. le Président : Nous allons aborder le point suivant, qui est l'adhésion des communes d'Imphy et de La Fermeté à RESO. La parole est toujours à Jean-Louis Balleret. Il s'agit toujours de la commission Emancipation.

M. Balleret : Chers collègues, c'est une délibération de pure forme. RESO est un établissement public de coopération culturelle. C'est assez formel : lorsqu'un membre sort, ou surtout lorsqu'un membre rentre, chacune des collectivités qui composent RESO, en l'occurrence 16, doit délibérer sur l'entrée de ce nouvel adhérent. Il s'agit ici de deux communes, Imphy et La Fermeté.

M. le Président : Il est peut-être intéressant de donner une petite précision technique, et d'expliquer pourquoi Imphy et La Fermeté adhèrent. Les communautés de communes Fil de Loire et la communauté de communes de La Fermeté avaient la compétence culturelle. Elles entrent dans une communauté de communes qui n'a plus la compétence culturelle. Donc, ces communes demandent à entrer dans RESO. Elles bénéficiaient déjà de l'apport de RESO. Madame Julien.

Mme Julien : C'est tout à fait cela. Auparavant, Fil de Loire avait la compétence culturelle, et adhérait à RESO. Nous sommes partis sur le Sud Nivernais. Le Sud Nivernais n'a pas la compétence culturelle. Nous avons repris à notre compte, au niveau de la municipalité, l'adhésion à RESO. Pour information, nous donnons plus de 150 000 € à RESO pour notre école de musique.

M. le Président : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

AXE 3. INNOVER ET EXPERIMENTER POUR PLUS DE SOLIDARITE

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

Rapport de M. le Président :

Numéro 11.

Rapport de Mme Fleury :

M. le Président : La parole est maintenant à Delphine Fleury, pour nous parler du schéma départemental des services aux familles. Nous repartons dans la commission Solidarité.

Mme Fleury : Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Il s'agit d'autoriser la signature du Schéma Départemental des Services aux Familles par le Président. Le schéma est élaboré pour la période 2017-2021. Il propose les orientations stratégiques, les objectifs et le plan d'action entre l'Etat la CAF, la MSA, la DDCSPP, l'Education nationale et le Conseil départemental.

Pour mémoire, c'est en 2013 que le gouvernement, dans le cadre de la réforme de la gouvernance des politiques petite enfance et parentalité a souhaité la création d'une seule et unique instance de gouvernance, qui était la commission départementale des services aux familles, qui est chargée d'élaborer un schéma départemental des services aux familles. Ce schéma a fait l'objet d'un travail partenarial entre la CAF et les services concernés de l'État (DDCSPP, Education nationale, Ville, Justice), les conseils départementaux, et les représentants des communes et des professionnels concernés, le tout sous l'égide du Préfet.

Le schéma sera signé le 7 décembre. Il devait être signé au mois de juin. Nous vous avons présenté ce schéma à l'occasion de la session de juin, plus largement que je ne le fais là, mais si vous le voulez, nous pourrons revenir sur le contenu. L'Etat avait souhaité préciser le rôle d'un certain nombre d'organismes. C'est la raison pour laquelle la signature en a été décalée. Il y a eu un petit réajustement d'écriture dans la description des actions qui sont portées par un certain nombre d'organismes.

Voulez-vous que l'on revienne sur le contenu de ce schéma ? Je rappelle qu'il avait été présenté en session en juin dernier.

M. le Président : Y a-t-il des questions par rapport à ce schéma ? S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT PLURIANNUEL
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) DE 2017 A 2021
ENTRE L'ETAT, LE DEPARTEMENT ET L'ASSOCIATION
POUR L'INSERTION ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
(APIAS) A CORBIGNY**

Rapport de M. le Président :

Numéro 12.

Rapport de M. Bazin :

M. le Président : Nous allons passer maintenant au point suivant : le renouvellement du contrat pluriannuel de moyens de 2017 à 2021 entre l'Etat, le Département et l'Association pour l'Insertion et l'Accompagnement Social (APIAS) à Corbigny. Nous allons signer ce soir le contrat avec eux.

M. Bazin : Vous le savez, depuis trois ou quatre ans, nous sommes passés à un travail plus fin avec les associations qui sont le bras armé du Conseil départemental sur un certain nombre de sujets, et en particulier la question du handicap. C'est ce qui nous préoccupe aujourd'hui. Nous avons tous en tête les trois associations importantes qui se sont spécialisées sur ces sujets : la FOL, l'ADAPEI, l'APF. Et puis, des associations qui sont de taille plus modeste, et c'est le cas de l'APIAS, mais qui n'en remplissent pas pour autant un travail tout à fait considérable.

Sur le rapport, vous avez les trois différents outils que gère l'APIAS. Je les rappelle.

Le foyer d'insertion, 45 places autorisées.

Le service d'accompagnement pour la vie sociale (SAVS) : 48 places.

Le SAMSAH psychique : 20 places.

Nous avons eu un travail extrêmement fin de dialogue de gestion avec l'association, dont je remercie le Président Jean-Paul Fallet et Patrick Lapostolle. Ils ont de beaux projets sur Corbigny en milieu ouvert. Le

travail très fin qui a été réalisé avec les services a permis vraiment de régler presque au centime d'euro l'accompagnement que nous proposons pour les cinq prochaines années, puisque d'un contrat de deux ans, on passe à un contrat plus long, ce qui permet aussi de rassurer et de mieux accompagner les associations.

Vraiment un très beau travail, à la fois des équipes départementales, et surtout de l'association, qui n'a pas été épargnée par les difficultés, les incendies multiples et variés qui sont venus compliquer la tâche quotidienne. Très franchement, si vous avez le temps, et si le Président, tout à l'heure, nous dit quelques mots, écoutez ce que fait l'APIAS dans le détail. Ces petites associations départementales dans le domaine du handicap font réellement à la fois avancer la cause, ont une participation régulière au COMEX de la MDPH, et sur les sujets plus globaux du handicap, et apportent un soutien très fort à notre institution, en particulier lorsque nous avons organisé un colloque à la fois dans la Nièvre et à Paris. Ils nous avaient réellement accompagnés.

M. le Président :

Je me félicite du CPOM, mais je me félicite aussi du fait que l'on signe pour cinq ans. Je suis pour que l'on essaie d'allonger la durée de vie de nos CPOM. Cela fera un peu moins de travail, puisque nous en avons beaucoup à faire, ce qui n'empêche pas quand même le travail de gestion annuel. Évidemment, je tiens à ce qu'il soit révisé, revu, et qu'il y ait un dialogue de gestion tous les ans. Mais l'idée de signer des contrats sur une durée un peu plus longue me paraît être une bonne chose. Je pense que c'est une bonne initiative, que nous allons essayer de répéter, et de renouveler.

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Pas de remarque sur l'ensemble. Simplement, en ce qui concerne le foyer d'insertion de 45 places autorisées à Marigny-sur-Yonne, il me semble qu'il n'y a que 14 places qui sont occupées par des Nivernais, alors que ce foyer offre une prise en charge psychiatrique remarquable, qui est à noter par rapport à d'autres établissements dans la Nièvre. À quoi doit-on cette situation ?

M. Bazin :

Aux demandes, bien entendu.

M. le Président :

Aux prescriptions.

M. Bazin :

Et aux prescriptions par ailleurs. Là encore, il ne s'agit pas de catégoriser ceux qui seraient les bons résidents de ceux qui seraient les moins bons. C'est un sujet de gestion de files, l'établissement étant aujourd'hui très bien identifié. On peut avoir des variations pour les publics accueillis, y compris sur les temps de sortie, qui sont

possibles, qui permettent un certain renouvellement. On a le sujet sur l'ensemble des établissements du département, comme les autres départements ont les mêmes sujets. Nous avons des Nivernais qui sont évidemment hébergés dans l'Yonne, en Saône-et-Loire, ou probablement dans d'autres départements plus lointains. C'est difficile, je pense, sur tous ces sujets de solidarité, d'avoir une approche purement départementale.

Vis-à-vis de la difficulté que rencontrent notamment le monde du handicap aujourd'hui, à la fois en termes de professionnels médecins, psychiatres, ou pédopsychiatres, pour dire les choses, on sait que les choses sont compliquées. On n'ignore pas, par exemple, l'attractivité de la Belgique sur un certain nombre de pathologies. Là encore, la géographie du handicap est une montagne qui est devant nous. Il faut que l'on arrive à trouver des outils et des articulations entre différentes collectivités, pour, sur la question du financement, être probablement plus efficace. C'est vrai qu'aujourd'hui ce n'est pas la mode. On l'a encore vu, ou on va le voir avec la DMI tout à l'heure, les collectivités sont très centrées sur leur propre budget, et on a encore du mal à travailler les collaborations, à avoir au fond la vérité des prix sur les moyens publics qui sont mis sur la question du handicap, parce qu'en fait il faudrait additionner l'ensemble des politiques des conseils départementaux pour avoir au fond quasiment une approche plus fine. Et puis, et c'est aussi une difficulté, on sait que, dans ce département, les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées avec peu de ressources sont proportionnellement plus nombreuses que sur d'autres territoires. C'est aussi pour cela que nous essayons de travailler, avec l'ARS, à essayer d'imaginer ce que pourrait être un pôle d'excellence autour du handicap, même si je sais que, quand j'évoque un pôle d'excellence, je reste extrêmement prudent, parce que l'on est au début vraiment de ce que le rapport Piveteau préconise, c'est-à-dire « zéro sans solution ». Aujourd'hui, malheureusement, on est totalement incapable d'apporter une réponse positive. Nous travaillons avec l'association Autisme 58. Il y a plus de 2 000 autistes dans le département de la Nièvre. C'est considérable. Avoir une table ronde avec l'ensemble des acteurs, d'après ce que nous dit l'association aujourd'hui, fait que l'on peut avancer concrètement. C'est plutôt cette voie-là que celle des financements purs que nous essayons d'explorer, mais, encore une fois, la tâche est immense.

M. le Président :

Il faut préciser que, pour tous ces établissements, il y a une prescription, il y a un dossier qui est rempli, il y a une liste d'attente, et puis c'est l'établissement qui, en interne, décide, en fonction d'un certain nombre de critères, qui il prend. C'est un peu comme une commission d'appel d'offres. Je pense que déontologiquement on n'a pas forcément le droit de dire qu'il peut y avoir des avantages parce que l'on va être nivernais ou plus proche. Je me tourne vers M. Fallet, et je pense que c'est comme cela que cela fonctionne. Et heureusement, d'ailleurs.

M. Morel : Oui. Déontologiquement, je comprends très bien.

M le Président : Personne n'est contre ni ne s'abstient sur ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**TELEALARME – HAUSSE DU MONTANT DE LOCATION
AUX ABONNES ET MODIFICATION DU CONTRAT
D'ABONNEMENT**

Rapport de M. le Président :

Numéro 13.

Rapport de M. Bazin :

M. le Président : Nous arrivons au point 13 qui est la hausse du montant de location aux abonnés et à la modification du contrat d'abonnement en ce qui concerne la téléalarme. La parole est toujours à Fabien Bazin. Nous sommes toujours dans la commission Solidarité.

M. Bazin : J'ai oublié d'indiquer que l'ensemble de ces rapports avaient été adoptés avec un avis conforme de la commission, y compris celui-ci.

Nous sommes ici sur une mise à jour. C'est un rapport relativement technique sur la question du dispositif de téléalarme que tout le monde connaît. Nous n'avions, de mémoire, pas touché au montant de l'allocation depuis 1988. Vous imaginez bien que l'inflation, même si elle a été globalement maîtrisée, a fait un certain nombre de ravages quand même sur ces tarifs. Il s'agit de les remettre à niveau, tout en restant d'ailleurs en deçà de ce qu'aurait été une application stricte des critères d'inflation. L'idée est d'aller sur un tarif maximum de 25 €, étant entendu que les mutuelles, les autres partenaires de la téléalarme sont sur des tarifs qui sont plus proches des 30 €, et que l'on a en général la possibilité de prise en charge au titre des dépenses d'APA en complément, et bien sûr des CCAS, qui viennent abonder ce type d'abonnement. C'est une augmentation symbolique et technique du dispositif, en particulier aussi pour rassurer nos amis du SDIS, qui sont aux premières loges sur ce type d'interventions, pour lesquelles, parfois, il peut y avoir un peu d'abus, ce qui nécessite évidemment de travailler encore et toujours à la lutte contre l'isolement des personnes âgées ou seules.

- M. le Président :* La parole est à Mme de Mauraige.
- Mme de Mauraige :* Notre groupe votera contre ce rapport. Je sais très bien qu'effectivement c'est une augmentation symbolique, mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec mon collègue Fabien Bazin lorsqu'il dit qu'il y a d'autres opérateurs sur le département. Je pense qu'il y en a certains qui proposent des coûts qui sont quand même moins élevés. Je ne veux pas être affirmative, mais on pourrait regarder Groupama. Je pense que la prestation...
- M. Bazin :* 30 €. Groupama, les mutuelles sont en moyenne à 30 €. Nous sommes moins chers.
Vous l'avez voté en commission, je vous le rappelle.
- Mme Boirin :* Ce n'est pas un vote. C'est un avis.
- Mme de Mauraige :* C'est l'avis des membres de la commission, mais pas forcément l'avis du groupe.
- M. le Président :* La parole est à M. Morel.
- M. Morel :* J'ai une position inverse. Etant membre du bureau du SDIS, je constate que les pompiers et les techniciens du SDIS interviennent de plus en plus, dans cette affaire, et que cela pose un véritable problème financier pour le SDIS. Le Président est parti, mais Michel Mulot est là, et je pense qu'il sera d'accord avec moi. Cette revalorisation est absolument nécessaire, puisque le SDIS demandera une augmentation de la participation du Département à ce titre.
Ajoutons que la fermeture de nuit d'un certain nombre d'établissements va entraîner pour les sapeurs-pompiers des transports vers des hôpitaux autres que ceux du département. Par exemple, Auxerre ou Autun. Ce qui entraînera des charges pour les services d'incendie supplémentaires.
Nous voterons, bien entendu, pour.
- M. le Président :* Monsieur Bourgeois demande la parole.
- M. Bourgeois :* Merci, Monsieur le Président. Une simple information. Les CCAS augmentent la participation sur la téléalarme, pour faire baisser le coût que le système représente pour les bénéficiaires.

- M. le Président :* J'aimerais ajouter aussi que l'APA va couvrir en très grande partie cette petite augmentation, qui ne sera pas, donc, à la charge de l'utilisateur.
- Mme Boirin :* Tout le monde ne bénéficie pas de l'APA.
- M. le Président :* Presque toutes. Je n'ai pas le pourcentage, mais...
- M. Bazin :* On parle de 5 000 €.
- Mme Boirin :* J'ai bien compris que la somme est modique, si on parle de 5 000 €. Justement, c'est aussi un choix de politique. Je ne conteste pas le fait que le SDIS indique que les interventions soient multipliées. Évidemment, cela a un coût pour le SDIS. Ce que nous contestons en revanche, c'est que le Département, qui fait le choix de certaines politiques, et qui parfois donne des subventions très importantes, ne couvre pas cette différence de 5 000 €. C'est un choix de politique, et nous sommes contre ce choix. C'est cela, le raisonnement. Ce n'est pas le fait que le SDIS ait plus d'appels. Cela n'est pas contesté. Sur le travail supplémentaire, nous considérons qu'il doit être pris en considération par le Département, et pas mis à la charge de l'utilisateur.
- M. Morel :* La participation qui est demandée aux usagers n'est pas très importante, et on peut la revaloriser. De toute façon, nous aurons une vraie discussion, une vraie interrogation sur non pas le devenir de ce service, mais sur la participation, effectivement, du Département, pas seulement d'ailleurs pour ce service de téléalarme, sur l'ensemble du fonctionnement du SDIS.
- Ajoutons à cela – je déborde un petit peu – que la difficulté de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires, en particulier sur l'aire nivernaise, fait que nous serons amenés à recruter de plus en plus de sapeurs-pompiers professionnels, ce qui entraînera une augmentation de la charge du Département vis-à-vis du SDIS, qui est un service incontournable.
- De toute façon, nous aurons des choix à faire sur le plan budgétaire pour l'année prochaine.
- M. le Président :* La parole est à Fabien Bazin.
- M. Bazin :* Au-delà de cet outil, très franchement, nous sommes dans la bonne gestion à appliquer les critères d'inflation. L'effort est porté sur le fait que nous ne rebasculons pas l'ensemble des augmentations possibles sur ce sujet-là. Je n'ai pas de difficultés sur un rapport comme celui-là.

Cela pose, Philippe Morel le dit bien, la question de l'organisation de la lutte contre l'isolement. Comment, dans une société dont on sait qu'elle va produire de plus en plus de personnes en situation d'isolement, peut-on être en capacité d'absorber cette demande supplémentaire ?

En revanche, nous avons à inventer d'autres dispositifs, et nous pensons clairement que, pour beaucoup d'entre eux, la réponse sera dans la mobilisation de nos concitoyens, des voisins, de la famille. Nous appelons de fait à la création d'une association départementale des aidants pour avoir un interlocuteur et construire avec les citoyens la prise en charge de l'isolement, de la douleur, du handicap. Cela ne peut pas être une approche budgétaire qui nous fera avancer sur ces sujets-là. Comment trouve-t-on des outils extrêmement humains de proximité, qui par essence ne sont pas de l'ordre des moyens financiers, pour mieux accompagner ceux qui sont dans des situations d'urgence sociale ? C'est cela les vraies questions qu'il faut se poser, plus que d'ergoter sur quelques centaines d'euros ou quelques milliers d'euros, sur un dispositif qui a, de toute façon, vocation à évoluer, y compris technologiquement.

Le coût de la téléalarme dans dix ans, je vous fiche mon billet, que c'est dix ou vingt fois celui d'aujourd'hui, parce que la téléalarme dans dix ans, ce sera probablement un système raccordé à un écran, celui de la télévision, probablement beaucoup plus cher, qui rendra d'autres services. C'est vers cela qu'il faut que l'on se tourne. C'est cela qu'il faut que l'on imagine et que l'on invente. Le Département n'est pas si mal placé que cela, en tout cas parmi les territoires ruraux sur cette réflexion. La Creuse a beaucoup travaillé. Ils ont des propositions qui sont intéressantes. Il y a effectivement des budgets derrière, mais, encore une fois, c'est l'être humain, et notre capacité à l'accompagner et à le mobiliser qui est probablement l'une des réponses à l'isolement et à la difficulté.

M. le Président :

Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté. 10 voix contre.

AXE 4. CONSTRUIRE UNE VISION PARTAGEE DE LA QUALITE DE VIE

COMPLEMENT A LA DEFINITION DES BESOINS POUR LES TRAVAUX ELIGIBLES AUX CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DES TEPCV

Rapport de M. le Président :

Numéro 14.

Rapport de Mme Delaporte :

M. le Président : La parole est à Blandine Delaporte, pour nous parler du complément à la définition des besoins pour les travaux éligibles aux certificats d'économie d'énergie dans le cadre de la convention des TEPCV.

Mme Delaporte : Exactement, Monsieur le Président. En préambule de ce rapport, je voudrais me faire l'écho des inquiétudes des territoires TEPCV, qui ont, il y a quelques jours, *via* les préfets de région, appris du ministère de la transition écologique que les engagements de l'État envers les territoires TEPCV ne seraient pas honorés à la hauteur prévue. Le désengagement de l'État est de l'ordre de 350 M€, soit à peu près 45 % de ce qui était prévu. Le secrétaire d'État, Sébastien Lecornu, a fait une rallonge de 75 millions, mais, malgré tout, le compte n'y est pas. Le Département, qui est territoire TEPCV, vraisemblablement ne serait pas touché par cette mesure. Il n'empêche qu'un certain nombre de territoires infradépartementaux pourraient l'être. Donc, je voudrais ici leur montrer notre solidarité. Une motion sera présentée à la fin de nos débats sur ce sujet.

Le Conseil départemental de la Nièvre est donc territoire TEPCV. À ce titre, il est éligible aux certificats d'économie d'énergie, pour un volume de 400 000 000 kWh cumac (cumulés/actualisés). Les dépenses éligibles sont validées pour des opérations d'économie d'énergie réalisées sur le patrimoine. Vous avez en annexe l'intégralité de ces travaux.

Compte tenu de la valeur moyenne de rachat des certificats, dans le cadre des opérations TEPCV, il est envisageable de financer une dépense plafonnée pour les CEE de 1 300 000 € HT générant 400 000 000 de kWh cumac.

Dépenses réelles : Montants éligibles 1 314 394 € HT, soit 1 577 273 € TTC.

Montants non éligibles : 40 000 € TTC en études et 85 000 € TTC de travaux, soit 125 000 € TTC.

Montant total des opérations : 1 702 273 € TTC.

Au final, avec la récupération du FCTVA, et avec le rachat des CEE, nous sommes dans une opération qui est bénéficiaire pour le Département. Nous réalisons des économies d'énergie, et en plus ces travaux nous rapportent 130 427 €.

Il vous est proposé :

- De compléter la définition des besoins suivant la liste des opérations qui vous est fournie en annexe ;

- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer les procédures de consultation des entreprises et de signer les marchés à venir,

- D'autoriser Monsieur le Président du conseil départemental à :

. solliciter toutes subventions susceptibles d'être mobilisées sur le plan d'action et à signer toutes pièces nécessaires à son obtention,

. signer toutes pièces ou conventions nécessaires à la vente des CEE.

M. le Président : Y a-t-il des demandes de parole ?

M. Morel : Je constate que tout va bien. Il faudra nous expliquer tout à l'heure pourquoi vous allez déposer une motion.

Mme Delaporte : C'est surtout par rapport aux territoires TEPCV qui n'émanent pas du Département. Nous avons le Parc régional du Morvan, Loire Nièvre et Bertranges, Loire Vignobles et Nohain, l'Agglomération, le Haut Nivernais Val d'Yonne, qui, eux, sont des territoires TEPCV et qui vont voir les engagements de l'État être impactés, et donc ne vont pas recevoir les financements qui leur étaient dûs, et qu'on leur avait promis.

M. le Président : Ce sont deux sujets différents. Le sujet de maintenant est spécifique au Département, et tout à l'heure, la motion concernera les territoires qui ont signé des contrats.

M. Flandin : Quand les travaux doivent-ils être finalisés ? Est-ce comme pour les CEE bonifiés, où l'on a une date limite, avant le 31 décembre 2018 ?

Mme Delaporte : Fin 2018.

M. Flandin : Je vous mets en garde. Quand vous regardez toutes les procédures qu'il y a, il est impératif qu'au moins les travaux soient commencés, mais les marchés publics peuvent être longs.

M. le Président : Nous avons beaucoup de marchés complémentaires, de marchés à bons de commande.

M. Flandin : Tant mieux.

M. le Président : Je pense que normalement on ne devrait pas avoir de problème.

M. Flandin : Tant mieux, parce que croyez-moi que l'État a l'air d'être plus que pointilleux.

M. le Président : Pas d'autres interventions ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?
Le rapport est adopté à l'unanimité.

HORS CLASSEMENT

POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Rapport de M. le Président :

Numéro 15.

Rapport de M. Mulot :

M. le Président : Nous allons maintenant parler de ressources humaines. La parole est à M. Mulot. Nous sommes dans la commission des Moyens généraux.

M. Mulot : Merci, Monsieur le Président. Ce rapport présente des transformations de postes. Des créations de postes sont également proposées pour le budget annexe Nièvre ingénierie, ainsi qu'une grille tarifaire permettant le recrutement de sages-femmes vacataires pour les services de protection maternelle et infantile. Sont présentés par ailleurs une modification du tableau des effectifs ainsi que des éléments relatifs à la réserve militaire et à la formation des sapeurs-pompiers volontaires au sein des services de la collectivité.

Si l'on revient à Nièvre ingénierie, il y a deux postes à créer pour la mise en place d'une nouvelle structure concernant les autorisations du droit des sols. Cela concernerait un poste de technicien territorial, et un poste de rédacteur territorial, pour une dépense qui pourrait être de 84 000 €. En principe, les recettes seraient assurées au niveau de 94 000 €.

Concernant la grille tarifaire pour la sage-femme vacataire, il nous faut fixer un tarif horaire de recrutement à hauteur de 46,50 € bruts. Il n'y a pas de tarif inférieur pour les sages-femmes.

Pour ce qui est de la réserve militaire, vous avez tous le rapport, je ne vais pas vous le relire, mais c'est la présentation du dispositif d'une circulaire du 2 août 2005, et une proposition d'engagement d'un

processus conventionnel à négocier avec les services de l'État. C'est un descriptif du dispositif dans un premier temps.

La convention sapeurs-pompiers volontaires. Pour rappel, nous avons 15 personnes du Département au SDIS. La collectivité départementale assure aujourd'hui l'intégralité des obligations d'absence pour formation des pompiers volontaires. Il est proposé de revisiter ce dispositif avec prise en charge des absences uniquement en lien avec la formation initiale, c'est-à-dire 10 jours par an pendant trois ans, sachant que les 5 jours annuels de formation continue seraient pris en charge sur les congés annuels.

Concernant la médecine de prévention, dans le cadre de la mise en place d'un service mutualisé de médecine professionnelle, à l'échelle du département, qui regroupe aussi l'État et les collectivités locales, il est proposé d'aider le centre de gestion dans son initiative par la mise à disposition d'un agent du Département, dont les charges sociales ne seraient prises qu'à 50 % par le centre de gestion.

En ce qui concerne le service civique, lors de la réunion du mois de mars 2017, notre assemblée a acté le principe d'un agrément du Conseil départemental en vue d'accueillir jusqu'à 5 jeunes par an en service civique dans ses services. Il s'avère qu'une autre procédure consiste, pour ce même accueil, à faire appel aux missions locales, qui, au regard des missions concernées, peuvent proposer des profils au Département. Cette voie évite à la collectivité la démarche d'agrément et la gestion des offres de mission. Il vous est proposé de la tester, sachant qu'un bilan pourra être établi à l'issue des premiers accueils, qui se passeraient *via* la mission locale. Avis conforme de la commission.

M. le Président :

Y a-t-il des remarques ?

M. Herteloup :

Peut-on savoir à quelle hauteur, en termes d'effectifs, était engagé le Conseil départemental sur les services civiques ?

M. le Président :

Nous sommes engagés à hauteur de cinq.

Mme de Mauraige :

Il faut en trouver !

M. Herteloup :

Il faut en trouver, effectivement. Il faut avoir les bons profils, etc. Mais ce qui est quand même remarquable, depuis maintenant un mois, c'est que, depuis la fin des contrats aidés, comme par hasard, il y a un engouement terrible sur les services civiques, alors que les profils sont tout de même différents, et que les projets sont quand même différents. Je ne dis pas que nous sommes dans ce cadre-là. Mais il faut faire attention un peu aux effets pervers des mesures

gouvernementales et à ce à quoi cela peut conduire. C'est une simple remarque.

M. le Président : Je pense que nous ne nous honorerions pas en voulant transformer nos contrats aidés en prenant des services civiques à la place des contrats aidés. Ce n'est pas du tout la même philosophie, et ce n'est pas du tout la même chose. Je pense que, dans notre tête, ce n'est pas du tout cela.

M. Herteloup : Il faut savoir qu'au niveau national, c'est déjà remarqué. Il y en a qui ont, comme on dit, cédé à la tentation.

M. le Président : La parole est à M. Gauthier.

M. Gauthier : Je suis un peu surpris de la position du centre de gestion, qui crée un poste sur lequel il ne peut financer que la moitié des charges sociales et pour lequel il demande au Département d'assurer le reste du financement.

M. le Président : Je pense qu'il s'agit d'une politique très volontariste. Je pense qu'il faut que nous prenions notre place dans ce projet, qui me semble extrêmement intéressant.

Aujourd'hui, la médecine professionnelle dans la Nièvre est vraiment en déshérence, puisque l'on a beaucoup de mal à recruter des professionnels de santé. Personnellement, moi aussi j'aimerais que le service soit complété avec des psychologues, des gens capables de lutter contre le mal actuel qui s'appelle le *burn-out*. Je souhaite vraiment que l'on ait un véritable centre de médecine professionnelle dans la Nièvre. Je pense que c'est une politique volontariste. Je suis moi-même membre du centre de gestion. C'est moi qui ai incité à la réflexion sur cette création. Je pense qu'il faut que le Département y prenne toute sa place.

Effectivement, si on le mettait en totalité sur le compte du centre de gestion, ce sont les communes qui paieraient. Je pense qu'il n'est pas forcément idiot, dans la mesure où nous aussi nous comptons nous servir de ce service de médecine préventive pour nos 1 700 agents, d'être moteurs dans ce qui me paraît être une bonne chose pour l'état sanitaire du Département.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Je parlais tout à l'heure du temps long. Je pense que là aussi il va y avoir un temps long. Nous sommes aussi à la recherche de partenaires. Je pense que les services de l'État sont convaincus. L'Agglomération, je pense. Je pense aussi que l'Éducation nationale pourrait peut-être rejoindre ce projet, ce qui nous permettrait d'avoir quelque chose d'ambitieux. Et si nous avons quelque chose d'ambitieux, cela pourra

peut-être nous aider dans le processus de recrutement des professionnels de santé, que nous voudrions mettre dans ce centre.

Personne n'est contre ? Ni s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

MEDIATION

Rapport de M. le Président :

Numéro 16.

Rapport de Mme Delaporte :

M. le Président : La parole revient à Blandine Delaporte, pour nous parler de médiation.

Mme Delaporte : Il s'agit là d'identifier au sein du Département un médiateur pour gérer, et pourquoi pas, prévenir les litiges et les conflits qui pourraient apparaître entre la collectivité et ses usagers.

Si on revient un peu en arrière, c'est une loi du 29 mars 2011 qui institue le défenseur des droits. Ce défenseur des droits peut être saisi directement par toute personne qui s'estime lésée par un service public ou un organisme inclus dans le cadre de sa compétence. Petit à petit, ce mouvement s'est accru, et aujourd'hui, au sein des collectivités, au sein des organismes publics et parapublics, apparaît la fonction de médiateur.

Cette fonction a désormais, depuis la loi du 18 novembre 2016, une assise légale. Nous proposons que nous identifions au sein des services du Département une personne qui prenne en charge cette fonction. Évidemment, les litiges, les problèmes qui peuvent se poser entre les services départementaux et les usagers sont d'abord à régler au sein des services ou *via* chacun d'entre nous, car, évidemment, nous sommes là aussi pour aider au règlement de ces litiges, mais il peut arriver que la situation, d'une certaine manière, s'envenime, s'enkyste. D'où l'intérêt de saisir le médiateur.

Nous vous proposons également d'adhérer à l'association des médiateurs des collectivités territoriales, qui regroupe aujourd'hui près d'une quarantaine de membres, dont 12 Départements.

La proposition est :

- D'engager le Département de la Nièvre dans l'expérimentation d'un processus de médiation institutionnelle, affirmant ainsi sa volonté d'adhérer aux principes fondateurs de la justice administrative de demain.

- D'autoriser l'adhésion du Département à l'association de médiateurs dont je vous ai parlé. L'adhésion s'établit à 200 €.
- D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires.

M. le Président : La parole est à M. Morel.

M. Morel : À quel service sera rattaché ce médiateur ? Directement au Directeur Général des Services ?

M. le Président : Tout à fait. Nous partons sur un médiateur, et je souhaite que l'on soit peut-être un peu plus ambitieux, car nous avons parlé de dialogue citoyen. Nous avons parlé de renouer avec les citoyens. Par exemple, nous recevons des lettres de demandes d'emploi, où manifestement il y a un problème social derrière ; quelqu'un qui est en difficulté. Je souhaite que, dans la réponse que nous allons faire aux usagers qui nous sollicitent, nous soyons capables de montrer de la bienveillance et une prise en charge de leurs problématiques qui ne soient pas seulement de leur dire que nous n'avons pas d'emploi à leur proposer, mais que nous essayions peut-être d'avoir des réponses qui sont autres à nos concitoyens. J'ai demandé à la personne qui normalement doit s'emparer de ce service d'avoir une réflexion qui dépasse peut-être le simple rôle d'un médiateur, et qui doit nous permettre effectivement de travailler à la relation que nous avons avec les usagers. L'idée est de regrouper tout cela sous la direction de Blandine Delaporte avec ce que nous voulons essayer d'inventer pour renouer le dialogue avec nos concitoyens et les habitants de la Nièvre.

M. Morel : C'est à fait louable.

M. le Président : Personne n'est contre ? Ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**GARANTIE D'EMPRUNT NIEVRE HABITAT
FOURCHAMBAULT – LA GARENNE (opération 3960)**

Rapport de M. le Président :

Numéro 17.

Rapport de M. Bourgeois :

M. le Président : Le point suivant est une garantie d'emprunt pour Nièvre Habitat qui intéresse Fourchambault. La parole est à Daniel Bourgeois. C'est un sujet qui intéresse la commission des Moyens généraux.

M. Bourgeois : Merci, Monsieur le Président. Comme l'a très bien dit Monsieur le Président, c'est une garantie d'emprunt pour Nièvre Habitat, qui est dans le cadre d'une opération de construction de 34 logements sur Fourchambault au lieu-dit La Garenne.

C'est une opération d'un peu plus de 5,5 M€, où Nièvre Habitat demande une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % sur le Département, et 50 % sur la Ville de Fourchambault. Je crois que la Ville de Fourchambault a déjà voté en Conseil municipal sa garantie d'emprunt. Il nous est demandé aujourd'hui d'être garants pour cet emprunt à une hauteur de 1 667 908,50 €. La Ville de Fourchambault a pris sa décision sur le même montant.

Aujourd'hui, je vous demande donc :

- De retenir l'octroi d'une garantie d'emprunt à Nièvre Habitat, pour un montant de 50 % de l'emprunt à réaliser, soit un montant global de 1 667 908,50 €,
- De valider les caractéristiques de cet emprunt,
- De valider la convention de garantie entre le Conseil départemental et Nièvre Habitat.

M. le Président : Y a-t-il sur le sujet des demandes de prise de parole ?

M. Morel : J'étais déjà intervenu sur ces garanties d'emprunt, qui figurent hors budget, hors bilan. J'aimerais en avoir le quantum. Quel est le montant actuellement d'engagement du Département ?

Des garanties ont été données pour des montants importants il y a longtemps. Elles n'ont pas été réduites, alors que les opérations sont souvent en voie d'achèvement. J'aimerais donc que l'on fasse un point sur ces garanties d'emprunt, en général.

M. le Président : Peut-être un début de réponse, mais on pourra peut-être vous apporter une réponse plus précise. Nous serions entre 55 et 60 M€ garantis pour le Département.

La question que vous posez est intéressante. Dans la situation de Nièvre Habitat, on peut s'interroger. Je pense que ce que fait le gouvernement à notre bailleur social Nièvre Habitat risque de le mettre en difficulté. Le Département cautionne à hauteur de 55 à 60 M€. Mais, par exemple, je m'étais interrogé dans ma ville, et j'ai

4,5 M€ de cautions sur les divers bailleurs sociaux, et je pense que toutes les villes de la Nièvre sont dans cette situation. On pourrait imaginer sans peine qu'une mise en difficulté financière de Nièvre Habitat pourrait mettre en très grande difficulté l'immense majorité des collectivités territoriales de notre département. D'où la nécessité pour moi, vraiment très importante, que le Département revoie sa copie sur ce sujet, puisque, comme dans beaucoup d'autres choses, un bailleur social n'égal pas un bailleur social ; il y a des bailleurs sociaux riches, et il y a des bailleurs sociaux en difficultés. La façon dont le gouvernement traite ce sujet fait qu'il n'y a aucune différence entre un bailleur social en difficultés et un bailleur social riche.

C'est l'objet tout à l'heure d'une motion que nous allons prendre, et c'est pour cela aussi que je vous appelai à manifester notre solidarité avec l'ensemble des gens qui sont intéressés par le sujet, puisque la pérennité de Nièvre Habitat. En effet, la pérennité de notre économie autour du bâtiment, puisque je crois que c'est autour de 20 M€ de travaux annuels. Jacques Legrain en parlera tout à l'heure. C'est tout à un pan de notre système qui risque de s'effondrer. Mais effectivement, je pense que, globalement, on doit être entre 100 et 150 M€ de couverture d'emprunts entre la totalité des collectivités de la Nièvre.

La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin :

Est-ce que justement vous vous fixez une limite concernant les emprunts cautionnés ?

M. le Président :

Nous ne cautionnons pas dans n'importe quelles conditions. Jusqu'à aujourd'hui, Nièvre Habitat était capable de nous fournir des certitudes comme quoi nous n'avions pas d'inquiétudes à couvrir. C'est en général ce que l'on demande, c'est-à-dire que, quand une collectivité fait son travail, elle s'assure effectivement que la couverture qu'elle va apporter est garantie par des fonds de péréquation, par différentes choses. Là, la situation faite à notre bailleur social modifie ces problématiques. C'est vrai que l'on pourrait se demander, si le Département fait ce qu'il a dit qu'il allait faire, si nous devons apporter notre garantie aujourd'hui. Sauf que moi, je ne peux pas rentrer dans cette histoire, et il est hors de question, dans la situation de notre département, que nous n'accordions pas cette garantie d'emprunt qui est nécessaire pour les travaux qui vont se faire à Fourchambault. Mais je suis d'accord avec vous, et jusqu'à maintenant – Jacques Legrain va nous le confirmer –, les garanties que nous apportons sont sécurisées.

Mme Boirin :

Je comprends. Pour l'emprunt immédiat, évidemment, on ne peut pas remettre cela en cause. Mais la question, toute chose égale par ailleurs, même sans modification par le gouvernement de l'APL et du prix des loyers, est la suivante : est-ce que, par rapport à notre budget, vous limitez en capital le montant des prêts cautionnés ?

M. le Président : Nous essayons de rester stable. Mais s'il y avait un défaut de paiement des bailleurs sociaux, cela veut dire très clairement que nos capacités d'investissement seraient profondément détériorées par cette situation.

M. Bourgeois : Pour information, aujourd'hui, en garanties d'emprunt, nous sommes entre 50 et 60 % de la totalité que nous puissions faire au vu des dispositions du Code général des collectivités territoriales. Sur les bailleurs sociaux, nous sommes à 50, 60 % du montant total autorisé.

M. le Président : La parole est à Jacques Legrain.

M. Legrain : Je voulais simplement indiquer en complément que, pour toutes ces nouvelles opérations, ce sont des produits qui répondent parfaitement à ce qu'attendent les habitants de ce département. Ces nouveaux logements et appartements sont remplis à 100 %.

Les anciens sont remboursés. Il n'y a plus de risques de fragiliser ces garanties d'emprunt.

Ce n'est pas uniquement Nièvre Habitat. Il y a aussi Logivie, ICF. Toutes ces structures du logement social public sont impactées, comme nous en parlerons tout à l'heure, par cette mesure.

M. le Président : La parole est à Mme Augendre.

Mme Augendre : Je voudrais répondre aussi à Mme Boirin, en disant que parallèlement on a des injonctions de la part de l'État, qui nous oblige à rattraper le nombre de logements sociaux qui ne sont pas faits sur nos communes. J'ai reçu il y a deux jours une lettre, comme les maires des communes de l'agglomération, où l'on me dit que je suis en retard a minima de 45 logements, et que je veuille bien essayer de rectifier le tir. Il va falloir que l'on nous explique comment il va falloir faire.

M. le Président : La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin : Ce n'est pas pour rassurer Carole Boirin, mais pour l'informer, bien entendu que les garanties d'emprunt étaient encadrées par des textes, et par le texte qui régit l'action des collectivités territoriales. C'est bien de cela qu'on parle. Évidemment, le Département respecte ces prescriptions.

Après, ce qu'il me semble important de comprendre, c'est que les garanties d'emprunt sont aujourd'hui un outil de gestion, et doivent être appréciées de la sorte. Partout en France, que ce soit sur le

logement social, que ce soit sur la construction ou la rénovation des maisons de retraite, on fait appel à de la garantie d'emprunt des collectivités, ce qui permet de déclencher derrière un accompagnement bancaire. C'est bien de cela que l'on parle. C'est un risque qui est totalement maîtrisé. Je n'ai pas connaissance, je peux me tromper, mais je n'ai pas connaissance dans le pays de garanties d'emprunt qui aient dû être mises en œuvre. Sauf évidemment catastrophe sur un chantier ou une maison de retraite. C'est quelque chose dont il faut que l'on s'habitue à la gestion. Je rappelle aussi que les collectivités territoriales, ce qui n'est pas le cas de l'État, doivent présenter un budget en équilibre ; ce qui reste notre règle fondamentale, et qui empêche tout débordement, ou toute faute de gestion de ce type, à l'exception des emprunts toxiques, qui étaient, là encore, un épiphénomène de l'histoire. L'argent public dans les collectivités locales – et il faut qu'on le redise, je pense, ensemble, face à ce gouvernement –, est bien géré, que l'on soit à droite, à gauche, ou au centre.

M. le Président :

Y a-t-il une autre prise de parole ?

Je passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Suspendue à 15 h 35, la séance reprend à 16 h 00).

EXECUTION BUDGETAIRE AVANT VOTE

Rapport de M. le Président :

Numéro 18.

Rapport de M. Bourgeois :

M. le Président :

Nous allons passer au point sur l'exécution budgétaire 2018 avant vote. Nous vous le faisons régulièrement tous les ans. C'est le cas aujourd'hui. Daniel Bourgeois va nous présenter ce point.

M. Bourgeois :

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il est nécessaire de présenter en session les autorisations de dépenses pour l'exercice 2018 jusqu'au vote du budget primitif 2018 prévu le 26 mars 2018. Il est ainsi proposé d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de

fonctionnement dans la limite des crédits ouverts au budget primitif 2017, soit 260 599 843 €. Pour le budget principal, il est également autorisé la mise en recouvrement des recettes de fonctionnement.

Pour les dépenses d'investissement gérées annuellement, l'autorisation d'exécution est limitée au quart des crédits inscrits au budget 2017 :

- Budget principal : 4 000 781 €
- Budget annexe de la MADEP : 349 974 €
- Budget annexe de Magny-Cours : 211 375 €
- Budget annexe du laboratoire : 35 335 €
- Budget annexe de Nièvre Ingénierie : 375 €
- Budget annexe de Nièvre Travaux et Matériels : 270 370 €.

Enfin, les dépenses de remboursement du capital de la dette sont des dépenses obligatoires non soumises à plafond d'autorisation.

Je vous propose donc d'autoriser l'engagement et la liquidation des dépenses de fonctionnement, ainsi que des dépenses d'investissement gérées hors autorisations de programme jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018 dans la limite des crédits détaillés en annexe.

M. le Président :

Merci. C'est habituel.

Jocelyne Guérin a donné pouvoir à Michel Mulot.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2017 RAPPORT GENERAL

Rapport de M. le Président :

Numéro 19.

Rapport de M. Bourgeois :

M. le Président :

Nous attaquons maintenant la Décision Modificative. La parole est toujours à Daniel Bourgeois.

M. Bourgeois :

Il me revient de vous présenter aujourd'hui la Décision Modificative n°1 de notre budget pour l'exercice 2017.

Le rapport qui vous est soumis et qui a reçu un avis favorable de la commission des Moyens généraux détaille les mouvements de crédits à apporter en recettes et dépenses afin de tenir compte des évolutions constatées depuis le vote du budget primitif en avril dernier. Cette Décision Modificative n'apporte pas de changements majeurs dans nos équilibres financiers. En effet, si nous brossons le portrait global de cette Décision Modificative, nous enregistrons une augmentation de nos recettes de fonctionnement de 1,1 %, ce qui est la même évolution que celle concernant les dépenses de fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, des retards sur deux chantiers impliquent un décalage dans le temps des dépenses afférentes. Il est donc proposé d'ajuster en conséquence l'emprunt d'équilibre.

Si l'on regarde de manière plus précise les recettes de fonctionnement, nous constatons une hausse de 3,09 M€. Cette hausse provient principalement de la bonne tenue des droits de mutation à titre onéreux, qui augmentent de 1,8 M€ par rapport à l'inscription au budget primitif. Ce dynamisme, qui est similaire à celui constaté au niveau national, témoigne du redressement du marché immobilier dans la Nièvre, ce qui est un signe positif. Toutefois, si l'on regarde avec un peu de distance le niveau des DMTO de 2017, il ne fera qu'atteindre le niveau des DMTO de 2007. Il aura donc fallu dix ans pour rattraper les effets de la crise économique débutée en 2008.

Les autres modifications apportées aux recettes de fonctionnement concernent les recettes notifiées par l'État, qui augmentent de 256 919 € et les recettes sociales, qui augmentent de 920 420 €. Sur ce dernier point, il faut relever près de 0,5 M€ de reliquat de compensation de CNSA pour l'APA 2016, et 154 170 € du fonds d'appui pour les politiques d'insertion, le FAPI. Le Département a souhaité en effet s'engager de manière volontariste dans le soutien au dispositif d'insertion, ce qui lui a permis de bénéficier du FAPI.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il est donc nécessaire d'inscrire des crédits nouveaux à hauteur de 2,9 M€, soit une augmentation de 1,1 % par rapport au budget primitif. Parmi les facteurs de hausse, il faut noter une progression de l'activité importante sur le domaine de la politique enfance, tant dans le placement auprès des assistants familiaux que dans les établissements. Il est donc nécessaire d'ajouter 1,49 M€ dans ce domaine.

Concernant la politique autonomie, il est nécessaire d'ajouter 1 M€ sur l'hébergement, là aussi pour accompagner la progression de l'activité. Ainsi, nous constatons 20 bénéficiaires de plus en moyenne sur l'hébergement des personnes âgées en 2017 par rapport à 2016. Cela illustre également la volonté du Département de maintenir un accompagnement de qualité pour l'ensemble des bénéficiaires, malgré la progression continue de l'activité.

Enfin, 548 000 € seront ajoutés sur le transport scolaire pour prendre en compte les évolutions de circuits, et l'actualisation des marchés.

La subvention d'équilibre au laboratoire doit être réévaluée de 300 000 €, pour prendre en compte les moindres recettes perçues en 2017 sur l'activité génétique.

Pour finir, il est proposé d'inscrire 650 235 € sur les dépenses imprévues afin de pouvoir faire face, le cas échéant, aux incertitudes liées aux différentes annonces gouvernementales dont les conséquences sur le niveau local n'ont pas toujours été bien mesurées : fin des contrats aidés, et baisse des APL.

Parmi les facteurs de baisse, l'inscription du produit d'une cession immobilière sur le budget de la MADEF permet de réduire la dotation versée à cet établissement de 290 000 €.

Concernant l'APA, il faut noter que les effets estimés des dispositions de la loi d'adaptation de la société au vieillissement sont moindres que prévu, ce qui permet de désinscrire 1,1 M€ sur la ligne de l'APA.

Enfin, des réductions de crédits sont proposées sur la ligne des intérêts de la dette, et celles concernant la rémunération du personnel permanent, grâce aux efforts de gestion réalisés par la collectivité.

En conséquence, il est possible de dégager une épargne supplémentaire de 157 539 €.

Si l'on passe désormais à la section d'investissement, les dépenses sont en baisse de 4,1 %, soit – 1,3 M€. Il s'agit essentiellement de retard de deux chantiers importants, la rénovation du site d'action sociale de Clamecy, où une défaillance d'entreprise implique de décaler dans le temps les travaux. De même, les retards sur le chantier de la rénovation du pont de Fourchambault conduisent à décaler vers 2018 certaines dépenses. Le décalage dans le temps de ces deux opérations conduit à retirer 1,4 M€ de crédits.

La DM est l'occasion d'inscrire 240 000 € de crédits nouveaux sur les travaux de rénovation énergétique, afin de permettre de lancer des travaux sur les bâtiments du Département dans le cadre de la labellisation territoire à énergie positive à croissance verte (TEPCV).

Enfin, 150 000 € sont ajoutés afin de contribuer au financement de la rénovation du gymnase de Cosne-sur-Loire.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il vous est proposé de réduire de 1,4 M€ le montant de l'emprunt d'équilibre, afin de l'ajuster au plus près du besoin de financement.

Le montant total de l'emprunt pour l'exercice 2017 s'établit donc à 18 M€.

Voici pour cette présentation générale des modifications sur notre budget.

Je vous propose donc d'adopter les évolutions de crédits décrites dans la maquette budgétaire, ainsi que les propositions présentées à la fin du rapport général.

M. le Président : La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : Monsieur le Président, mes chers collègues.

La Décision Modificative n°1 qui nous est présentée aujourd'hui suscite au sein de notre groupe de nombreuses interrogations et inquiétudes pour l'avenir de notre Département, en particulier en ayant en tête l'article 24 du projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 actuellement en discussion. Cet article ayant pour objet de contraindre les collectivités sur la CADES en la limitant entre 11 et 13 années maximum. Je crois que c'est un sujet que nous avons un peu abordé ce matin.

En effet, chers collègues, en tenant compte des remboursements en capital d'emprunts bancaires restant à hauteur de 15,7 M€, l'épargne nette se révèle négative, pour un montant de plus de 6 M€. En d'autres termes, sur la base de son revenu récurrent, notre Institution ne serait pas en mesure d'autofinancer le remboursement des emprunts souscrits. Nous devrions emprunter pour rembourser des emprunts. Bien sûr vous allez nous dire que l'autofinancement prévisionnel consacré à la section d'investissement après la DM1 reste positif pour plus de 21 M€, mais cela n'est lié qu'au report de plus de 11 M€ provenant d'excédent de 2016, ce qui réduit de fait encore un peu plus notre autofinancement pour les années à venir. Nous ne pouvons que constater une fois encore que les dépenses d'équipement départementales ne sont pas, hélas, la priorité de la majorité, qui nous annonce à travers cette DM1 un repli de ces dépenses de - 1 351 526 €, ce qui atteste d'une volonté de réduire les investissements dans les équipements structurants sur notre territoire.

Or, dans le même temps, on nous invite à renflouer les caisses une fois encore du laboratoire départemental qui est sous perfusion d'argent public. Le constat est sans appel, puisque chaque année, la contribution du Département augmente. Pour rappel, en 2015, il s'agissait de 800 000 €. En 2016, de 853 815 €, et désormais, en 2017, il s'agit de la modique somme de 950 000 €. Au budget primitif, le déficit annoncé était de 600 000 €. Ne serait-il pas grand temps d'admettre que le laboratoire départemental est un outil qui n'a malheureusement plus sa place dans la stratégie départementale et qu'il n'est pas en adéquation avec les attentes des utilisateurs nivernais ? Aujourd'hui, avec des dotations en baisse en permanence, la restriction des ressources, nous devons impérativement nous recentrer sur des interventions bénéfiques, et s'interroger sur la pertinence des actions conduites depuis des années dans des domaines relevant de compétences facultatives.

Aussi, nous ne voterons pas cette Décision Modificative.

M. le Président : La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Monsieur le Président, il est vrai que je réserve mes interventions au moment du débat d'orientations budgétaires. J'ai tout de même été interpellé, en comparant la DM 2016 et celle de cette année.

Les chiffres sont tout de même inquiétants. La dépense nouvelle cette année est de 2,9 M€. L'année dernière, elle était de 1,7 M€. L'autofinancement, l'année dernière, était de 2 384 000 €, et cette année, il est de 157 000 €. Cela me paraît être des clignotants tout de même inquiétants.

Je ne veux pas faire de catastrophisme, parce que, chaque fois que l'on parle de catastrophe, on parle de catastrophe pour la Nièvre, et ce n'est pas du tout mon intention. Mais je pense que nous allons être confrontés à des difficultés. Ajoutons qu'en 2016, au moment de la DM, qui était à peu près similaire à celle-ci au niveau du constat des comptes, on avait fléchi 1 M€ pour la poursuite de l'A 77, dans l'attente d'ailleurs du plan de financement de l'État, que nous n'avons toujours pas entre nos mains. Je signale tout de même que la poursuite de l'A 77 représente 7 points de fiscalité pour notre institution.

Nous allons nous abstenir sur cette DM. Je n'ai pas envie de tirer sur l'ambulance. Je pense qu'il faut que nous ayons ensemble une vraie réflexion. Cela se traduira par les échanges que nous aurons au DOB. Cela se traduira par des choix que nous allons faire. Je crois qu'il va falloir nous recentrer sur nos compétences obligatoires, mais c'est une photographie qui est tout de même extrêmement inquiétante.

Donc, nous nous abstiendrons. Je pense que nous n'avons pas actuellement assez d'éléments pour prendre une position plus hostile.

M. le Président :

La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin :

Ce que nous évoquons au fond, c'est la problématique, encore une fois, des collectivités qui sont en ruralité, aujourd'hui, et des choix d'un État, depuis maintenant des années, qui ne sont pas favorables aux territoires ruraux. Effectivement, il n'y a pas de fautes de gestion. Les équipes techniques qui accompagnent aujourd'hui Daniel Bourgeois sont de bon niveau. Simplement, on ne va pas, sur une Décision Modificative, et *a fortiori* sur un budget, régler l'absence de compensation du RSA ou de l'APA. Les décisions de l'été sont évidemment éminemment défavorables. Elles en rajoutent une couche, sur les territoires ruraux. Nous avons tous utilisé dans nos collectivités les emplois aidés comme des choses qui étaient des outils de gestion budgétaires. Nous savons que nous ne pourrons plus le faire. Nous venons d'évoquer les sujets d'aide à la pierre, alors que nous avons à rénover probablement la moitié du parc départemental, qui ne va pas se faire.

Après, s'interroger sur la question du laboratoire, c'est la même chose. Est-ce que nous sommes dans notre responsabilité en ayant un outil,

qu'il faut certes réorienter parce qu'il n'a pas su prendre le tournant de la commercialisation ? Au fond, c'est cela. Est-ce qu'il faut se séparer d'un outil qui nous sera éminemment utile le jour où l'on a une crise sanitaire ? Et nous avons bien vu qu'il y avait encore des sujets dans les départements limitrophes sur ces questions. C'est-à-dire, finalement priver les agriculteurs, les éleveurs singulièrement, d'un outil de proximité efficace, dont nous avons tous dit qu'il fonctionnait bien sur le travail produit ? Je ne le crois pas. L'argent public sert à cela. Évidemment, il faut qu'il y ait un plan de retour à l'équilibre clair, que l'on partage tous ensemble, et une stratégie de conquête de marchés. Mais on ne peut pas rajouter aux difficultés du monde agricole, même si on est plutôt en sortie de crise, mais les prix, on sait très bien ce que cela veut dire, et les marchés ne vont pas se rouvrir du jour au lendemain. Imaginons ce que cela peut représenter. C'est au fond une manière indirecte d'aider l'agriculture et nos communes sur les analyses d'eau, bien entendu, même si nous sommes moins performants que ce que nous aurions pu être.

Je crois que le soutien continu au laboratoire, c'est aussi une manière de faire du développement économique sans en voir la compétence. L'économie, c'est garantir des environnements à des professions dont on sait qu'elles sont en difficultés aujourd'hui sur le département.

On peut avoir des discussions très savantes sur cette Décision Modificative ou sur ce budget. La réalité des choses, c'est que, oui, les territoires ruraux aujourd'hui ne sont pas accompagnés comme ils devraient l'être. Oui, c'est un scandale parce que, effectivement, on sait que l'on est passé de l'exode rural à l'exode urbain, et que l'État, tel qu'il existe aujourd'hui, n'a pas pris conscience de ce fait, et que la métropolisation ou le soutien aux métropoles est éminemment scandaleux. Après, rester sur nos compétences, cela voudrait dire quoi ? Cela voudrait dire que l'on est une Région, dont je rappelle qu'elle vient de déménager, et qu'elle est encore en train de défaire ses cartons, qui ira faire du développement économique dans la Nièvre ? Si nous, nous ne nous en occupons pas, la Région ne s'en occupera pas à notre place, c'est une évidence. Je crois que c'est cela qu'il faut que l'on arrive à partager, et sur lequel il faudrait se mettre d'accord au niveau des objectifs.

M. le Président :

La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Pour rebondir un peu sur le laboratoire, je pense que c'est un sujet quand même qui est récurrent. Depuis au moins trois exercices, nous essayons de remettre à chaque fois en discussion le sujet. Cela ne peut pas être éternellement une fuite en avant. Je pense qu'à un moment donné, même si tous les arguments que vous avez avancés sont tout à fait audibles, il arrive un moment aussi où il y a la part de raisonnable.

M. le Président :

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

En dehors de ce beau discours sur la ruralité, que l'on partage tous – mais il ne faudrait pas chaque fois mettre la sauce « ruralité » dans chacun de nos propos –, la réalité du laboratoire, c'est que c'est un service intégré à l'institution ; c'est donc un service qui ne facture pas un certain nombre de demandes qui sont faites par l'institution. Par ailleurs, comme il n'a pas de structure extérieure, il ne peut pas participer aux appels d'offres. Cela veut dire que la structure agit dans un marché restreint.

Par ailleurs, je m'excuse, cher ami Bazin, mais cela fait des années que le problème du laboratoire revient sur le tapis. Moi, personnellement, je ne suis pas partisan de combler les déficits années par années. Je pense qu'il y a une rigueur de gestion à donner à ce laboratoire, et par ailleurs je pense qu'il faut que le laboratoire soit incorporé à une structure extérieure au Département.

Dans ces conditions, nous ponctuerons notre abstention, mais c'est un vrai problème sur lequel il faut se pencher, et il faut arrêter de sortir les violons en disant : « on a un laboratoire qui fonctionne bien, qui fait du bon boulot, etc. ». C'est un laboratoire qui est mal géré, qui est dépensier, qui ne facture pas les prestations qui sont demandées par l'institution, et qui est dans l'incapacité juridique de procéder à des réponses à des appels d'offres extérieurs, et donc d'enrichir sa clientèle.

M. Bazin :

Cher ami Morel, ce n'est pas juste. Premièrement, le laboratoire répond à des appels d'offres.

M. Morel :

Non

M. Bazin :

Si. Bien sûr.

Deuxièmement le laboratoire facture à l'institution départementale. Il y a des règles. C'est le code des marchés publics. C'est comme cela que cela fonctionne. La réalité est celle-là.

Après, effectivement, je partage ce que vous dites tous les deux avec Pascale de Mauraige ; il est évident qu'il faut une stratégie commerciale beaucoup plus agressive. C'est difficile à mettre en œuvre, parce que ce n'est pas des stratégies qui vont de soi dans des collectivités publiques. Tout cela est en train de se transformer. C'est vrai, il faut l'admettre, la Nièvre a probablement pris du retard sur cette manière de faire. Il y a des laboratoires publics qui fonctionnent mieux que le nôtre, qui sont plus dynamiques en termes d'équilibre économique, mais ce n'est pas indépassable. Ce que je dis simplement, c'est que c'est un service public de proximité, et que l'on ne peut pas être à la fois dans un discours qui consiste à dire « je défends la proximité », et « je prends des positions ou des attitudes qui

viennent faire des croix progressivement sur ces services publics locaux ». Ils sont extrêmement importants, et le discours sur la ruralité, il est extrêmement incarné, il est extrêmement concret. Ce n'est pas un mot totem que l'on jette comme cela en pâture. C'est l'idée, et il me semble que tu y es sensible, cher Philippe, qui consiste à dire que dans ce département, on a des combats communs à mener, au-delà des étiquettes nationales qui sont parfois un peu compliquées dans la période pour les uns et pour les autres, qui sont en clair en train de se redéfinir ; et que l'on peut faire Nièvre, faire corps sur des sujets de cette nature-là, quand on touche au service public dans un département comme la Nièvre. Nous avons tous signé probablement la pétition sur la suppression du SAMU. Nous avons tous signé les pétitions sur les fermetures de bureaux de poste, de perceptions, d'écoles. Nous avons passé notre temps à faire cela depuis des années. Nous avons au moins quelque chose qui nous rassemble, c'est la défense du service public de proximité. C'est ce que l'on doit d'abord et avant tout aux Nivernais, et à la ruralité.

M. le Président :

La parole est à Daniel Rostein.

M. Rostein :

Deux points, mes chers collègues.

D'abord sur le laboratoire. Qui est d'actualité, effectivement. Et pour cause. C'est vrai que l'on en a un peu assez, d'année en année, de constater le déficit chronique de cette structure. Évidemment, là, on nous dit qu'il y a un niveau de recettes insuffisant au niveau de l'activité génétique ; je veux bien. Mais quand on regarde les chiffres, le coût du personnel du laboratoire, c'est 55 % du budget de fonctionnement. Aucune structure à vocation commerciale ne peut résister à cela. 55 % ! Pour indication, au niveau du budget départemental, les charges de personnel, qui sont déjà un peu trop élevées, représentent 27 %. Il y a là effectivement un problème à résoudre. Est-ce que c'est l'organisation ? Est-ce que ce sont les méthodes de fonctionnement ? Je ne sais pas. Mais, en tout cas, cela mériterait au moins un audit sur les conditions de fonctionnement du laboratoire. Comment peut-on expliquer que les charges de personnel représentent 55 % des dépenses de fonctionnement ?

À titre personnel, mais je pense que c'est partagé par l'ensemble du groupe, c'est que tant que l'on n'aura pas apporté l'assurance d'un meilleur fonctionnement de ce laboratoire, avec une diminution de la demande de subvention, à laquelle s'était engagé le laboratoire lors du vote du budget primitif 2017 – puisqu'il était question de revenir à l'autofinancement en 2020 –, on n'y arrivera pas, et on n'en prend pas le chemin. Tant que je n'aurais pas l'assurance effective que ce laboratoire fonctionne mieux, et n'a plus besoin de l'aide du Département pour boucler son budget, je voterai systématiquement contre. C'est le premier point.

Le deuxième point sur lequel je voulais revenir, c'est le point des mineurs non accompagnés. Nous l'avons évoqué en début de session. C'est vrai que cette situation est préoccupante. Il est évident que cela entre dans notre mission, bien sûr. Mais cela soulève plusieurs questions. La première question : avons-nous une évaluation du nombre de mineurs non accompagnés actuellement pris en charge par les assistants familiaux ? Ma deuxième question est : quel est le coût de cette prise en charge ? La troisième question, c'est : est-ce que l'on bénéficie d'un accompagnement financier de l'État ? Sinon, quel recours a-t-on pour contraindre l'État à nous aider financièrement à la prise en charge de ces mineurs non accompagnés ? Je vous remercie.

M. le Président :

La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin :

Une intervention qui se décline sur trois points

Nous avons évoqué sur cette Décision Modificative l'augmentation relativement importante des recettes, à hauteur de 3 M€ à peu près. On a dit également que cette augmentation des recettes était liée aux droits de mutation, et on a peut-être insisté sur la redynamisation du marché de l'immobilier, en indiquant qu'on en revenait à peu près au niveau de 2007.

Je voudrais simplement faire une observation sur ce point. À deux différences près, en ce qui concerne la redynamisation du marché immobilier.

D'abord, en 2007, les prix de l'immobilier étaient beaucoup plus élevés. Et le taux d'imposition était bien moindre, puisqu'en 2015, le taux des droits de mutation est passé de 3,8 % à 4,5 %. À l'heure d'aujourd'hui, on a une augmentation des recettes, certes, mais qui se fait au détriment, encore une fois, du contribuable, puisque ce sont les impôts et l'augmentation de ces droits de mutation qui ont permis cette augmentation des recettes.

Deuxième point, en ce qui concerne l'affectation des recettes, ces recettes nouvelles servent quasiment exclusivement à assurer des dépenses, et des dépenses de fonctionnement. La part qui sert à l'autofinancement est très faible, 157 000 €. Ceci, alors même que nous dénonçons, au moment du budget primitif, une augmentation sans cesse des dépenses de fonctionnement, car nous étions à peu près à 240 M€ en 2012, de 261 M€ en 2015, et lorsque nous avons voté le budget primitif, nous dénonçons cette augmentation des dépenses de fonctionnement. Or, on s'aperçoit que la Décision Modificative vise encore une fois à augmenter les dépenses de fonctionnement au détriment de l'autofinancement, et de l'investissement. Il est malheureusement regrettable que l'on en soit toujours à augmenter ces dépenses de fonctionnement sans se préoccuper davantage de l'investissement.

Concernant l'augmentation de ces dépenses, et l'affectation de ces dépenses, on observe qu'un montant de 1,5 M€ est lié aux assistants familiaux ou aux établissements pour mineurs. Je suis relativement étonnée que ces postes budgétaires soient toujours en augmentation, alors que la population de la Nièvre diminue de 1 000 habitants par an, qu'il y a une diminution très importante du nombre des naissances, et que, en ce qui concerne même les collèges, on ait un équivalent aujourd'hui d'un nombre de collégiens qui diminue, à hauteur de pratiquement un collège par an. On augmente sans cesse ces dépenses, alors même que, dans un même temps, la population diminue, et en particulier la population des jeunes diminue.

Je rejoindrai mon collègue Daniel Rostein en ce qui concerne les mineurs non accompagnés. Il est vrai que l'on augmente considérablement la part du budget lié à ces mineurs non accompagnés, qui résulte pourtant d'une politique gouvernementale, puisqu'à l'heure actuelle il est très difficile de savoir s'ils sont mineurs ou s'ils ne sont pas mineurs, et qu'on ne fait rien pour faire en sorte de savoir dans un délai rapide s'ils le sont ou pas. Tout cela à la charge du Département, et une augmentation très importante des dépenses. Il serait de bon aloi que les Départements se mobilisent à ce propos, et que le gouvernement assume sa politique sur les mineurs non accompagnés.

M. le Président :

Je voudrais répondre sur certains points.

Sur le laboratoire :

Personnellement, je ne suis pas content du fonctionnement du laboratoire. Faut-il pour cela le fermer ? Je ne pense pas. Mais je ne suis pas content de son fonctionnement. J'essaie de me l'expliquer. Il y a quelque chose qui peut permettre de l'expliquer. Ils ont décidé effectivement de faire un nouveau métier, qui consiste à travailler sur la génétique, avec une prévision de montée en charge très progressive. Cette montée en charge a lieu, mais elle n'est pas suffisante. Aujourd'hui, je suis très décidé à aller rencontrer les personnels du laboratoire, et à leur demander, comme je l'ai demandé à nos services d'aide à domicile ou à nos EHPAD, de me faire un plan de retour à l'équilibre, et de vérifier ce plan avec eux. C'est aujourd'hui ma position. Mais à la question : «faut-il fermer le laboratoire ? », je pense que la réponse est non. Par contre, effectivement, je pense qu'il faut leur expliquer que nous ne sommes pas contents de ce qui se passe, et que nous voulons des résultats. Ce que je souhaite faire, c'est cela. C'est-à-dire que je vais aller les rencontrer. Ils entendront de ma bouche que je ne suis absolument pas satisfait des résultats. Je leur transmettrai, parce que je pense qu'autour de la table, nous sommes tous sur la même position. Nous irons leur dire que nous ne sommes pas satisfaits des résultats. Ils sont aussi responsables. Nous sommes responsables ; ils le sont aussi. Comptez sur moi pour aller leur dire que je ne suis pas satisfait aujourd'hui du résultat. Mais ne comptez pas sur moi pour dire que nous devons fermer le laboratoire. Je vais

demander qu'effectivement ils se penchent sur un plan de retour à l'équilibre, mais aujourd'hui je ne suis pas content d'être obligé de mettre près de 1 M€ pour équilibrer le fonctionnement du laboratoire. C'est la première chose.

Sur les mineurs non accompagnés, nous en avons 30 à la fin septembre. Par contre, nous faisons aussi des évaluations pour les majeurs qui sont susceptibles d'être des mineurs, et pour lesquels nous sommes obligés de faire des évaluations. Là, nous en avons compté 93. Souvent nous sommes obligés de les prendre en charge après l'évaluation.

Les Départements ont tous interrogé l'État, et j'étais au congrès de l'Association des Départements de France à Marseille, où c'était une des questions principales qui ont été soulevées, puisque j'ai dit que, si ce n'était pas quelque chose de majeur dans la Nièvre même si cela nous pèse, il y a des endroits où c'est bien plus compliqué que cela. Je vous parlais ce matin des Hautes-Alpes, où le budget est multiplié par 20, et tout le monde a dit qu'il fallait que l'Etat fasse quelque chose. L'assurance que nous avons eue, c'est que l'État prendrait en charge l'évaluation. Cela n'est pas encore fait. La période dite d'évaluation serait prise en charge par l'État. Normalement, cette période est de cinq jours pour faire l'évaluation. Nous avons l'obligation de prendre en charge aujourd'hui cette période d'évaluation, et l'État prendrait en charge l'évaluation, mais une fois que l'évaluation serait faite, l'État considère que c'est la politique du Département, et que c'est lui qui est responsable. Aujourd'hui, c'est la position de l'État. Position avec laquelle, effectivement, je ne suis pas d'accord. Moi, je n'accepte pas cette position, et quasiment tous les Départements, qu'ils soient de droite ou de gauche, refusent cette position, puisque l'on arrive au résultat que l'on a, et nous, cela nous coûte 1,5 M€. Dans ce que nous vous avons montré, certes il n'y a pas que les MNA ; nous avons sur la politique enfance, malheureusement, de plus en plus d'enfants en difficulté, que nous sommes obligés de prendre en charge, indépendamment des MNA. Mais effectivement, je pense que là, le gouvernement devrait prendre ses responsabilités, et venir en soutien aux Départements qui se trouvent devant une situation complètement inattendue, brutale, pour laquelle ils ne sont pas préparés.

Je vous ai aussi proposé ce matin que nous puissions étudier le fameux contrat qui nous est proposé. Ce qui est nouveau, c'est que l'État nous propose un contrat jusqu'en 2020. En gros, je résume : l'État compte sur les collectivités territoriales pour faire des économies, pour se désendetter. Très clairement, et c'est pour cela que je suis opposé à ce contrat, on nous explique : « vous devez rembourser 16 M€ par an, vous n'aurez plus le droit d'emprunter plus ». C'est clair et net, c'est dans le contrat. Cela veut dire que, sans nous donner d'espoir au jour d'aujourd'hui, d'avoir une augmentation de nos recettes, on nous condamne effectivement à se dire que, sur les trois années qui viennent, nous n'aurons pas le droit d'emprunter chaque année plus de 16 M€. Je disais donc que ce n'était pas un contrat, mais une lettre de cadrage, dans laquelle, effectivement, on nous fixe la façon dont nous

allons devoir travailler à l'avenir. Je vous disais ce matin que j'étais très républicain : c'est la loi. Je considère qu'il ne faut pas augmenter les impôts, parce que c'est vrai que les impôts locaux sont des impôts injustes, et je ne souhaite plus que l'on augmente les impôts. Je pense qu'il faut toujours apporter la même aide à nos associations, tout en faisant du contrôle de gestion, et en regardant si effectivement l'argent que nous leur donnons est bien dépensé. Mais qu'autrement, on ne peut pas restreindre l'aide que nous apportons aux associations, puisque ce serait un pas en arrière par rapport à ce que nos habitants attendent de nous.

Certes, il faut continuer de diminuer nos dépenses de fonctionnement. Nous nous y attachons. Nous avons des résultats. Tout le monde peut se dire que ces résultats sont modestes. Je ne suis pas sûr qu'ils soient modestes ; ils sont ceux que nous faisons sur le temps long. Progressivement nous ne remplaçons pas les agents qui partent, nous cherchons à faire des économies. Je pense que tous les services cherchent à faire des économies. Et, effectivement, je suis d'accord pour arriver à la conclusion avec vous qu'au vu de tout cela, ce serait sur l'investissement qu'il faudrait que l'on se restreigne, et qu'effectivement nous serions obligés d'étaler dans le temps les investissements : mais c'est cela que je combats ! Et c'est pour cela qu'il faut que l'on se batte ! Cela veut dire qu'effectivement, la seule solution que l'État va nous donner, c'est de restreindre et d'étaler nos investissements, ce qui est pour moi insupportable, puisque je pense que les départements les plus en difficultés devraient être les plus aidés, et ce n'est pas le cas. Je reprends souvent à l'exemple d'un service d'urgence. Quand il y a un accident de la route, et qu'il y a trois blessés, on s'occupe d'abord du plus grave. Et la Nièvre fait partie des départements les plus en difficultés. En gros, notre taux de remboursement de la dette est de 10 ans et quelques mois. Nous sommes à l'extrême limite de ce qui est toléré aujourd'hui dans la fameuse lettre de cadrage que nous allons recevoir. Nous faisons partie des départements qui sont dans la situation la plus catastrophique. Et moi, ce que j'attends de l'Etat, c'est une prise en compte de notre situation. Effectivement, on ne règle pas les problèmes des Hauts-de-Seine comme on règle les problèmes de la Nièvre. Tant que notre gouvernement n'acceptera pas de se rendre compte de cette situation – ce qui est malheureusement ce qui se passe en ce moment, où on aide plus les riches que les pauvres, et on est en train de faire avec les territoires pareil qu'avec les individus –, cela veut dire que l'on ne s'occupe pas d'aider les plus pauvres, et que l'on aide volontiers les plus riches. Moi, je ne suis pas d'accord avec cette politique, et je demande que notre gouvernement pratique une politique qui permette, dans cette situation, d'aider plus les départements en grande difficulté – et nous en faisons partie, je le concède –, que les départements riches, qui en probablement moins besoin. J'espère que vous participerez au débat, et que vous serez d'accord avec nous pour dire que l'on ne peut pas accepter cette façon dont on veut que nous fassions notre budget. Parce que ce n'est pas la peine tout le temps de parler du passé. On est dans le présent. Et là, on

nous impose des contraintes qui sont les contraintes que l'on va nous imposer demain. Or, demain, faire un budget en n'ayant pas le droit d'emprunter plus de 16 M€, cela va forcément contraindre nos investissements. Et cela ne sera pas parce que je serais un mauvais gestionnaire ! C'est parce que je ne pourrais pas investir l'argent que l'on ne va pas me donner.

Je voulais faire ces remarques, parce que c'est important, et je pense qu'il faut que nous y réfléchissions tous, et c'est pour cela que je vous ai proposé, parce que je pense que c'est important, que nous soyons tous à égalité de connaissance par rapport à ce contrat que l'on va nous proposer ; que vous le regardiez, que vous voyez à quelle sauce il est souhaité que nous soyons mangés, et que tous ensemble nous expliquions que ce n'est pas possible. On ne peut pas nous traiter comme cela. Et on ne peut pas traiter les habitants de la Nièvre de cette façon.

La parole est à M. Bourgeois.

M. Bourgeois :

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais simplement rappeler deux ou trois éléments.

Ce matin, on nous a fait un petit rappel de démocratie et de débat. La commission Finances est présidée par M. Veneau. J'aimerais bien qu'avec les éléments que vous avez relativement tôt en commission, nous puissions vraiment débattre, et que nous puissions vraiment travailler sur les dossiers. Il serait souhaitable que les débats en commission ne soient pas aussi légers qu'ils ont pu l'être lors de la dernière réunion. Il faudrait que nous avancions ensemble, et que l'on ne fasse pas simplement un jeu de béni-oui-oui. Lors de la commission que vous présidez, j'ai eu l'impression qu'il n'y avait pas eu de débat. C'est-à-dire que nous vous avons présenté quelque chose ; vous avez validé, sans poser de question. Au contraire, la démocratie, comme cela a été dit ce matin, c'est un échange d'idées, un débat d'idées. Donc, aujourd'hui, si on n'a pas de débat d'idées tout de suite, on arrive à des rencontres stériles et à des débats qui n'ont pas lieu d'être aujourd'hui en session, puisque l'on pourrait en débattre différemment autrement, mais avec des débats différents, avec une approche ayant beaucoup plus d'envergure. Aujourd'hui, on part avec des dossiers que l'on vous a donnés, mais apparemment, les explications que nous avons essayé de débattre en commission n'ont pas été faites. Aujourd'hui, je ressens quelque chose qui n'a pas lieu d'être. On a un débat constructif en session, mais sur le fond, pas sur la forme. Donc, j'aimerais bien que l'on débattre beaucoup plus en commission, que l'on arrive vraiment à un travail complet, et que l'on avance tous dans le même sens. Merci.

M. Rostein :

On a la liberté d'expression ou pas ?

M. Bourgeois : Je pense que je ne vous ai pas empêché de discuter. Je vous ai simplement dit que nous avons des commissions pour travailler. Que l'on travaille en commission ! Sans quoi cela ne sert à rien de faire des commissions.

M. le Président : La parole est à Mme Boirin.

Mme Boirin : Le travail de commission, en ce qui me concerne, consiste à poser des questions, à s'informer sur les dossiers, et c'est seulement après ce travail de commission que notre groupe se réunit, et intervient sur un débat d'idées.

Pourquoi vous dire tout de suite ce qui va se passer en session ? En quoi cela vous gêne-t-il ? Le débat d'idées existe. Il existe aujourd'hui en Conseil départemental. Et il faut qu'il soit public, ce débat d'idées. Il n'a pas forcément à être en commission, dans des lieux privés. La commission est faite, surtout pour l'opposition, pour comprendre les dossiers et pour poser des questions sur les tenants et les aboutissants. Pour moi, en tous les cas, c'est comme cela que cela se passe. Après, que le débat d'idées ait lieu en public, il me semble que c'est la moindre des choses.

M. Bourgeois : Je suis entièrement d'accord avec vous, mais aujourd'hui j'espère que vous avez les réponses, parce que c'est exactement les mêmes réponses, pratiquement, que nous vous avons faites en commission.

M. le Président : Je voudrais, avant de repasser la parole, dire à Mme Boirin que l'on a le droit de tout dire en session. Cela me paraît évident. Je n'ai aucun problème par rapport à cela. C'est clair. Il y a simplement de temps en temps la forme. Nous allons essayer de respecter la forme. Mais sur le fond, je crois que l'on a le droit de tout se dire.

La parole est à M. Dubois.

M. Dubois : Merci, Monsieur le Président. C'est un peu la même remarque. Je pense qu'en commission, on ne peut pas travailler à fond sur les dossiers. Effectivement, on peut poser des questions pour comprendre un peu mieux les choses. Mais, le travail de fond, derrière, le travail de groupe ne peut pas se faire en commission. C'est impossible. Je ne vois pas comment on peut passer des dossiers aussi importants que ceux-là, et les traiter en commission sans, après, avoir un travail d'analyse. Cela me paraît difficile.

Je crois que c'est vrai, d'ailleurs, pour toutes les collectivités ; on ne peut pas faire un travail en commission de manière correcte et complète.

Je ne suis pas d'accord pour voter des choses en commission. À partir de maintenant, je m'abstiendrai systématiquement en commission, pour ne pas avoir à prendre parti, et avoir ainsi la possibilité d'un recul, derrière.

M. le Président : La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : La présidence de la commission ne veut pas dire acceptation, et finalement musellement de la personne.

Et puis, je crois qu'aujourd'hui on a oublié de signaler que M. Veneau n'était pas présent, parce qu'il était aux funérailles de sa belle-mère cet après-midi, et donc qu'il ne pouvait pas être présent.

M. le Président : Je veux redire, et je vais être très clair, que sur le fond on a le droit de tout se dire. Parce que, si on se limite sur le fond, ce n'est plus la démocratie. Et moi, je suis pour la démocratie. J'habite dans une ville qui s'appelle Decize et qui vient de vivre un déni de démocratie. Ici, je suis pour la démocratie.

Il y a peut-être une incompréhension. Je pense que ce que veut dire Daniel Bourgeois, c'est qu'il a l'impression qu'il y a des choses qui n'ont pas été dites en commission et qui sont dites là. Je pense qu'il faut libérer la parole. Je vais donner raison aux deux. C'est-à-dire que vous pouvez vous exprimer davantage en commission, mais ce qui ne vous empêche pas de vous exprimer comme vous le voulez ici. Comme cela, je pense que j'aurai concilié les deux parties momentanément.

M. Bourgeois : On n'est pas fâchés.

M. le Président : Voilà ! Surtout que je pense que vous n'êtes pas fâchés.

L'idée, c'est qu'effectivement, ici, nous sommes en session, on peut tout se dire. Mais je comprends aussi Daniel Bourgeois, qui aurait peut-être aimé répondre à certaines questions qui sont posées là pour essayer d'y amener une réponse. Je crois que c'est cela ?

M. Bourgeois : C'est cela, et je ne voudrais pas surtout pas que cela devienne un problème existentiel de chacun. Je souhaite que l'on ait aujourd'hui un vrai débat démocratique, et je pense que ce que nous faisons aujourd'hui, c'est cela, mais j'aimerais aussi que l'on en débattenne en commission. C'est simplement mon vœu.

M. le Président : Nous revenons sur la Décision Modificative. Tout le monde a-t-il pu s'exprimer et a-t-il pu dire ce qu'il ressentait sur cette décision ?

Je propose que nous passions au vote.

Mais avant de passer au vote, je vais vous dire que Thierry Flandin a donné pouvoir à Mme de Mauraige, que Delphine Fleury a donné pouvoir à Daniel Bourgeois, que M. Morel a donné pouvoir à M. Dubois, et que Alain Herteloup a donné pouvoir à Blandine Delaporte.

Nous passons au vote ?

Qui s'abstient ? Trois abstentions.

Qui vote contre ? 10 contre.

Le rapport est adopté.

RENOVATION DU GYMNASSE GEORGES SAND A COSNE SUR LOIRE – EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapport de M. le Président :

Numéro 20.

Rapport de Mme Bézé :

M. le Président :

Nous avons maintenant un point sur la rénovation du gymnase Georges Sand à Cosne. La parole est à Mme Bézé.

Mme Bézé :

Merci, Monsieur le Président. Ce rapport porte sur l'attribution d'une subvention pluriannuelle d'un montant total de 150 000 € à la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, au titre des équipements sportifs, pour la rénovation du gymnase Georges Sand.

Ce gymnase, situé dans le quartier Saint-Laurent, affiche un bon taux d'équipements, permettant de pratiquer 27 activités sportives.

Lors de la session du 16 novembre 2016, le Conseil départemental a validé la convention-cadre du contrat de ville de Cosne-Cours-sur-Loire dans laquelle il s'engageait à mobiliser une enveloppe financière d'un montant de 150 000 € pour la rénovation du gymnase Georges Sand.

Ce rapport a été proposé à la commission Solidarité, et à la commission Emancipation. Il a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Il vous est donc proposé :

- D'attribuer à la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, pour la rénovation du gymnase Georges Sand, une subvention d'un montant total de 150 000 € représentant 14,58 % du coût total des travaux,

- De voter une autorisation de programme de 150 000 € sur 2017,
- De prélever les crédits correspondants sur le chapitre 204,
- D'approuver la convention attributive de subvention annexée au présent rapport,
- D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

M. le Président :

Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ?

Nous sommes dans le cadre du contrat de ville. Il n'y a pas de problèmes particuliers.

Nous allons charger Mme Chêne d'annoncer la bonne nouvelle à M. Veneau.

Personne n'est contre ? Personne ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CESSION DES PARTS DETENUES DANS LA SAEM BATIFRANC

Rapport de M. le Président :

Numéro 21.

Rapport de M. BOURGEOIS :

M. le Président :

Nous avons rajouté le point 21. Il concerne la cession des parts détenues dans la SEM BATIFRANC. Là aussi, c'est formel, puisque c'est une obligation qui nous est faite.

Daniel Bourgeois va nous en parler.

M. Bourgeois :

Merci, Monsieur le Président. Comme je vous l'ai rappelé ce matin, la bonne santé de la SEM BATIFRANC, créée en 1983, à l'initiative de la Région Bourgogne, a pour objet le financement de l'immobilier d'entreprise, de PMI et de PME. Il s'agit donc d'une action qui s'inscrit dans la compétence Développement économique, que la loi NOTRe a reconnue comme étant désormais de la responsabilité du Conseil régional. Vous n'êtes pas sans savoir également que cette même loi NOTRe impose aux Départements de céder au moins 2/3 de leurs parts dans la SEM, dont l'objet social ne figure plus dans la compétence des Départements. C'est l'article 133 de la loi NOTRe. Ce qui est le cas de BATIFRANC.

Le Département a donc engagé des discussions avec le Conseil Régional, en vue de céder au meilleur prix ses actions. Le choix a été fait de céder 100 % de nos actions, soit 4 992 actions. Nous sommes récemment arrivés à un accord sur le prix de rachat de ces actions, qui a été fixé à 24 € par action. Il s'agit d'une bonne opération pour le Département, puisque ce prix est supérieur à la valeur nominale de l'action, qui est aujourd'hui de 16 €. La valeur de 24 € tient compte des bons résultats économiques de la SEM. Le Département percevra ainsi une recette de 119 808 €. Cette décision est conforme à celle de l'ensemble des départements de la région qui ont acté leur retrait de cette SEM.

Il vous est donc proposé de céder 100 % de vos parts au capital de la SEM BATIFRANC à la Région Bourgogne Franche-Comté, sur la base du prix de 24 € par action.

M. le Président :

Avez-vous des observations ou des demandes d'intervention ?

Nous allons mettre aux voix le rapport. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES MOTIONS

M. le Président :

Nous avons maintenant à étudier un certain nombre de motions. Je pense que tout le monde a pu en prendre connaissance. Je propose de garder celle sur les APL pour la fin. Nos entrepreneurs du bâtiment, les associations d'usagers devraient nous rejoindre pour être là au moment où nous parlerons de cette motion.

MOTION : FINANCEMENT DES MANUELS SCOLAIRES DES COLLES : UN NOUVEAU DESENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

M. le Président :

Je vous propose que nous commençons par le financement des manuels scolaires des collèges. Michel Mulot va nous la présenter.

(Lecture de la motion par M. Michel Mulot)

Mme de Mauraige :

Nous nous associons à cette motion.

M. le Président :

Tout à l'heure j'ai oublié de dire comment le gouvernement appelait le contrat financier qu'il veut passer avec le Département. Il appelle cela un « contrat de confiance ». Je pense que nous avons de nouveau sous

les yeux un nouveau « contrat de confiance ». Le gouvernement nous fait toute confiance, effectivement, pour payer les livres scolaires.

Mme Delaporte : Monsieur le Président, en matière de « contrat de confiance », je crois que Darty fait mieux !

M. le Président : Je veux juste saluer tous les représentants de la sphère Habitat, qui nous rejoignent. Nous allons leur demander une dizaine de minutes, puis nous pourrions passer la motion qui les intéresse. Nous les remercions d'être là.

Mme Delaporte : Juste une remarque, Monsieur le Président, à propos de cette motion, et de son contenu.

Je vois effectivement que le ministre Blanquer a expliqué que rien ne justifie que l'État paie les manuels scolaires. Pourtant, l'État est responsable de la pédagogie dans les écoles, les collèges et les lycées. C'est donc bien à lui de financer le support pédagogique principal que sont les manuels scolaires.

M. le Président : Nous sommes d'accord pour voter cette motion, en remontant le paragraphe, comme l'a demandé Mme de Mauraige ?

M. Dubois : Notre groupe est également d'accord sur le texte de cette motion.

M. le Président : Personne n'est contre ni ne s'abstient. Tout le monde adopte cette motion.

La motion est approuvée à l'unanimité.

Motion :

**« Financement des manuels scolaires des collèges :
un nouveau désengagement du Gouvernement !**

Votée à l'unanimité de l'assemblée départementale

C'est de manière brutale, sans concertation et sans information préalable que le gouvernement a annoncé la baisse du budget des manuels scolaires de 210 millions à 16 millions d'euros lors d'une audition du ministre de l'Education nationale devant la commission des finances du Sénat le 8 novembre dernier.

Dans son viseur principalement les manuels scolaires des collégiens puisque, selon le ministre, "rien ne justifie" le fait que

l'État les finance. C'est donc 194 millions qui disparaissent du budget.

Il aura fallu moins d'un mois pour que le discours positif du ministre de l'Education nationale devant l'Association des Départements de France à Marseille soit pris à revers par les actes.

Moins d'un mois pour que la confiance que le Gouvernement prétendait vouloir retrouver avec les départements soit à nouveau mise à mal.

Doit-on considérer que « l'accord de méthode Etat-Collectivités » – que le Premier ministre a adressé à ses ministres par circulaire et qui stipule que « la Conférence des territoires obéit à un principe simple : faire en sorte qu'aucune décision concernant les collectivités ne soit prise sans que ces dernières aient été préalablement consultées » – n'est qu'un affichage ?

Considérant que les départements supportent, à bout de bras et au bord de la rupture financière, les allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH) pour le compte de l'Etat, celui-ci préfère les accabler plutôt que payer sa dette et leur permettre d'assurer pleinement leurs missions.

Considérant que les associations de parents d'élèves ou les familles se tourneront vers les communes lorsque le département expliquera qu'il ne pourra pas assumer une nouvelle charge non compensée.

C'est pourquoi, les conseillers départementaux demandent à l'Etat de maintenir de ce budget pour poursuivre le financement des manuels scolaires des collégiens ».

MOTION : NON A LA SUPPRESSION DES EMPLOIS AIDES

M. le Président :

La seconde motion porte sur la suppression des emplois aidés. Fabien Bazin va nous en faire un résumé, car c'est un sujet que nous connaissons tous.

M. Bazin :

C'est en effet un sujet que tout le monde connaît, et qui est important, nous le voyons bien. La suppression brutale, puisque le calendrier s'est calé cet été, une fois que les budgets des associations et des collectivités étaient votés, de la moitié des emplois aidés est totalement problématique. C'est un plan social de 150 000 personnes, qui tombe comme cela brutalement dans la chaleur du mois d'août, et qui a des conséquences concrètes sur les budgets évidemment des collectivités et des associations, et sur les services publics locaux qui étaient rendus. Les choix sont clairs et simples derrière : c'est-à-dire que soit vous augmentez votre fiscalité, quand vous êtes une collectivité, soit, quand vous êtes une

association, vous demandez des subventions complémentaires, soit vous réduisez le service public local qui a été mis en place. C'est d'autant plus vrai pour les territoires ruraux dont on sait que les bénéficiaires de ces emplois aidés sont particulièrement bien accompagnés. Quand vous croisez quelqu'un de nos villages ou de nos petites villes qui dispose d'un emploi aidé, on le connaît, on connaît sa situation ; on n'est pas dans des effets de masse que l'on peut rencontrer dans de grandes métropoles, où effectivement l'emploi aidé est probablement un outil qui a été un peu dérouté de son objectif initial.

Je crois qu'il serait bien aussi que nous arrivions à nous rassembler autour de cette démarche qui, il faut le dire, n'aura probablement pas d'effet – la règle est aujourd'hui très stricte –, mais cette mesure pose singulièrement de vraies difficultés au budget de nos collectivités, au budget des associations, et d'abord et avant tout aux bénéficiaires de ces emplois aidés.

Mme Boirin :

En ce qui me concerne, mais c'est une position personnelle, je ne prendrai pas part au vote. Je sais que les collectivités, les associations ont besoin de ces contrats aidés souvent pour fonctionner. Simplement, je considère que le dispositif est à revoir. Si je regrette que le gouvernement l'ait fait avec brutalité et sans concertation, je considère également que les emplois aidés créés par François Hollande ont coûté très cher à la France et au budget de l'État.

Par conséquent, c'est la raison pour laquelle je ne prendrai pas part au vote.

M. le Président :

Y a-t-il d'autres interventions ? La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige :

Les autres membres du groupe s'associeront à votre motion.

M. Dubois :

Notre groupe s'associera à la motion également.

M. le Président :

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

La motion est adoptée. Mme Boirin ne prend pas part au vote.

Motion :

« Non à la suppression des emplois aidés »

Adoptée par 33 élus sur 34. Un élu ne prenant pas part au vote.

Quelques jours avant la rentrée scolaire, le Gouvernement annonçait une réduction massive du nombre de contrats aidés pour les associations et collectivités territoriales.

Les élus nivernais dénoncent tout d'abord la brutalité de cette annonce sans préavis ni concertation qui met le milieu associatif et les collectivités en grande difficulté et suscite une inquiétude légitime chez les personnes concernées.

Les contrats aidés sont des dispositifs utiles avec une efficacité prouvée par le milieu associatif et les collectivités locales. Selon une vaste analyse de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), sur le taux de retour à l'emploi six mois après la fin de leur contrat "67 % des personnes sorties d'un Contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (secteur non marchand) étaient en emploi" dont "71 % embauchés en contrat à durée indéterminée", et que "74 % des anciens bénéficiaires trouvent que le contrat aidé leur a permis de se sentir utiles et de reprendre confiance"..

Ils jouent le rôle d'amortisseur social non négligeable dans les territoires comme la Nièvre. Leur utilisation dans le secteur non marchand permet, à court terme, de soutenir efficacement l'emploi pour des publics fragiles qui en sont éloignés et qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles d'insertion. Cela est également le cas dans le secteur marchand.

Derrière l'appellation « contrats aidés », ce sont des jeunes, des réinsertions professionnelles, des projets de personnes fragilisées qui peuvent, grâce à ces emplois, développer leurs compétences, renforcer leur expérience et surtout renouer avec la confiance nécessaire pour un retour durable dans le monde du travail et une condition de vie décente.

Les exemples sont nombreux et les chiffres éloquentes à l'échelle du département de la Nièvre. Ce sont 563 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi signés depuis ce début d'année 2017 avec un peu plus de 37 % souscrits par des structures de type associatif, 25 % par des collectivités territoriales. Ils ont été réservés prioritairement au secteur Santé et Action sociale, à raison d'un peu plus de 33 %, 28 % à l'Enseignement. Ce sont aussi une centaine de contrats qui ne pourront être renouvelés, car n'entrant plus dans les critères d'éligibilité. Des emplois indispensables à la qualité du service public et au maintien d'une cohésion sociale au sein de la ruralité.

Nombreux sont les services rendus à la population par ces personnes : activités périscolaires, services dans les cantines, services administratifs, entretien des locaux ou des espaces naturels...

Les conseillers départementaux s'interrogent également dans un contexte de baisse de leurs dotations sur la capacité d'un grand nombre de collectivités et d'associations à maintenir dans leur emploi les personnes recrutées en contrat aidé. Ils craignent par conséquent une augmentation du nombre d'allocataires du RSA dans le département.

Bien que les contrats aidés ne soient qu'une réponse partielle et perfectible au problème du chômage de masse, les conseillers départementaux demandent au Gouvernement :

- ✓ *de reprendre leur renouvellement,*
- ✓ *d'engager une véritable concertation :*
 - *avec les collectivités territoriales sur un nouveau dispositif de retour à l'activité des demandeurs d'emploi,*
 - *avec les associations sur les services qu'elles rendent dans l'intérêt général ».*

MOTION : DESENGAGEMENT DE L'ETAT EN MATIERE DE CONTRATS DE PAYS

M. le Président :

Toujours Fabien Bazin sur les Contrats de Pays et le désengagement de l'État.

M. Bazin :

Pardon de dénoncer encore et toujours ces situations difficiles.

Vous savez que les Pays ont contracté avec État/régions/départements pour monter des projets très opérationnels de terrain, expérimenter, puis dupliquer. Il se trouve que, pour le pays Nivernais Morvan, l'État nous « fait les poches », puisque, là encore, ce sont 1 M€ qui ont été prélevés, à l'automne, sur le Contrat de Pays, soi-disant pour « être réinjectés dans le contrat de ruralité », qui est la nouvelle trouvaille qui permet soi-disant de recycler ces crédits. Or, il faut savoir que les contrats de ruralité financent les projets d'investissement, et qu'ils ne peuvent pas s'adresser à des porteurs de projets privés (des entreprises, commerçants, artisans). Ceux-ci ne peuvent ainsi plus disposer de crédits de fonctionnement, qui sont extrêmement importants dans nos territoires ruraux. Là encore, il faut se remobiliser. Les discussions avec le Préfet de la Nièvre et la préfète de région sont en cours, et sont plutôt, pour le coup, bien menées, et devraient remettre tout cela dans l'ordre. Mais je pense qu'il faut accompagner cette pression auprès de l'État pour que ces crédits restent dans leur souplesse d'utilisation. Des dossiers avaient été

programmés. Je pense par exemple à l'accompagnement des sorties piscines des enfants sur le territoire du Pays Nivernais Morvan. Cela fait partie des crédits qui seraient supprimés si ce million d'euros ne nous était pas restitué.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole sur ce sujet ?

Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

Motion

« Contrat de Pays : désengagement de l'État

Votée à l'unanimité de l'assemblée départementale

Au lieu de renforcer les territoires, le Gouvernement choisit de se désengager !

Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) apporte le soutien de l'État, en investissement comme en fonctionnement, aux actions qui concourent à mettre en œuvre les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire.

L'État s'est engagé à mobiliser sur 3 ans des crédits en direction des territoires hyper-ruraux dans le contrat de pôle d'équilibre territorial et rural (CPER) 2015-2020.

Les Pays nivernais avec les communautés de communes et les communes qui les composent, ont initié, construit et mis en place des programmes ambitieux "en route vers les villages du futur".

L'ensemble des opérations contribuent au développement des territoires et favorisent la reconquête des cœurs de bourgs, le vivre ensemble, la créativité et l'engagement collectif.

Or, aujourd'hui ces projets sont remis en cause suite au désengagement de l'État. Sans aucune concertation ni préavis, l'Etat se retire de la totalité de l'enveloppe dédiée aux territoires hyper-ruraux pourtant inscrite dans le CPER jusqu'en 2020. L'arrêt brutal de cet engagement de l'État remet en cause la dynamique collective.

Les conseillers départementaux déplorent cette décision et demandent à l'État d'honorer ses engagements contractualisés dans le Plan Etat-Région 2015-2020 afin que soit assurée la prise en compte des projets portés par l'ensemble des acteurs du territoire de la Nièvre ».

**MOTION : REGLES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
TEPCV**

M. le Président : Nous allons passer à la motion sur les règles d'attribution des subventions TEPCV. Mme Delaporte va nous en parler.

Mme Delaporte : Comme je l'ai déjà évoqué tout à l'heure, l'information est tombée selon laquelle les contrats passés dans le cadre de Territoires TEPCV entre l'Etat et les territoires allaient être amputés de 350 M€, soit à peu près 45 à 50 % de l'enveloppe globale. Si le secrétaire d'Etat, Sébastien Lecornu, a mis une rallonge de 75 M€, il n'empêche qu'il nous manque quand même 275 M€.

Même s'il semble que les actions du Département ne soient pas touchées par cette suppression, il est possible que des territoires TEPCV infradépartementaux, à savoir le Parc Naturel Régional du Morvan, Nevers Agglomération, la communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain, la communauté de communes Loire, Nièvre et Bertranges, celle du Haut Nivernais-Val d'Yonne, soient, eux, en revanche, impactés.

Évidemment, nous souhaitons leur montrer notre solidarité. En conséquence, les élus du groupe « Vivre la Nièvre », solidaires avec ces territoires, demandent à l'État :

- de garantir le financement des 275 M€ dans les années à venir afin que les territoires reconnus TEPCV puissent terminer sereinement leurs actions.

- Une souplesse sur la réalisation des conventions annuelles avec des ouvertures à la signature d'avenants permettant de revoir les dates des calendriers prévisionnels portés par les collectivités.

Cette interpellation n'a d'autre objectif que d'inviter l'État à tenir les engagements pris, et à montrer qu'il est aux côtés et avec les collectivités pionnières de la transition énergétique, car celles-ci portent la démocratie, la décentralisation et notre avenir énergétique ».

M. le Président : La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : Nous nous associons à cette motion.

M. le Président : La parole est à M. Dubois.

M. Dubois : Notre groupe s'y associe également.

M. le Président : Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

Motion

« Règles d'attribution des subventions TEPCV »

Votée à l'unanimité de l'assemblée départementale

Les collectivités engagées dans la démarche novatrice de Territoires à Énergie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV), et ayant signé une convention avec l'État, traversent actuellement une période de grande incertitude et de perte de confiance liées à un courrier en date du 26 septembre 2017 de Nicolas HULOT, Ministre d'État, aux préfets de région. Dans ce courrier on peut y découvrir de nouvelles règles de gestion des conventions, règles très restrictives et aux conséquences désastreuses sur l'économie locale.

Bien que Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, ait annoncé une rallonge de 75 millions d'euros, somme confirmée le 16 novembre devant la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, les élus des territoires TEPCV sont légitimement en droit de demander les 275 millions d'euros manquants et pourtant votés.

L'incompréhension est grande, car cette action de l'État à l'endroit des TEPCV, intervient à un moment où le gouvernement annonce 20 milliards d'euros pour la transition énergétique sur son mandat, à un moment où le Président de la République à la COP 23 à Bonn a déclaré que le seuil de l'irréversible était franchi sur le climat et à un moment où 15 000 scientifiques alertent sur la dégradation catastrophique de l'environnement sous la pression de l'Homme.

Pour la Nièvre, six conventions ont été signées avec l'État :

- Le Parc Naturel Régional du Morvan,*
- Nevers Agglomération,*
- La communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain*
- La communauté de communes Loire, Nièvre et Bertranges,*
- La communauté de communes Haut Nivernais -Val d'Yonne,*
- Le Département de la Nièvre.*

Même si les nouvelles interprétations de lecture des conventions ne remettent pas en cause les projets portés par le département de la Nièvre, qui seront terminés dans les temps impartis, une lecture pointilleuse des conventions des autres territoires nivernais pourrait annuler ou réduire certains projets structurants pour la transition énergétique de la Nièvre.

En conséquence, les conseillers départementaux, solidaires avec ses territoires, demandent à l'État :

- de garantir le financement des 275 M€ dans les années à venir afin que les territoires reconnus TEPCV puissent terminer sereinement leurs actions,

- une souplesse sur la réalisation des conventions actuelles avec des ouvertures à la signature d'avenants permettant de revoir les dates des calendriers prévisionnels portés par les collectivités.

Cette interpellation n'a d'autre objectif que d'inviter l'État à tenir ses engagements pris et à montrer qu'il est aux côtés, et avec, les collectivités pionnières de la transition énergétique. Car celles-ci portent la démocratie, la décentralisation et notre avenir énergétique ».

MOTION : TRANSFERT OPTIONNEL DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT AUX COMMUNAUTES DE COMMUNES ET AGGLOMERATIONS

M. le Président : Nous avons ensuite une motion sur l'eau et l'assainissement. Blandine Delaporte nous la présente.

Mme Delaporte : Je continue avec le transfert optionnel des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes et agglomérations.
(donne lecture ensuite du texte de la motion).

J'ajouterais qu'effectivement nous demandons que les collectivités puissent continuer à s'administrer librement. J'ai lu dans les colonnes du *Journal du Centre*, que la ministre Mme Gourault a dit que le gouvernement n'est pas dans la décentralisation, mais dans la déconcentration. C'est quelque chose qu'il faut impérativement refuser, et une option qui n'est pas négociable.

M. le Président : Je vais reprendre aussi des propos tenus par Mme la ministre vendredi. J'ai cru comprendre qu'elle a dit devant témoins que le gouvernement allait revenir sur cette décision, et allait se comporter vis-à-vis des compétences Eau et Assainissement comme cela se fait sur le PLUi. Cela veut dire que les intercommunalités pourraient le refuser à partir du moment où il y aura 25 % des communes représentant 20 % des habitants qui se prononceraient contre, donc avec le même règlement que sur les PLUi. Mais en attendant, je vous incite quand même à voter cette motion. Si effectivement cela se passe de cette manière, nous nous réjouissons. Mais pour le moment ce n'est pas encore la règle, puisque nous sommes toujours sur ce qui a été voté à l'Assemblée nationale dernièrement.

La parole est à Mme de Mauraige.

- Mme de Mauraige :* Nous allons nous associer à cette motion.
Je voulais, mais vous venez de le faire, dire que la ministre, qui était présente vendredi devant l'assemblée des maires de la Nièvre, s'est voulue rassurante sur ce dossier, en disant qu'il y avait des discussions qui étaient en cours, et que cela serait probablement revu. En tout cas, c'était sa position personnelle, déjà.
- M. le Président :* Monsieur Dubois ?
- M. Dubois :* Le groupe est favorable à la motion.
- M. le Président :* Qui est contre ? Qui s'abstient ?
La motion est adoptée à l'unanimité.

Motion

**« Transfert optionnel des compétences Eau et Assainissement
aux communautés de communes et agglomérations**

Votée à l'unanimité de l'assemblée départementale

« La proposition de loi sur l'eau et l'assainissement votée à l'unanimité au Sénat en février dernier a été rejetée le 12 octobre par les députés de LREM est renvoyée en commission.

Ce texte, soutenu par les associations d'élus du bloc communal proposait de rendre optionnel le transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI, que la loi Notre rend obligatoire au 1^{er} janvier 2020. Il intègre aussi le fait de revenir sur le caractère indivisible de la compétence assainissement, qui intègre l'assainissement collectif et non collectif et celui des eaux pluviales.

Les conseillers départementaux sont inquiets sur l'évolution de cette problématique et défendent la libre administration des collectivités locales, la souplesse et la confiance dans les choix des maires : laisser le choix aux élus locaux qui sont légitimes et ont une connaissance suffisante du terrain et de ses problématiques pour pouvoir déterminer quelle est la meilleure option à retenir.

Les conseillers départementaux sont à l'écoute des maires de leur territoire et comprennent leur angoisse devant cette future évolution sur l'organisation des compétences locales de l'eau et sollicitent le maintien de cette compétence facultative ».

MOTION : LE CENTRE 15 DE NEVERS EN DANGER !

M. le Président : Nous passons à la motion concernant le Centre 15. Stéphanie Bézé va nous en parler. Là aussi, c'est maintenant un sujet bien connu.

Mme Bézé : Comme vous le savez tous, avec les réseaux sociaux et la presse, le Centre 15 est en danger. La régulation médicale suppose que, face à un appel, le médecin régulateur puisse proposer plusieurs réponses possibles. Or, dans le cadre du futur projet régional de santé, la délocalisation du Centre 15 de Nevers est actuellement à l'étude.

Les élus du groupe « Vivre la Nièvre » considèrent que les interventions seront moins efficaces à cette distance. C'est un argument généralement avancé par les médecins. Difficile à plus de 100 kilomètres de distance de connaître le département de la Nièvre. Avec le risque, par méconnaissance du terrain, de proposer des soins mal adaptés.

Considérant que la question de la démographie médicale, ajoutée aux inégalités des territoires dans le domaine de la santé et des services publics, relève de la compétence de l'État.

Considérant que cette mesure rendrait peu attractif notre territoire pour les médecins urgentistes.

Les élus du groupe Vivre la Nièvre considèrent que, s'il y a nécessité à procéder à un regroupement des régulations des urgences, et pourquoi pas ne pas l'envisager à Nevers.

C'est pourquoi les élus du groupe « Vivre la Nièvre » demandent à l'État de maintenir la plateforme à Nevers ou la centralisation des régulations sur le territoire nivernais.

Par ailleurs, je tiens à vous informer que l'intersyndicale du centre hospitalier de Nevers appelle le 9 décembre à une manifestation devant l'hôpital avec une marche jusqu'à l'ARS. Je serai présente, et j'appelle mes collègues qui veulent y participer à venir soutenir le personnel hospitalier ainsi que les médecins.

M. le Président : La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : Nous nous associons à cette motion.

M. le Président : Monsieur Dubois ?

M. Dubois : Notre groupe également.

M. le Président : La parole est à M. Rostein.

M. Rostein : Cette décision est actée dans le projet régional de santé, et en effet, le Centre 15 de la Nièvre est vraiment menacé de disparaître. C'est une décision d'un cerveau ou de plusieurs cerveaux technocratiques qui fait que pour arriver à des économies on va tout recentrer sur Dijon. Si on veut vraiment faire des économies, pourquoi alors s'arrêter à Dijon ? Je propose que le Centre 15 de la Nièvre parte en Chine, où les coûts sont moins élevés ! Pourquoi pas ! C'est absurde, ce que je dis, mais vraiment, c'est n'importe quoi ! Comment peut-on gérer depuis Dijon un Centre 15 ? Si on commence à mettre le doigt dans l'engrenage, c'est le SAMU lui-même qui va disparaître. J'invite vraiment tous les élus, réunis ici ce soir, à se mobiliser, ainsi que les maires et conseillers municipaux, pour défendre le Centre 15. Il faut vraiment que là, il y ait un déploiement de forces pour lutter contre ce projet absurde.

M. le Président : La parole est à Fabien Bazin.

M. Bazin : Comme l'a dit Daniel Rostein, nous en sommes maintenant à la version 2 du projet régional de santé. Il n'y a évidemment pas que la suppression du Centre 15 dans ce document pensé, je le confirme, par des technocrates lointains. La question de la gestion des urgences, et notamment l'accueil de nuit des urgences sur Clamecy ou sur Decize est aussi sur la sellette. La question des lits de médecine l'est aussi. Et le paradoxe fou : on termine le chantier d'un hôpital à Lormes, qui a coûté 4,5 M€ et qui accueille un service de médecine, et il nous est dit aujourd'hui que l'autorisation pourrait être retirée. Ce sont de grands esprits malades ! Nous sommes à la veille d'organiser des États généraux autour de la santé, en tout début d'année. Nous avons un projet régional de santé qui est extrêmement défavorable aux territoires ruraux. De plus, la ministre de la Santé est en train de revoir le fameux ONDAM, qui est l'indicateur d'évolution des dépenses de santé en France. La révision, à mon sens, ne se fera pas à l'augmentation, mais probablement plutôt à la baisse, et l'adoption du fameux projet régional de santé se fera à l'aune de cet indice revisité. On peut donc craindre qu'à la liste que nous venons d'évoquer se rajoutent encore d'autres éléments qui sont redoutables, non seulement bien sûr pour les sites concernés, mais aussi, et surtout pour les médecins généralistes, qui ont besoin d'avoir des plateaux techniques de proximité pour s'engager sur nos territoires ruraux. Tout cela est fondamentalement scandaleux, peu concerté. Et je partage la position de Daniel Rostein ; c'est de la technocratie dans ce qu'elle a de pire. Je ne parle même pas des absences de réunion sur la PACES à Nevers.

M. le Président : La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige : Un point supplémentaire. On peut ajouter à cela l'hélicoptère sur Auxerre, qui doit, je pense, intervenir sur Clamecy : il y a aussi une discussion pour qu'il soit supprimé.

M. le Président : Et l'on peut ajouter l'éventuelle suppression de deux unités de soins de long séjour. Il y en a cinq dans la Nièvre aujourd'hui, et il serait prévu qu'il n'y en aurait plus que trois dans le projet régional de santé. Le groupe de Mme de Mauraige et de M. Dubois votent pour. Il n'y a pas de vote contre ou d'abstention.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Motion

« Le Centre 15 de Nevers en danger !

Votée à l'unanimité de l'assemblée départementale

« La régulation médicale suppose que, face à un appel, le médecin régulateur puisse proposer plusieurs réponses possibles et :

- s'assurer de la disponibilité des moyens d'hospitalisation publics adaptés à l'état du patient ;*
- préparer son accueil dans l'établissement ;*
- organiser le cas échéant le transport vers l'établissement public en faisant appel à un service public ou une entreprise privée de transport sanitaire ;*
- veiller à l'admission du patient.*

Dans le cadre du futur projet régional de santé, la délocalisation du Centre 15 de Nevers est actuellement à l'étude.

Si cette décentralisation était actée, la plateforme téléphonique nivernaise implantée à Nevers dans les locaux de l'hôpital Pierre Bérégovoy serait délocalisée à Dijon et ce serait à plus de

100 km de la Nièvre que la régulation des urgences serait assurée pour l'ensemble de son territoire avec un risque de moindre efficacité.

Les conseillers départementaux jugent que les interventions seront moins efficaces à cette distance, c'est un argument généralement avancé par les médecins. Difficile à plus de

100 kilomètres de distance, de connaître le département de la Nièvre. Avec le risque, par méconnaissance du terrain, de proposer des soins mal adaptés.

Le risque d'engorgement des appels pourra altérer certaines missions de la plateforme comme celle de conseils (risque d'abandon de

l'appel sans pouvoir identifier l'appelant, de recours plus fréquent aux structures d'urgence des hôpitaux).

Les médecins sont inquiets pour la réorientation du personnel qui gère les appels au Centre 15 et craignent des temps d'intervention plus longs.

Considérant que la question de la démographie médicale - ajoutée aux inégalités des territoires dans le domaine de la santé et des services publics relève de la compétence de l'État.

Considérant que cette mesure rendrait peu attractif notre territoire pour les médecins urgentistes.

Les conseillers départementaux considèrent que s'il y a nécessité à procéder à un regroupement des régulations des urgences, pourquoi ne pas l'envisager à Nevers.

C'est pourquoi les conseillers départementaux nivernais demandent à l'État de maintenir la plateforme à Nevers ou la centralisation des régulations sur le territoire nivernais ».

MOTION : CONTRE LA BAISSÉ SIMULTANÉE DES APL ET DES LOYERS

LE LOGEMENT NE PEUT PAS ÊTRE UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE !

M. le Président :

Nous allons maintenant passer la parole à Jacques Legrain.

(S'adressant aux représentants de la profession du bâtiment, aux bailleurs sociaux, et aux associations impliquées dans le logement social). Je vous remercie d'être là aujourd'hui.

Nous allons présenter cette motion, la voter. Si vous le voulez bien, nous ferons une photographie, de façon qu'il puisse être vu qu'il y a une mobilisation importante des élus, mais aussi de tous les professionnels du bâtiment, des bailleurs, des associations d'usagers, de façon à ce que nous allons faire ait un certain poids. Nous touchons là, en effet, un sujet gravissime.

La parole est à Jacques Legrain.

M. Legrain :

Je voudrais remercier toutes les personnes qui nous ont rejoints à l'heure de cette motion : les représentants des locataires de la Confédération du Logement et du Cadre de Vie, et la Confédération Nationale du Logement. Je voudrais également saluer la présence de Thierry Doubre, Président de la Fédération Française du Bâtiment de la Nièvre. Excuser le Président de la CAPEB, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Nièvre, et le Président de la CGPME. Ces personnes sont excusées, mais m'ont manifesté leur soutien à cette démarche que nous engageons aujourd'hui. Je voulais aussi

saluer la présence de Loïc Videau, qui est président d'Architectes 58, ainsi que celle de Mme Videau. Je voulais aussi signaler que Logivie, avec Olivier Forest, responsable local, et Nièvre Habitat sont présents, en qualité d'opérateurs du logement social sur le département.

Je voulais rappeler que, pour les organismes du logement public, les recettes provenant des loyers ne servent pas à distribuer des dividendes. Elles sont réinjectées dans l'entretien et dans la réhabilitation des logements, le développement d'une offre mieux adaptée aux nouveaux besoins, les services aux locataires, et elles couvrent les coûts de gestion et les annuités d'emprunt.

(M. Legrain donne ensuite lecture de la motion).

Sur les 45 % des aides, il faut savoir que, pour tout investissement de construction ou de rénovation, la participation de l'État s'élève à 0,5 % à 2 %. Le reste est apporté à la fois par les collectivités et à la fois par d'autres organismes.

Quand j'indique que la baisse mensuelle imposée des loyers est d'environ 60 €, je rappelle que le logement public comme le logement privé avaient déjà eu une baisse de 5 € par mois sur les loyers facturés aux locataires.

M. le Président : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme de Mauraige : Nous allons nous associer à cette motion, bien évidemment.

M. Dubois : Notre groupe également.

M. le Président : Personne ne s'abstient ni ne vote contre. Elle est adoptée à l'unanimité.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Mme de Mauraige : Une petite remarque. Sans vouloir opposer les territoires urbains aux territoires ruraux, est-ce qu'il n'aurait pas été pertinent de rappeler que les bailleurs sociaux qui sont en région parisienne ont des possibilités financières autrement plus intéressantes qu'en milieu rural ?

M. Legrain : Tout à fait. Souvent, dans le milieu rural, et notamment dans la Nièvre et en Bourgogne, nous sommes des territoires détendus. Quand le gouvernement nous dit qu'il va ponctionner du fait qu'il y aurait des ressources dormantes, ce n'est pas du tout le cas dans ce département, et ce n'est pas le cas dans cette région. Effectivement, la question se pose différemment quand on est dans une grosse agglomération que quand on est sur ce département.

Mme de Mauraige : Après, je ne sais pas si c'est pertinent de mettre ce point dans la motion.

M. Legrain : Je pense que l'on peut laisser la motion comme cela. On parle de la ruralité, et les autres situations, celle des zones très tendues, sont moins significatives, par rapport au texte de la motion.

M. Bazin : À ma connaissance, la carte des territoires en tension n'est pas actualisée depuis très longtemps. Elle n'est pas communiquée. Cela vient compliquer la tâche de tout le monde.

M. Legrain : En Bourgogne, Dijon, qui était en territoire tendu, passerait en territoire détendu.

Motion

« Contre la baisse simultanée des APL et des Loyers

Le logement ne peut pas être une variable d'ajustement budgétaire !

Votée à l'unanimité de l'assemblée départementale

Le 20 septembre 2017, le Gouvernement a présenté sa Stratégie Logement. Les dispositions de l'article 52 du projet de loi de finances pour 2018 prévoient une baisse de 1,7 milliard d'euros du montant des APL concentré sur le seul parc social qui ne capte pourtant que 45% des aides.

Cette politique de diminution d'aide à la personne et de la baisse concomitante et brutale mensuelle imposée des loyers d'environ 60 € imposée aux seuls bailleurs sociaux va gravement, impacter leur situation financière en les obligeant, par une très forte dégradation de leur autofinancement, à revoir la totalité de leurs programmes d'investissements en logements neufs, de réhabilitation, d'entretien et d'optimisation énergétique du parc existant dont les locataires modestes et très modestes seront les premières victimes.

Considérant que la fragilisation des bailleurs sociaux risque de les conduire à ne plus être en mesure de couvrir leurs frais d'exploitation et, par ricochet, la mise en difficulté les collectivités territoriales qui leur ont accordé la garantie d'emprunt,

Considérant que cette baisse drastique des investissements va impacter la vitalité de l'économie locale et notamment, le tissu des entrepreneurs locaux dans le bâtiment ; que, dans la Nièvre, ce sont plus de 520 équivalents emplois non délocalisables qui seront à court terme menacés ainsi que l'ensemble des structures d'insertion qui bénéficie des marchés comportant des clauses sociales,

Considérant que les « contreparties » annoncées par l'Etat en termes de maintien du taux du livret A pendant deux ans et d'allongement de la durée de certains emprunts sont dérisoires pour des offices qui n'auront plus les capacités à investir,

Considérant que l'accès à un logement de qualité à des coûts abordables est une préoccupation majeure pour les élus du département de la Nièvre et ses 215 221 habitants dont 60 % ont des revenus inférieurs au plafond HLM,

Les conseillers départementaux font appel à l'Etat pour qu'une véritable négociation puisse enfin s'ouvrir pour ne pas plonger l'ensemble d'un secteur, un des piliers de la solidarité départementale, dans une crise dont il ne pourrait se relever, au détriment des plus modestes de ses concitoyens.

Les conseillers départementaux expriment leur profonde inquiétude concernant le logement social et réaffirment leur volonté de protéger durablement les locataires, le patrimoine HLM, les capacités d'investissement des bailleurs et l'emploi local.

Considérant que les besoins de logements adaptés pour les seniors sont de plus en plus importants, où la vacance récurrente dans le parc public contraint à prendre des mesures lourdes de requalification du patrimoine ancien et parfois démolir, où la production d'offre nouvelle passe par une diversification accrue pour répondre plus finement aux besoins locaux, où les efforts à engager pour améliorer la performance énergétique des logements sociaux sont de plus en plus prégnants.

Les conseillers départementaux demandent au gouvernement de :

- Prendre en compte dans l'élaboration du futur plan national pour le logement, les particularités territoriales qui s'expriment dans les communes rurales, et les quartiers prioritaires des départements comme celui de la Nièvre,*
- Renoncer à s'attaquer aux APL pour les locataires les plus modestes ainsi qu'aux loyers des bailleurs sociaux qui sont au cœur de leur équilibre économique et solvabilisent leurs annuités de remboursement d'emprunt,*
- Développer une véritable politique d'habitat et un modèle économique soutenable permettant aux bailleurs sociaux de construire, acquérir et réhabiliter des logements dont les loyers seront accessibles aux plus modestes de nos concitoyens ».*

M. le Président :

Je tiens à vous remercier pour le soutien et pour l'aide que vous m'avez apportée dans cette première session. Je vous souhaite un bon retour.

(S'ensuivent une expression devant les élus de plusieurs représentants d'organismes en lien avec le logement social, ainsi qu'une photographie).

(La séance est levée à 17 h 38)

La secrétaire de séance

Mme Catherine MER